

---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ, ÉGALITÉ  
FRATERNITÉ

CENT VINGT-CINQUIÈME ANNÉE  
N° 6420  
LUNDI 7 JUIN 2021

PARUTION  
TOUS LES LUNDIS

**SOMMAIRE**

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

---

## LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

---

### Décisions :

- Bibliothèque municipale de Lyon - Demande de subvention auprès de l'Etat – DRAC au titre de la mise en place de Contrats Territoire Lecture..... **Page 1410**
- Modification du règlement de visite et d'utilisation des services de la Bibliothèque ..... **Page 1410**

### Arrêtés municipaux :

- Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents..... **Page 1411**
- Police du stationnement - Police de la circulation - Arrêté temporaire

- Réglementation provisoire de la circulation des véhicules sur le territoire de la Ville de Lyon. (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)..... **Page 1413 à 1421**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons ..... **Page 1421**

- Délégation générale aux ressources humaines :

- Arrêtés individuels ..... **Page 1472**

Centre communal d'action sociale :

- Arrêtés individuels ..... **Page 1473**

---

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

---

- Direction de la commande publique - Avis ..... **Page 1473**
- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis

d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage ..... **Page 1473**

# LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

---

## **2567 - Bibliothèque municipale de Lyon - Demande de subvention auprès de l'Etat – DRAC au titre de la mise en place de Contrats Territoire Lecture** (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020, envoyée en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22-26° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, hors le cas des opérations dont l'engagement nécessite une délibération du Conseil municipal ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par Monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Considérant qu'il y a lieu de solliciter une subvention auprès de l'Etat – direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes au titre de la mise en place de Contrats Territoire Lecture signés avec le tissu territorial (collectivités locales, réseaux de bibliothèques, structures associatives) pour mettre en place des actions valorisantes ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020, transmis en Préfecture le 14 octobre 2020, déléguant à Nathalie Perrin-Gilbert les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier. - Est autorisé la demande de subvention d'un montant de 17 450 € pour la bibliothèque municipale/Ville de Lyon au titre de la mise en place de Contrats Territoire Lecture signés avec le tissu territorial.

Art. 2. - La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2021- Article 74718 - Fonction 321 – Programme Culturecom – Opération Animation – Ligne de crédit 111918.

Art. 3. - M. le directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 25 mai 2021

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjointe déléguée à la culture,  
Nathalie PERRIN-GILBERT*

---

## **2387 - Modification du règlement de visite et d'utilisation des services de la Bibliothèque** (Délégation générale à la culture - Bibliothèque municipale de Lyon)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture le 4 août 2020, portant délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire ;

Considérant la compétence du Maire pour prendre toutes les mesures relatives à l'organisation interne des services de la commune ;

Vu le règlement actuel de visite et d'utilisation des services de la Bibliothèque Municipale de Lyon ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de visite actuel afin de l'adapter à de nouvelles contraintes sanitaires et de le faire évoluer sur des modalités et délais de certains points ;

Décide :

Article Premier. - Il y a lieu de modifier le règlement de visites comme suit :

L'article 80 du règlement de visite et d'utilisation des services de la Bibliothèque municipale de Lyon est modifié comme suit :

« Tout nouvel emprunt, ainsi que toute prolongation, est impossible tant que les frais n'ont pas été réglés et les documents en retard rendus.

Les frais de gestion forfaitaires s'appliquent pour l'ensemble des documents empruntés un même jour.

Le règlement de ces frais donne lieu à délivrance d'un justificatif à conserver par l'abonné.

Les frais de gestion, ainsi que les modalités de leur déclenchement, sont arrêtés par délibération du Conseil municipal.

Sont exonérées du paiement des frais de gestion les catégories d'utilisateurs suivants :

- Les usagers hospitalisés depuis plus d'une semaine sur présentation d'un certificat médical d'hospitalisation ;

- Les usagers contraints à l'isolement sur présentation d'un justificatif ;

- Les héritiers ou ayant droit des personnes décédées sur présentation d'un certificat de décès. »

L'article 81 du règlement de visite et d'utilisation des services de la Bibliothèque Municipale de Lyon est modifié comme suit :

« Un retard de plus de 2 mois dans le retour d'un document entraîne le lancement d'une procédure par la Recettes des Finances. S'il le lecteur a les documents en sa possession, il devra les rendre au plus vite, en cas de perte, il devra dédommager la BML à hauteur d'un tarif forfaitaire des documents (E5).

Les frais de gestion restent dus et ne feront l'objet d'aucun remboursement, même en cas de retour des documents.

Dans l'hypothèse où le document perdu serait retrouvé et restitué par l'utilisateur alors qu'il a déjà procédé au paiement des frais de remplacement,

la Bibliothèque municipale de Lyon lui remboursera ces frais à condition que le document soit remis à la BML dans l'année suivant la date du paiement de l'indemnité de remplacement auprès de la BML ou de la date de l'inscription des frais dans la base abonnés (en vue de leur tirage par le Trésor Public. »

L'article 83 du règlement de visite et d'utilisation des services de la Bibliothèque municipale de Lyon est modifié comme suit :

« Tout document rendu détérioré ou non rendu dans son intégralité doit faire l'objet d'un dédommagement par l'utilisateur à un montant forfaitaire arrêté par délibération du Conseil municipal). Tant qu'une indemnité forfaitaire est due, le prêt est suspendu, jusqu'au règlement de l'indemnité ou au retour du document, dans le cas d'un document non retourné.

Concernant la catégorie « 0 » (revue hebdomadaire grand public) de la grille forfaitaire d'indemnité en cas de perte ou détérioration d'un ouvrage :

« La catégorie « 0 » devient la catégorie « 8 », sans changement de contenu et de montant de l'indemnité. »

L'article 85 du règlement de visite et d'utilisation des services de la Bibliothèque municipale de Lyon est modifié comme suit :

« Pour les documents perdus ou détériorés qui donnent lieu à la perception d'un tarif forfaitaire après le 14e jour suivant la date à laquelle les documents devaient être retournés, les frais de gestion sont dus au moment du paiement du prix total du document, sauf décès de l'abonné ou hospitalisation de plus de 6 jours ou contrainte d'isolement (sur justificatif) ».

L'article 92 du règlement de visite et d'utilisation des services de la Bibliothèque Municipale de Lyon est modifié comme suit :

« – Mesures exceptionnelles liées à la pandémie Covid-19

Afin de respecter les mesures sanitaires liées à la prévention de la pandémie, l'entrée dans la bibliothèque est conditionnée :

- à l'autorisation expresse d'un agent de la bibliothèque, visant le respect de la jauge d'occupation maximale « spécifique Covid-19 » à même de faciliter la distanciation sociale,

- au port d'un masque : de type FFP1 (masque chirurgical ou masque « grand public ») ou modèle supérieur (FFP2, FFP3), couvrant nez et bouche, pour tous, à partir de 6 ans,

- à un lavage des mains (friction hydro-alcoolique - FHA), obligatoire : pour tous, à partir de 3 ans, à l'entrée des bibliothèques (et des départements pour la Part-Dieu) et, le cas échéant, après avoir rendu des documents. En conséquence de cette mesure sanitaire, le port de gants personnels dans les bibliothèques est temporairement interdit.

Les agents de la Bibliothèque sont chargés de veiller au bon fonctionnement de la bibliothèque et au respect des préconisations sanitaires :

- ils vérifient que les conditions d'entrée sont réunies et interdisent l'accès aux personnes ne les respectant pas ;

- ils font respecter les limitations d'usage signalées aux lecteurs :

o indisponibilité des assises,

o suspension des services de jeu, lecture et travail sur place ;

- ils interviennent pour faciliter la fluidité de l'accès aux services de la bibliothèque

o en intervenant en cas de durée de passage prolongée à la Bibliothèque,

o en interdisant l'accès de la bibliothèque aux groupes dépassant le nombre limite de personnes fixé par décret (mesures générales pour faire face à l'épidémie de covid-19),

o en rappelant la nécessité du respect de la distance d'un mètre entre personnes.

Art. 2. - D'adopter, à compter du 7 mai 2021, le règlement modifié de visite et d'utilisation des services de la Bibliothèque municipale de Lyon, joint à la présente décision.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 7 mai 2021

*Le Maire de Lyon,*  
Grégory DOUCET

### Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2021RP39311	<b>Stationnement réservé cycles Rue Abraham Bloch Lyon 7 (stationnement)</b>	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres Rue Abraham Bloch(7), côté nord, à l'est de l'intersection avec la Rue Ana Marly(7). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate."	27/05/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP39312	<b>Stationnement réservé cycles Rue Abraham Bloch Lyon 7 (stationnement)</b>	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 10 mètres Rue Abraham Bloch(7), côté sud, à l'est de l'intersection avec la Rue Bourdeix(7). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate."	27/05/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

2021RP39313	<b>Stationnement réservé cycles Rue Abraham Bloch Lyon 7 (stationnement)</b>	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres Rue Abraham Bloch(7), côté sud, à l'ouest de l'intersection avec la Rue Bourdeix(7). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate."	27/05/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP39318	<b>Abrogation - Stationnement réservé cycles 46 Rue Jules Brunard Lyon 7 (stationnement)</b>	L'arrêté 2019RP37564 du 31/01/2020, portant sur la mesure - Stationnement réservé est abrogé.	27/05/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP39319	<b>Stationnement réservé cycles 46 Rue Jules Brunard Lyon 7 (stationnement)</b>	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 15 mètres, dont 5 mètres pour les vélos cargos, Rue Jules Brunard(7), côté sud, à l'est du N° 46 Rue Jules Brunard(7). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate."	27/05/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP39322	<b>Stationnement réservé PMR 6 Rue Ravier Lyon 7 (stationnement)</b>	"Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ou la carte mobilité inclusion (CMI) "stationnement" ont un emplacement accessible réservé sur 6,50 mètres Rue Ravier(7), côté sud, au droit du N°6 Rue Ravier(7). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. "	27/05/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38961	<b>Réglementation d'arrêt Cycles Livraisons 32 rue des Remparts d'Ainay Lyon 2 (stationnement)</b>	"L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules est interdit 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, Rue des Remparts d'Ainay(2), côté sud, au droit du n° 32 rue des Remparts d'Ainay(2) sur un emplacement de 8 mètres en direction de l'ouest. Toutefois, seul l'arrêt des cycles utilisés comme véhicules de transport de marchandises est autorisé. Des opérations de manutention ou de chargement et déchargement devront être constatées à proximité. Tout arrêt d'un cycle excédant 15 minutes sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route. Le respect de ces dispositions est contrôlé par le personnel de surveillance de la voie publique ou par la police. Le non-respect de ces dispositions est considéré comme stationnement gênant et abusif au sens de l'article R-417.10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière. "	21/05/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction de la mobilité urbaine - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.					
Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.					

---

**Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° M 2021 C 5160 LDR/MC - Réglementation provisoire de la circulation des véhicules sur le territoire de la Ville de Lyon.** (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

---

Le Maire de Lyon

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment :

- L'article L 3642-2 ;

- Les articles L 2213-2-2°), L 2213-2-3°), L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire ;

- Les articles L 2213-1, L 2213-2-1°), L 2213-3-2°), L 2213-4 alinéa 1er, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le Plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le Règlement général de la circulation du 06 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté n° 2014-12-23-R-0431 portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Fabien Bagnon, 13ème vice-président délégué à la Voirie et aux mobilités actives ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de la Mairie de Lyon ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération la voie est libre il y a lieu de prendre une réglementation provisoire de circulation des véhicules, sur le territoire de la ville de Lyon 7ème ;

Arrête :

Article Premier. - Le samedi 05 juin 2021, de 11h00 à 19h00, la circulation des véhicules sera interdite :

- Rue Bonald, partie comprise entre la rue Cavenne et la rue de Marseille ;

- Rue Pasteur, partie comprise entre la rue Salomon Reinach et la rue Montesquieu ;

- Rue Sébastien Gryphe, partie comprise entre la rue Professeur Grignard et la rue Chevreul ;

- Rue Jaboulay, partie comprise entre la rue Bancel et la rue Béchevelin ;

Art. 2. - Le samedi 05 juin 2021, de 11h00 à 19h00, les véhicules suivants seront autorisés à circuler dans les rues mentionnées dans l'article 1 du présent arrêté, sous réserve de la présentation de justificatifs. Ils devront céder la priorité aux piétons et aux cycles :

- Les véhicules des SAMU et SMUR ;

- Les véhicules de la Protection et de la Sécurité Civile, de la Croix Rouge, de la Protection Sanitaire ;

- Les autobus de la société Keolis ;

- Les véhicules autorisés par arrêté municipal spécifique ;

- Les véhicules appartenant à la société JC.Decaux France dans le cadre de leurs interventions pour la régulation du service de location de vélos en libre-service « Vélo'v » et pour leurs interventions d'urgence et de maintenance sur les mobiliers urbains d'informations (abri voyageurs et panneaux d'information) ;

- Les véhicules d'intérêt général : véhicules d'intérêt général prioritaires ou bénéficiant de facilités de passage ;

- Les véhicules d'intérêt général prioritaire : véhicules des services de police, des forces sentinelles, de gendarmerie, des douanes, de lutte contre l'incendie, d'intervention des services de déminage de l'État, d'intervention des unités mobiles hospitalières ou, à la demande du service d'aide médicale urgente, affectés exclusivement à l'intervention de ces unités et du ministère de la justice affectés au transport des détenus ou au rétablissement de l'ordre dans les établissements pénitentiaires ;

- Les véhicules d'intérêt général bénéficiant de facilités de passage : ambulance de transport sanitaire, véhicules d'intervention de sécurité des sociétés gestionnaires d'infrastructures électriques et gazières, des associations médicales concourant à la permanence des soins, des médecins lorsqu'ils participent à la garde départementale, de transports de produits sanguins et d'organes humains, engin de service hivernal, véhicules d'intervention des services gestionnaires de ces voies ;

- Les véhicules utilisés par les personnes ou organismes titulaires d'une carte mobilité inclusion portant la mention « stationnement pour personnes handicapées » ;

- Les véhicules d'auto partage labellisés ;

- Les véhicules de transport de fond et de convois funéraires ;

- Les véhicules d'intervention d'ERDF, de la direction de la voirie et de la propreté de la Métropole de Lyon, de la direction de l'éclairage urbain et de Keolis ;

- Les véhicules de la société Byblos ;

- Les véhicules des artisans en intervention ;

- Les véhicules utilisés dans le cadre d'opérations de déménagement ;

- Les véhicules des résidents dont le domicile est situé dans le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté, afin de leur permettre d'accéder ou sortir du périmètre par l'entrée ou la sortie la plus proche de leur domicile ou de leur garage ;

- Les véhicules des non-résidents disposant d'un garage situé le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté, afin de leur permettre d'accéder ou sortir du périmètre par l'entrée ou la sortie la plus proche de leur garage ;

- Les véhicules permettant l'accès d'un client à son hôtel afin d'y prendre et d'y déposer ses bagages ;

- Les véhicules effectuant des livraisons ;

- Les véhicules des auto-écoles effectuant une la pose ou dépose d'un élève habitant le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté ;

- Les véhicules transportant les mariés dont la cérémonie se déroulera dans une mairie ou un établissement de culte situés dans le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté ;

- Les véhicules utilisés par les professionnels de santé ;

- Les taxis et voitures de transport avec chauffeur (VTC) pour y déposer ou y prendre en charge des clients ;

- Les véhicules en stationnement quittant le périmètre par le chemin le plus court ;

- Les véhicules de commerçants exposant dans les marchés situés dans le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté ;

- Les véhicules à destination ou en provenance des parcs de stationnement publics ;

Art. 3. – Le samedi 05 juin 2021, de 11h00 à 19h00, les véhicules listés dans l'article 2 du présent arrêté devront respecter les dispositions du code de la route et circuler à une vitesse n'excédant pas 5 Km/h à l'exception des autobus de Kéolis dont la vitesse sera limitée à 30km/h.

Art. 4. – La réglementation relative à la circulation sera signalée de façon très apparente par les soins du demandeur, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 8ème partie : signalisation temporaire).

Art. 5. - Les installations et horaires des animations devront être conformes à ceux mentionnés dans l'extrait du Procès-Verbal de la Commission consultative communale de sécurité publique relatif à ce dossier et les prescriptions qui y sont notifiées devront être scrupuleusement respectées.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Fabien Bagnon, Vice-Président délégué à la Voirie à la Métropole de Lyon.*

*Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Valentin Lungenstrass, Adjoint au Maire de Lyon.*

---

**Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° M 2021 C 5100 LDR/DDI - Réglementation provisoire de la circulation des véhicules sur le territoire de la Ville de Lyon.** (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

---

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment :

- L'article L 3642-2 ;

- Les articles L 2213-2-2°, L 2213-2-3°, L.2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire ;

- Les articles L 2213-1, L 2213-2-1°, L 2213-3-2°, L 2213-4 alinéa 1er, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le Plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le Règlement général de la circulation du 06 janvier 1999 modifié ;

vu l'arrêté n° 2014-12-23-r-0431 portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Fabien Bagnon, 13ème vice-président délégué à la Voirie et aux mobilités actives ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de la Mairie de Lyon ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération la voie est libre il y a lieu de prendre une réglementation provisoire de circulation des véhicules, sur le territoire de la ville de Lyon 6ème ;

Arrête :

Article Premier. - Le samedi 05 juin 2021, de 11h00 à 19h00, la circulation des véhicules sera interdite :

- Cours Franklin Roosevelt, contres allées Nord et Sud, partie comprise entre la place Maréchal Lyautey et la rue Duguesclin ;

- Place Edgard Quinet, chaussée Nord ;

- Rue Bugeaud, partie comprise entre le quai Général Sarrail et l'avenue Maréchal de Saxe ;

- Rue Molière, partie comprise entre la rue Vauban et la rue Cuvier ;

- Rue Pierre Corneille, partie comprise entre la rue Vauban et la rue Cuvier ;

Art. 2. Le samedi 05 juin 2021, de 11h00 à 19h00, les véhicules suivants seront autorisés à circuler dans les rues mentionnées dans l'article 1 du présent arrêté, sous réserve de la présentation de justificatifs. Ils devront céder la priorité aux piétons et aux cycles :

- Les véhicules des SAMU et SMUR ;

- Les véhicules de la protection et de la sécurité civile, de la Croix Rouge, de la protection sanitaire ;

- Les autobus de la société Keolis ;

- Les véhicules autorisés par arrêté municipal spécifique ;

- Les véhicules appartenant à la société JC.Decaux France dans le cadre de leurs interventions pour la régulation du service de location de vélos en libre-service « Vélo'v » et pour leurs interventions d'urgence et de maintenance sur les mobiliers urbains d'informations (abri voyageurs et panneaux d'information) ;

- Les véhicules d'intérêt général : véhicules d'intérêt général prioritaires ou bénéficiant de facilités de passage ;

- Les véhicules d'intérêt général prioritaire : véhicules des services de police, des forces sentinelles, de gendarmerie, des douanes, de lutte contre l'incendie, d'intervention des services de déminage de l'État, d'intervention des unités mobiles hospitalières ou, à la demande du service d'aide médicale urgente, affectés exclusivement à l'intervention de ces unités et du ministère de la justice affectés au transport des détenus ou au rétablissement de l'ordre dans les établissements pénitentiaires ;

- Les véhicules d'intérêt général bénéficiant de facilités de passage : ambulance de transport sanitaire, véhicules d'intervention de sécurité des sociétés gestionnaires d'infrastructures électriques et gazières, des associations médicales concourant à la permanence des soins, des médecins lorsqu'ils participent à la garde départementale, de transports de produits sanguins et d'organes humains, engin de service hivernal, véhicules d'intervention des services gestionnaires de ces voies ;

- Les véhicules utilisés par les personnes ou organismes titulaires d'une carte mobilité inclusion portant la mention « stationnement pour personnes handicapées » ;

- Les véhicules d'auto partage labellisés ;

- Les véhicules de transport de fond et de convois funéraires ;

- Les véhicules d'intervention d'ERDF, de la direction de la voirie et de la propreté de la Métropole de Lyon, de la direction de l'éclairage urbain et de Kéolis ;

- Les véhicules de la société Byblos ;

- Les véhicules des artisans en intervention ;

- Les véhicules utilisés dans le cadre d'opérations de déménagement ;

- Les véhicules des résidents dont le domicile est situé dans le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté, afin de leur permettre d'accéder ou sortir du périmètre par l'entrée ou la sortie la plus proche de leur domicile ou de leur garage ;

- Les véhicules des non-résidents disposant d'un garage situé le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté, afin de leur permettre d'accéder ou sortir du périmètre par l'entrée ou la sortie la plus proche de leur garage ;

- Les véhicules permettant l'accès d'un client à son hôtel afin d'y prendre et d'y déposer ses bagages ;

- Les véhicules effectuant des livraisons ;
- Les véhicules des auto-écoles effectuant une la pose ou dépose d'un élève habitant le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté ;
- Les véhicules transportant les mariés dont la cérémonie se déroulera dans une mairie ou un établissement de culte situés dans le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté ;
- Les véhicules utilisés par les professionnels de santé ;
- Les taxis et voitures de transport avec chauffeur (VTC) pour y déposer ou y prendre en charge des clients ;
- Les véhicules en stationnement quittant le périmètre par le chemin le plus court ;
- Les véhicules de commerçants exposant dans les marchés situés dans le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté ;
- Les véhicules à destination ou en provenance des parcs de stationnement publics ;

Art. 3. – Le samedi 05 juin 2021, de 11h00 à 19h00, les véhicules listé dans l'article 2 du présent arrêté devront respecter les dispositions du code de la route et circuler à une vitesse n'excédant pas 5 Km/h à l'exception des autobus de Kéolis dont la vitesse sera limitée à 30km/h.

Art. 4. – La réglementation relative à la circulation sera signalée de façon très apparente par les soins du demandeur, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 8ème partie : signalisation temporaire).

Art. 5. - Les installations et horaires des animations devront être conformes à ceux mentionnés dans l'extrait du procès-verbal de la Commission consultative communale de sécurité publique relatif à ce dossier et les prescriptions qui y sont notifiées devront être scrupuleusement respectées.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Fabien Bagnon, Vice-Président délégué à la Voirie à la Métropole de Lyon.*

*Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Valentin Lungenstrass, Adjoint au Maire de Lyon.*

---

**Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° 2021 C 5101 LDR/MC - Réglementation provisoire de la circulation des véhicules sur le territoire de la Ville de Lyon.** (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

---

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment :

- L'article L 3642-2 ;
  - Les articles L 2213-2-2°), L 2213-2-3°), L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire ;
  - Les articles L 2213-1, L 2213-2-1°), L 2213-3-2°), L 2213-4 alinéa 1er, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;
- Vu le code de la route ;  
Vu le code de la voirie routière ;  
Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;  
Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;  
Vu le Plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;  
Vu le Règlement général de la circulation du 06 janvier 1999 modifié ;  
Vu l'arrêté n° 2014-12-23-R-0431 portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Fabien Bagnon, 13ème vice-président délégué à la Voirie et aux mobilités actives ;  
Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;  
Vu la demande de la Maire de Lyon ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération la voie est libre il y a lieu de prendre une réglementation provisoire de circulation des véhicules, sur le territoire de la ville de Lyon 8ème ;

Arrête :

Article Premier. - Le samedi 05 juin 2021, de 11h00 à 19h00, la circulation des véhicules sera interdite :

- Place Ambroise Courtois, chaussées Est et Ouest ;

Art .2. Le samedi 05 juin 2021, de 11h00 à 19h00, les véhicules suivants seront autorisés à circuler dans les rues mentionnées dans l'article 1 du présent arrêté, sous réserve de la présentation de justificatifs. Ils devront céder la priorité aux piétons et aux cycles :

- Les véhicules des SAMU et SMUR ;
- Les véhicules de la protection et de la sécurité civile, de la Croix Rouge, de la protection sanitaire ;
- Les autobus de la Société Keolis ;
- Les véhicules autorisés par arrêté municipal spécifique ;
- Les véhicules appartenant à la société JC.Decaux France dans le cadre de leurs interventions pour la régulation du service de location de vélos en libre-service « Vélo'v » et pour leurs interventions d'urgence et de maintenance sur les mobiliers urbains d'informations (abri voyageurs et panneaux d'information) ;
- Les véhicules d'intérêt général : véhicules d'intérêt général prioritaires ou bénéficiant de facilités de passage ;
- Les véhicules d'intérêt général prioritaire : véhicules des services de police, des forces sentinelles, de gendarmerie, des douanes, de lutte contre l'incendie, d'intervention des services de déminage de l'État, d'intervention des unités mobiles hospitalières ou, à la demande du service d'aide médicale urgente, affectés exclusivement à l'intervention de ces unités et du ministère de la justice affectés au transport des détenus ou au rétablissement de l'ordre dans les établissements pénitentiaires ;
- Les véhicules d'intérêt général bénéficiant de facilités de passage : ambulance de transport sanitaire, véhicules d'intervention de sécurité des sociétés gestionnaires d'infrastructures électriques et gazières, des associations médicales concourant à la permanence des soins, des médecins lorsqu'ils participent à la garde départementale, de transports de produits sanguins et d'organes humains, engin de service hivernal, véhicules d'intervention des services gestionnaires de ces voies ;
- Les véhicules utilisés par les personnes ou organismes titulaires d'une carte mobilité inclusion portant la mention « stationnement pour personnes handicapées » ;
- Les véhicules d'auto partage labellisés ;
- Les véhicules de transport de fond et de convois funéraires ;
- Les véhicules d'intervention d'ERDF, de la direction de la voirie et de la propreté de la Métropole de Lyon, de la direction de l'éclairage

urbain et de Kéolis ;

- Les véhicules de la Société Byblos ;
- Les véhicules des artisans en intervention ;
- Les véhicules utilisés dans le cadre d'opérations de déménagement ;
- Les véhicules des résidents dont le domicile est situé dans le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté, afin de leur permettre d'accéder ou sortir du périmètre par l'entrée ou la sortie la plus proche de leur domicile ou de leur garage ;
- Les véhicules des non-résidents disposant d'un garage situé le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté, afin de leur permettre d'accéder ou sortir du périmètre par l'entrée ou la sortie la plus proche de leur garage ;
- Les véhicules permettant l'accès d'un client à son hôtel afin d'y prendre et d'y déposer ses bagages ;
- Les véhicules effectuant des livraisons ;
- Les véhicules des auto-écoles effectuant une la pose ou dépose d'un élève habitant le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté ;
- Les véhicules transportant les mariés dont la cérémonie se déroulera dans une mairie ou un établissement de culte situés dans le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté ;
- Les véhicules utilisés par les professionnels de santé ;
- Les taxis et voitures de transport avec chauffeur (VTC) pour y déposer ou y prendre en charge des clients ;
- Les véhicules en stationnement quittant le périmètre par le chemin le plus court ;
- Les véhicules de commerçants exposant dans les marchés situés dans le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté ;
- Les véhicules à destination ou en provenance des parcs de stationnement publics.

Art. 3. – Le samedi 05 juin 2021, de 11h00 à 19h00, les véhicules listé dans l'article 2 du présent arrêté devront respecter les dispositions du code de la route et circuler à une vitesse n'excédant pas 5 Km/h à l'exception des autobus de Kéolis dont la vitesse sera limitée à 30km/h.

Art. 4. – La réglementation relative à la circulation sera signalée de façon très apparente par les soins du demandeur, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 8ème partie : signalisation temporaire).

Art. 5. - Les installations et horaires des animations devront être conformes à ceux mentionnés dans l'extrait du procès-verbal de la Commission consultative communale de sécurité publique relatif à ce dossier et les prescriptions qui y sont notifiées devront être scrupuleusement respectées.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Fabien Bagnon, Vice-Président délégué à la Voirie à la Métropole de Lyon.*

*Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Valentin Lungenstrass, Adjoint au Maire de Lyon.*

---

**Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° M 2021 C 5091 LDR/DDI - Réglementation provisoire de la circulation des véhicules sur le territoire de la Ville de Lyon.** (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

---

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment :

- L'article L 3642-2 ;
- Les articles L 2213-2-2°), L 2213-2-3°), L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire ;
- Les articles L 2213-1, L 2213-2-1°), L 2213-3-2°), L 2213-4 alinéa 1er, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le Plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le Règlement général de la circulation du 06 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté n° 2014-12-23-R-0431 portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Fabien Bagnon, 13ème vice-président délégué à la Voirie et aux mobilités actives ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de la Mairie de Lyon ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération la voie est libre il y a lieu de prendre une réglementation provisoire de circulation des véhicules, sur le territoire de la ville de Lyon 1er ;

Arrête :

Article Premier. - Le samedi 05 juin 2021, de 11h00 à 19h00, la circulation des véhicules sera interdite :

- Place Louis Pradel ;
- Rue Puits Gaillot ;
- Rue Romarin ;
- Rue René Leynaud ;
- Rue des Capucins ;
- Rue Sainte Catherine, partie comprise entre la rue Sainte Marie des Terreaux et la rue Romarin ;
- Montée de la Grande Côte ;
- Rue du Forez ;
- Rue Donnée ;
- Rue Coustou ;
- Rue Saint Polycarpe ;
- Rue Terraille ;
- Rue Saint Claude ;
- Rue du Griffon ;
- Rue Lorette ;



- Petite rue des Feuillants ;
- Rue Désirée ;
- Rue Coysevox.

Art. 2. Le samedi 05 juin 2021, de 11h00 à 19h00, les véhicules suivants seront autorisés à circuler dans les rues mentionnées dans l'article 1 du présent arrêté, sous réserve de la présentation de justificatifs. Ils devront céder la priorité aux piétons et aux cycles :

- Les véhicules des SAMU et SMUR ;
- Les véhicules de la protection et de la sécurité civile, de la Croix Rouge, de la protection sanitaire ;
- Les autobus de la société Keolis ;
- Les véhicules autorisés par arrêté municipal spécifique ;
- Les véhicules appartenant à la société JC.Decaux France dans le cadre de leurs interventions pour la régulation du service de location de vélos en libre-service « Vélo'v » et pour leurs interventions d'urgence et de maintenance sur les mobiliers urbains d'informations (abri voyageurs et panneaux d'information) ;
- Les véhicules d'intérêt général : véhicules d'intérêt général prioritaires ou bénéficiant de facilités de passage ;
- Les véhicules d'intérêt général prioritaire : véhicules des services de police, des forces sentinelles, de gendarmerie, des douanes, de lutte contre l'incendie, d'intervention des services de déminage de l'État, d'intervention des unités mobiles hospitalières ou, à la demande du service d'aide médicale urgente, affectés exclusivement à l'intervention de ces unités et du ministère de la justice affectés au transport des détenus ou au rétablissement de l'ordre dans les établissements pénitentiaires ;
- Les véhicules d'intérêt général bénéficiant de facilités de passage : ambulance de transport sanitaire, véhicules d'intervention de sécurité des sociétés gestionnaires d'infrastructures électriques et gazières, des associations médicales concourant à la permanence des soins, des médecins lorsqu'ils participent à la garde départementale, de transports de produits sanguins et d'organes humains, engin de service hivernal, véhicules d'intervention des services gestionnaires de ces voies ;
- Les véhicules utilisés par les personnes ou organismes titulaires d'une carte mobilité inclusion portant la mention « stationnement pour personnes handicapées » ;
- Les véhicules d'auto partage labellisés ;
- Les véhicules de transport de fond et de convois funéraires ;
- Les véhicules d'intervention d'ERDF, de la direction de la voirie et de la propreté de la Métropole de Lyon, de la direction de l'éclairage urbain et de Kéolis ;
- Les véhicules de la société Byblos ;
- Les véhicules des artisans en intervention ;
- Les véhicules utilisés dans le cadre d'opérations de déménagement ;
- Les véhicules des résidents dont le domicile est situé dans le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté, afin de leur permettre d'accéder ou sortir du périmètre par l'entrée ou la sortie la plus proche de leur domicile ou de leur garage ;
- Les véhicules des non-résidents disposant d'un garage situé le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté, afin de leur permettre d'accéder ou sortir du périmètre par l'entrée ou la sortie la plus proche de leur garage ;
- Les véhicules permettant l'accès d'un client à son hôtel afin d'y prendre et d'y déposer ses bagages ;
- Les véhicules effectuant des livraisons ;
- Les véhicules des auto-écoles effectuant une la pose ou dépose d'un élève habitant le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté ;
- Les véhicules transportant les mariés dont la cérémonie se déroulera dans une mairie ou un établissement de culte situés dans le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté ;
- Les véhicules utilisés par les professionnels de santé ;
- Les taxis et voitures de transport avec chauffeur (VTC) pour y déposer ou y prendre en charge des clients ;
- Les véhicules en stationnement quittant le périmètre par le chemin le plus court ;
- Les véhicules de commerçants exposant dans les marchés situés dans le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté ;
- Les véhicules à destination ou en provenance des parcs de stationnement publics ;

Art. 3. – Le samedi 05 juin 2021, de 11h00 à 19h00, les véhicules listé dans l'article 2 du présent arrêté devront respecter les dispositions du code de la route et circuler à une vitesse n'excédant pas 5 Km/h à l'exception des autobus de Kéolis dont la vitesse sera limitée à 30km/h.

Art. 4. – La réglementation relative à la circulation sera signalée de façon très apparente par les soins du demandeur, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 8ème partie : signalisation temporaire).

Art. 5. - Les installations et horaires des animations devront être conformes à ceux mentionnés dans l'extrait du procès-verbal de la Commission consultative communale de sécurité publique relatif à ce dossier et les prescriptions qui y sont notifiées devront être scrupuleusement respectées.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Fabien Bagnon, Vice-Président délégué à la Voirie à la Métropole de Lyon.*

*Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Valentin Lungenstrass, Adjoint au Maire de Lyon.*

---

**Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° M 2021 C 5093 LDR/DDI - Réglementation provisoire de la circulation des véhicules sur le territoire de la Ville de Lyon.** (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

---

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment :

- L'article L 3642-2 ;

- Les articles L 2213-2-2°), L 2213-2-3°), L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire ;

- Les articles L 2213-1, L 2213-2-1°), L 2213-3-2°), L 2213-4 alinéa 1er, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le Plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le Règlement général de la circulation du 06 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté n° 2014-12-23-R-0431 portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Fabien Bagnon, 13ème vice-président délégué à la Voirie et aux mobilités actives ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de la Mairie de Lyon ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération la voie est libre il y a lieu de prendre une réglementation provisoire de circulation des véhicules, sur le territoire de la ville de Lyon 3ème ;

Arrête :

Article Premier. - Le samedi 05 juin 2021, de 11h00 à 19h00, la circulation des véhicules sera interdite :

- Rue Paul Bert, partie comprise entre la rue Maurice Flandrin et la rue Baraban ;

- Rue Etienne Richerand, au Sud de la rue Antoine Charial ;

- Rue Moissonnier ;

Art .2. Le samedi 05 juin 2021, de 11h00 à 19h00, les véhicules suivants seront autorisés à circuler dans les rues mentionnées dans l'article 1 du présent arrêté, sous réserve de la présentation de justificatifs. Ils devront céder la priorité aux piétons et aux cycles :

- Les véhicules des SAMU et SMUR ;

- Les véhicules de la protection et de la sécurité civile, de la Croix Rouge, de la protection sanitaire ;

- Les autobus de la société Keolis ;

- Les véhicules autorisés par arrêté municipal spécifique ;

- Les véhicules appartenant à la société JC.Decaux France dans le cadre de leurs interventions pour la régulation du service de location de vélos en libre-service « Vélo'v » et pour leurs interventions d'urgence et de maintenance sur les mobiliers urbains d'informations (abri voyageurs et panneaux d'information) ;

- Les véhicules d'intérêt général : véhicules d'intérêt général prioritaires ou bénéficiant de facilités de passage ;

- Les véhicules d'intérêt général prioritaire : véhicules des services de police, des forces sentinelles, de gendarmerie, des douanes, de lutte contre l'incendie, d'intervention des services de déminage de l'État, d'intervention des unités mobiles hospitalières ou, à la demande du service d'aide médicale urgente, affectés exclusivement à l'intervention de ces unités et du ministère de la justice affectés au transport des détenus ou au rétablissement de l'ordre dans les établissements pénitentiaires ;

- Les véhicules d'intérêt général bénéficiant de facilités de passage : ambulance de transport sanitaire, véhicules d'intervention de sécurité des sociétés gestionnaires d'infrastructures électriques et gazières, des associations médicales concourant à la permanence des soins, des médecins lorsqu'ils participent à la garde départementale, de transports de produits sanguins et d'organes humains, engin de service hivernal, véhicules d'intervention des services gestionnaires de ces voies ;

- Les véhicules utilisés par les personnes ou organismes titulaires d'une carte mobilité inclusion portant la mention « stationnement pour personnes handicapées » ;

- Les véhicules d'auto partage labellisés ;

- Les véhicules de transport de fond et de convois funéraires ;

- Les véhicules d'intervention d'ERDF, de la direction de la voirie et de la propreté de la Métropole de Lyon, de la direction de l'éclairage urbain et de Kéolis ;

- Les véhicules de la société Byblos ;

- Les véhicules des artisans en intervention ;

- Les véhicules utilisés dans le cadre d'opérations de déménagement ;

- Les véhicules des résidents dont le domicile est situé dans le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté, afin de leur permettre d'accéder ou sortir du périmètre par l'entrée ou la sortie la plus proche de leur domicile ou de leur garage ;

- Les véhicules des non-résidents disposant d'un garage situé le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté, afin de leur permettre d'accéder ou sortir du périmètre par l'entrée ou la sortie la plus proche de leur garage ;

- Les véhicules permettant l'accès d'un client à son hôtel afin d'y prendre et d'y déposer ses bagages ;

- Les véhicules effectuant des livraisons ;

- Les véhicules des auto-écoles effectuant une la pose ou dépose d'un élève habitant le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté ;

- Les véhicules transportant les mariés dont la cérémonie se déroulera dans une mairie ou un établissement de culte situés dans le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté ;

- Les véhicules utilisés par les professionnels de santé ;

- Les taxis et voitures de transport avec chauffeur (VTC) pour y déposer ou y prendre en charge des clients ;

- Les véhicules en stationnement quittant le périmètre par le chemin le plus court ;

- Les véhicules de commerçants exposant dans les marchés situés dans le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté ;

- Les véhicules à destination ou en provenance des parcs de stationnement publics.

Art. 3. – Le samedi 05 juin 2021, de 11h00 à 19h00, les véhicules listés dans l'article 2 du présent arrêté devront respecter les dispositions du code de la route et circuler à une vitesse n'excédant pas 5 Km/h à l'exception des autobus de Kéolis dont la vitesse sera limitée à 30km/h.

Art. 4. – La réglementation relative à la circulation sera signalée de façon très apparente par les soins du demandeur, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 8ème partie : signalisation temporaire).

Art. 5. - Les installations et horaires des animations devront être conformes à ceux mentionnés dans l'extrait du procès-verbal de la Commission consultative communale de sécurité publique relatif à ce dossier et les prescriptions qui y sont notifiées devront être scrupuleusement respectées.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Fabien Bagnon, Vice-Président délégué à la Voirie à la Métropole de Lyon.*

*Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Valentin Lungenstrass, Adjoint au Maire de Lyon.*

---

**Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° M 2021 C 5096 LDR/DDI - Réglementation provisoire de la circulation des véhicules sur le territoire de la Ville de Lyon.** (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

---

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment :

- L'article L 3642-2 ;

- Les articles L 2213-2-2°), L 2213-2-3°), L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire ;

- Les articles L 2213-1, L 2213-2-1°), L 2213-3-2°), L 2213-4 alinéa 1er, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du

président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le Plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le Règlement général de la circulation du 06 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté n° 2014-12-23-R-0431 portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Fabien Bagnon, 13ème vice-président délégué à la Voirie et aux mobilités actives ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de la Mairie de Lyon ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération la voie est libre il y a lieu de prendre une réglementation provisoire de circulation des véhicules, sur le territoire de la ville de Lyon 4ème ;

Arrête :

Article Premier. - Le samedi 05 juin 2021, de 11h00 à 19h00, la circulation des véhicules sera interdite :

- Rue Rosset ;

- Grande rue de la Croix Rousse ;

- Rue du Mail, partie comprise entre la rue d'Austerlitz et la rue du Chariot d'Or ;

- Rue Dumenge, partie comprise entre la rue du Pavillon et la rue du Mail ;

- Rue Janin ;

- Rue du Chariot d'Or, partie comprise entre la Grande rue de la Croix Rousse et la rue du Mail ;

- Place de la Croix Rousse, chaussée Nord et Est ;

- Rue d'Austerlitz, partie comprise entre la rue du Pavillon et la rue du Mail ;

- Rue Dumont ;

- Rue Calas ;

Art .2. - Le samedi 05 juin 2021, de 11h00 à 19h00, les véhicules suivants seront autorisés à circuler dans les rues mentionnées dans l'article 1 du présent arrêté, sous réserve de la présentation de justificatifs. Ils devront céder la priorité aux piétons et aux cycles :

- Les véhicules des SAMU et SMUR ;

- Les véhicules de la Protection et de la sécurité civile, de la Croix Rouge, de la protection sanitaire ;

- Les autobus de la société Keolis ;

- Les véhicules autorisés par arrêté municipal spécifique ;

- Les véhicules appartenant à la société JC.Decaux France dans le cadre de leurs interventions pour la régulation du service de location de vélos en libre-service « Vélo'v » et pour leurs interventions d'urgence et de maintenance sur les mobiliers urbains d'informations (abri voyageurs et panneaux d'information) ;

- Les véhicules d'intérêt général : véhicules d'intérêt général prioritaires ou bénéficiant de facilités de passage ;

- Les véhicules d'intérêt général prioritaire : véhicules des services de police, des forces sentinelles, de gendarmerie, des douanes, de lutte contre l'incendie, d'intervention des services de déminage de l'État, d'intervention des unités mobiles hospitalières ou, à la demande du service d'aide médicale urgente, affectés exclusivement à l'intervention de ces unités et du ministère de la justice affectés au transport des détenus ou au rétablissement de l'ordre dans les établissements pénitentiaires ;

- Les véhicules d'intérêt général bénéficiant de facilités de passage : ambulance de transport sanitaire, véhicules d'intervention de sécurité des sociétés gestionnaires d'infrastructures électriques et gazières, des associations médicales concourant à la permanence des soins, des médecins lorsqu'ils participent à la garde départementale, de transports de produits sanguins et d'organes humains, engin de service hivernal, véhicules d'intervention des services gestionnaires de ces voies ;

- Les véhicules utilisés par les personnes ou organismes titulaires d'une carte mobilité inclusion portant la mention « stationnement pour personnes handicapées » ;

- Les véhicules d'auto partage labellisés ;

- Les véhicules de transport de fond et de convois funéraires ;

- Les véhicules d'intervention d'ERDF, de la direction de la voirie et de la propreté de la Métropole de Lyon, de la direction de l'éclairage urbain et de Kéolis ;

- Les véhicules de la Société Byblos ;

- Les véhicules des artisans en intervention ;

- Les véhicules utilisés dans le cadre d'opérations de déménagement ;

- Les véhicules des résidents dont le domicile est situé dans le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté, afin de leur permettre d'accéder ou sortir du périmètre par l'entrée ou la sortie la plus proche de leur domicile ou de leur garage ;

- Les véhicules des non-résidents disposant d'un garage situé le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté, afin de leur permettre d'accéder ou sortir du périmètre par l'entrée ou la sortie la plus proche de leur garage ;

- Les véhicules permettant l'accès d'un client à son hôtel afin d'y prendre et d'y déposer ses bagages ;

- Les véhicules effectuant des livraisons ;

- Les véhicules des auto-écoles effectuant une la pose ou dépose d'un élève habitant le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté ;

- Les véhicules transportant les mariés dont la cérémonie se déroulera dans une mairie ou un établissement de culte situés dans le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté ;

- Les véhicules utilisés par les professionnels de santé ;

- Les taxis et voitures de transport avec chauffeur (VTC) pour y déposer ou y prendre en charge des clients ;

- Les véhicules en stationnement quittant le périmètre par le chemin le plus court ;

- Les véhicules de commerçants exposant dans les marchés situés dans le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté ;

- Les véhicules à destination ou en provenance des parcs de stationnement publics.

Art. 3. – Le samedi 05 juin 2021, de 11h00 à 19h00, les véhicules listé dans l'article 2 du présent arrêté devront respecter les dispositions du code de la route et circuler à une vitesse n'excédant pas 5 Km/h à l'exception des autobus de Kéolis dont la vitesse sera limitée à 30km/h.

Art. 4. – La réglementation relative à la circulation sera signalée de façon très apparente par les soins du demandeur, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 8ème partie : signalisation temporaire).

Art. 5. - Les installations et horaires des animations devront être conformes à ceux mentionnés dans l'extrait du procès-verbal de la Commission consultative communale de sécurité publique relatif à ce dossier et les prescriptions qui y sont notifiées devront être scrupuleusement respectées.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Fabien Bagnon, Vice-Président délégué à la Voirie à la Métropole de Lyon.*

*Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Valentin Lungenstrass, Adjoint au Maire de Lyon.*

---

**Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° M 2021 C 5098 LDR/DDI - Réglementation provisoire de la circulation des véhicules sur le territoire de la Ville de Lyon.** (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

---

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment :

- L'article L 3642-2 ;

- Les articles L.2213-2-2°), L 2213-2-3°), L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire ;

- Les articles L 2213-1, L 2213-2-1°), L 2213-3-2°), L 2213-4 alinéa 1er, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le Plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le Règlement général de la circulation du 06 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté n° 2014-12-23-R-0431 portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Fabien Bagnon, 13ème vice-président délégué à la voirie et aux mobilités actives ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de la Mairie de Lyon ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération la voie est libre il y a lieu de prendre une réglementation provisoire de circulation des véhicules, sur le territoire de la ville de Lyon 9ème ;

Arrête :

Article Premier. - Le samedi 05 juin 2021, de 11h00 à 19h00, la circulation des véhicules sera interdite :

- Grande rue de Vaise ;

- Rue des Tanneurs ;

- Rue du Bourbonnais, à l'Est de la rue Sergent Michel Berthet ;

- Rue du Marché ;

- Quai Pierre Scize, dans la contre allée située entre le n° 40 et n° 59 ;

Art .2. - Le samedi 05 juin 2021, de 11h00 à 19h00, les véhicules suivants seront autorisés à circuler dans les rues mentionnées dans l'article 1 du présent arrêté, sous réserve de la présentation de justificatifs. Ils devront céder la priorité aux piétons et aux cycles :

- Les véhicules des SAMU et SMUR ;

- Les véhicules de la protection et de la sécurité civile, de la Croix Rouge, de la protection sanitaire ;

- Les autobus de la société Keolis ;

- Les véhicules autorisés par arrêté municipal spécifique ;

- Les véhicules appartenant à la société JC.Decaux France dans le cadre de leurs interventions pour la régulation du service de location de vélos en libre-service « Vélo'v » et pour leurs interventions d'urgence et de maintenance sur les mobiliers urbains d'informations (abri voyageurs et panneaux d'information) ;

- Les véhicules d'intérêt général : véhicules d'intérêt général prioritaires ou bénéficiant de facilités de passage ;

- Les véhicules d'intérêt général prioritaire : véhicules des services de police, des forces sentinelles, de gendarmerie, des douanes, de lutte contre l'incendie, d'intervention des services de déminage de l'Etat, d'intervention des unités mobiles hospitalières ou, à la demande du service d'aide médicale urgente, affectés exclusivement à l'intervention de ces unités et du ministère de la justice affectés au transport des détenus ou au rétablissement de l'ordre dans les établissements pénitentiaires ;

- Les véhicules d'intérêt général bénéficiant de facilités de passage : ambulance de transport sanitaire, véhicules d'intervention de sécurité des sociétés gestionnaires d'infrastructures électriques et gazières, des associations médicales concourant à la permanence des soins, des médecins lorsqu'ils participent à la garde départementale, de transports de produits sanguins et d'organes humains, engin de service hivernal, véhicules d'intervention des services gestionnaires de ces voies ;

- Les véhicules utilisés par les personnes ou organismes titulaires d'une carte mobilité inclusion portant la mention « stationnement pour personnes handicapées » ;

- Les véhicules d'auto partage labellisés ;

- Les véhicules de transport de fond et de convois funéraires ;

- Les véhicules d'intervention d'ERDF, de la Direction de la voirie et de la propreté de la Métropole de Lyon, de la direction de l'éclairage urbain et de Kéolis ;

- Les véhicules de la société Byblos ;

- Les véhicules des artisans en intervention ;

- Les véhicules utilisés dans le cadre d'opérations de déménagement ;

- Les véhicules des résidents dont le domicile est situé dans le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté, afin de leur permettre d'accéder ou sortir du périmètre par l'entrée ou la sortie la plus proche de leur domicile ou de leur garage ;

- Les véhicules des non-résidents disposant d'un garage situé le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté, afin de leur permettre d'accéder ou sortir du périmètre par l'entrée ou la sortie la plus proche de leur garage ;

- Les véhicules permettant l'accès d'un client à son hôtel afin d'y prendre et d'y déposer ses bagages ;

- Les véhicules effectuant des livraisons ;

- Les véhicules des auto-écoles effectuant une la pose ou dépose d'un élève habitant le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté ;

- Les véhicules transportant les mariés dont la cérémonie se déroulera dans une mairie ou un établissement de culte situés dans le périmètre,

ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté ;

- Les véhicules utilisés par les professionnels de santé ;
- Les taxis et voitures de transport avec chauffeur (VTC) pour y déposer ou y prendre en charge des clients ;
- Les véhicules en stationnement quittant le périmètre par le chemin le plus court ;
- Les véhicules de commerçants exposant dans les marchés situés dans le périmètre, ou les rues définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté ;
- Les véhicules à destination ou en provenance des parcs de stationnement publics.

Art. 3. – Le samedi 05 juin 2021, de 11h00 à 19h00, les véhicules listés dans l'article 2 du présent arrêté devront respecter les dispositions du code de la route et circuler à une vitesse n'excédant pas 5 Km/h à l'exception des autobus de Kéolis dont la vitesse sera limitée à 30km/h.

Art. 4. – La réglementation relative à la circulation sera signalée de façon très apparente par les soins du demandeur, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 8ème partie : signalisation temporaire).

Art. 5. - Les installations et horaires des animations devront être conformes à ceux mentionnés dans l'extrait du Procès-Verbal de la Commission Consultative Communale de Sécurité Publique relatif à ce dossier et les prescriptions qui y sont notifiées devront être scrupuleusement respectées.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Fabien Bagnon, Vice-Président délégué à la Voirie à la Métropole de Lyon.*

*Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Valentin Lungenstrass, Adjoint au Maire de Lyon*

### Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5009	Association Foyer Notre Dame des sans-abri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Berthelot</b>	sur la zone de livraison, sur 20m au droit du n° 85	Le lundi 21 juin 2021, de 8h à 19h
5010	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Garibaldi</b>	entre le cours Gambetta et la route de Vienne	A partir du mardi 25 mai 2021 jusqu'au vendredi 28 mai 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation sera gérée par du personnel de l'entreprise		trottoirs Ouest et Est, entre le cours Gambetta et la route de Vienne	
			la circulation sur les voies réservées sera interrompue en fonction des nécessités du chantier		voies réservées sens Nord/Sud, entre le cours Gambetta et la route de Vienne	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le cours Gambetta et la route de Vienne	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre le cours Gambetta et la route de Vienne	
5011	Entreprise Sondalp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Paul Sisley</b>	côté impair, sur 16 m entre le n° 55 et le cours Albert Thomas	A partir du mardi 25 mai 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021
5012	Ville de Lyon - Direction de l'éclairage urbain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean Zay</b>	côté impair, sur 15 m entre le n° 5 et le n° 11	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021, de 7h30 à 16h
5013	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Longefer</b>	trottoir Ouest, sur 80 m au Nord de la rue Laennec (au droit du Square Jean de Torcy)	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, sur 80 m au Nord de la rue Laennec (au droit du Square Jean de Torcy)	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5014	Entreprise Cheroise de bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Bocage</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 18	A partir du mardi 25 mai 2021 jusqu'au mardi 1 juin 2021
5015	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de la Sauvagère</b>	trottoir Sud, entre le quai Paul Sédallian et la contre allée Est du Square Mouriquand	Le mercredi 2 juin 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le quai Paul Sédallian et la contre allée Est du Square Mouriquand	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le quai Paul Sédallian et la contre allée Est du Square Mouriquand	
5016	Etablissement français du sang et de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des journées mondiales du don de sang	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Jules Courmont</b>	chaussée Ouest, côté Ouest sur l'aire de livraison située au Sud de la rue Childebert	Le vendredi 11 juin 2021, de 13h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Les lundi 14 juin 2021 et mardi 15 juin 2021, de 9h à 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le mercredi 16 juin 2021, de 7h à 13h
5017	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Place Victor Basch</b>	entre le cours Gambetta et la rue Jean Marie Chavant	A partir du lundi 24 mai 2021 jusqu'au vendredi 28 mai 2021, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le cours Gambetta et la rue Jean Marie Chavant	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5018	Ville de Lyon - Direction de l'économie du commerce et de l'artisanat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre une circulation respectueuse des piétons et des automobilistes compte tenu de l'étroitesse des rues et la proximité de lieux culturels et festifs attirant beaucoup de passants	la circulation des véhicules sera interdite de 11h00 à 15h00 et de 19h00 à 1h00 sauf pour les véhicules cités dans l'article 3 du présent arrêté	<b>Rue Royale</b>	partie comprise entre la rue Roger Violi et la rue E. Brazier	A partir du vendredi 21 mai 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 10 Km/h			
			l'accès des cars de tourisme et taxis transportant des voyageurs à destination ou venant des hôtels riverains et les véhicules riverains des rues concernées sera autorisé			
			l'arrêt des véhicules sera interdit gênant			
			un passage de 3m50 devra être maintenu libre en permanence pour le passage des véhicules de sécurité, de secours, d'immondices, des ambulances, des véhicules transportant des malades ou handicapés et des riverains			
5019	Entreprise Mtp énergie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Neuve de Monplaisir</b>	sur 15 m au droit du n° 12	A partir du mardi 25 mai 2021 jusqu'au lundi 31 mai 2021, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit du n° 12	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5020	Ville de Lyon - Direction du commerce et de l'artisanat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre une circulation respectueuse des piétons et des automobilistes compte tenu de l'étroitesse des rues et la proximité de lieux culturels et festifs attirant beaucoup de passants	la circulation des véhicules sera interdite de 11h00 à 15h00 et de 19h00 à 1h00 sauf pour les exceptions prévues dans le présent arrêté	<b>Rue Pleney</b>	partie comprise entre la rue du Plâtre et la rue de la Fromagerie	A partir du vendredi 21 mai 2021 jusqu'au dimanche 7 novembre 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 10 Km/h		partie comprise entre la rue du Plâtre et la rue Longue	
			l'accès des cars de tourisme et taxis transportant des voyageurs à destination ou venant des hôtels riverains et les véhicules riverains des rues concernées sera autorisé			
			l'arrêt des véhicules sera interdit gênant		partie comprise entre la rue du Plâtre et la rue de la Fromagerie	
			un passage de 3m50 devra être maintenu libre en permanence pour le passage des véhicules de sécurité, de secours, d'immondices, des ambulances, des véhicules transportant des malades ou handicapés et des riverains		partie comprise entre la rue du Plâtre et la rue Longue	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5021	Métropole de Lyon - Service voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Eugène Deruelle</b>	sur 20 m, face au n° 13	A partir du mercredi 26 mai 2021 jusqu'au mercredi 9 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Dauphiné</b>	sur 20 m, au droit du n° 86	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Charles Richard</b>	sur 15 m, face au n° 42	
5022	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Denuzière</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 12	Le lundi 31 mai 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au droit du n° 12	
5023	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Corneille</b>	sur 8 m, au droit de l'immeuble situé au n° 39	A partir du samedi 22 mai 2021 jusqu'au jeudi 3 juin 2021
5024	Entreprise Garic propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage de vitres à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Antoine Lavolette</b>	côté pair, sur 30 m au droit du n° 6	Le mercredi 2 juin 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5025	Monsieur Patrice Ferrando	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vendôme</b>	sur 11 m, au droit de l'immeuble situé au n° 32	A partir du samedi 22 mai 2021 jusqu'au jeudi 3 juin 2021
5026	Entreprise Petrus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	côté pair, sur 5 m au droit du n° 74	Le lundi 24 mai 2021
5027	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue Pasteur</b>	trottoir Est, sur 20 m au droit du n° 63	Le vendredi 11 juin 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 63	
5028	Entreprise Prestig.Immo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un compresseur	l'accès, la circulation et le stationnement du compresseur du demandeur seront autorisés	<b>Montée Saint Barthemy</b>	au droit du n° 9, un cheminement protégé sera matérialisé sur la chaussée par le demandeur	A partir du lundi 24 mai 2021 jusqu'au lundi 7 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 9	



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5029	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Dalkias	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Paul Bert</b>	entre la rue Garibaldi et la rue Danton	A partir du mardi 25 mai 2021 jusqu'au mercredi 2 juin 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de la Bannière</b>	sur 50 m, au Sud de la rue Paul Bert	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Paul Bert</b>	dans les deux sens de circulation, entre la rue Leon Jouhaux et la rue de la Bannière	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/Est, entre la rue des Cuirassiers et la rue Danton	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue du Lac</b>	entre la rue Desaix et la rue Paul Bert	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	entre la rue Garibaldi et la rue Danton	
5030	Entreprise Cycling projects	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Oran</b>	sur 6 m, au droit du n° 2	A partir du mardi 25 mai 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
5031	Entreprise MDTP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue Chevreul</b>	trottoir Sud, sur 20 m entre le n° 34 et le n° 36	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m entre le n° 34 et le n° 36	
5032	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Charlemagne</b>	des deux côtés, entre la rue Casimir Perier et le cours Bayard	A partir du mardi 25 mai 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021, de 7h à 17h
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			
5033	Entreprise MDTP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Xavier Privas</b>	entre le n° 33 et le n° 35	A partir du mardi 1 juin 2021 jusqu'au jeudi 10 juin 2021, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5034	Entreprise Couleurs avenir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et un monte matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Anselme</b>	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 18	A partir du mardi 25 mai 2021 jusqu'au mercredi 26 mai 2021, de 7h à 19h
5035	Entreprise Cosmin Gomoïu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Charlemagne</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 23	A partir du mercredi 26 mai 2021 jusqu'au lundi 21 juin 2021
5036	Entreprise Divercity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Plat</b>	côté pair, sur 5 m au droit du n° 16	A partir du jeudi 27 mai 2021 jusqu'au dimanche 27 juin 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5037	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnement libérées	<b>Rue Bugeaud</b>	entre la rue Pierre Corneille et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du mardi 25 mai 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pierre Corneille et l'avenue Maréchal de Saxe	
5038	Entreprise Mtp énergie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Impasse des Jardins</b>	sur 15 m au droit du n° 10	A partir du jeudi 10 juin 2021 jusqu'au mardi 22 juin 2021, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit du n° 10	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5039	Entreprise MGB	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Place Carnot</b>	chaussée Ouest, entre la rue Général Plessier et le cours de Verdun Gensoul	Le vendredi 28 mai 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Ouest, des deux côtés, entre le n° 20 et le cours de Verdun Gensoul	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5040	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'abattage d'arbres	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de la Poudrière</b>	partie comprise entre la Montée des Esses et la Montée de la Butte	A partir du mercredi 26 mai 2021 jusqu'au vendredi 28 mai 2021, de 8h à 17h
5041	Entreprise Ameca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Blanc</b>	sur 15 m, au droit des n° 14 / 16	A partir du mercredi 26 mai 2021 jusqu'au samedi 26 juin 2021
5042	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Lacassagne</b>	sens Ouest/Est, sur 30 m au droit de la rue du Dauphiné	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir bus à contresens		sur 30 m, au droit de la rue du Dauphiné	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre le n° 86 et l'avenue Lacassagne	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 51 et la rue du Dauphiné	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m, au droit de la rue du Dauphiné	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021, de 9h à 16h
			un autre couloir bus à contresens devra être matérialisé par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.			
5043	Entreprise Ferreol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Saint Antoine</b>	sur 5 m, au droit du n° 34-35	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au lundi 14 juin 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5044	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération d'abattage d'arbres en urgence à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite	<b>Montée des Esses</b>	sur le trottoir situé au droit de la zone de chantier, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du mercredi 26 mai 2021 jusqu'au vendredi 28 mai 2021, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"		à l'avancement, sens montant, les cycles auront obligation de quitter la voie réservée	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
5045	Entreprise Picq	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Danton</b>	côté pair, sur 5 m au droit du n° 36	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021
5046	Entreprise Eurojoint	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pontage de fissures sur chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Pont de la Guillotière</b>	au droit du quai Gailleton	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au dimanche 6 juin 2021, de 5h à 6h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	entre la rue Tupin et la rue Gentil	
5047	Entreprise Le Scojo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Sèze</b>	au droit du n° 54, sur une longueur de 8 m	A partir du samedi 22 mai 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
5048	Entreprise Jacquet SARL	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Auvergne</b>	côté impair, sur 7 m en face du n° 10	A partir du lundi 23 août 2021 jusqu'au jeudi 23 septembre 2021
5049	Entreprise Salade addict	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Cuire</b>	au droit du n° 64, sur une longueur de 5,50 m	A partir du vendredi 28 mai 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
5050	Entreprise Ecochard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de stores à l'aide d'une nacelle élévatrice pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue Saint Michel</b>	voie piétonne, entre la rue Capitaine Robert Cluzan et la rue Béchevelin	Les jeudi 27 mai 2021 et jeudi 10 juin 2021, de 9h à 16h
			le stationnement d'une nacelle élévatrice de l'entreprise sera autorisé sur la voie piétonne			
5051	Entreprise Ecochard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de stores à l'aide d'une nacelle élévatrice pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue Saint Michel</b>	voie piétonne, entre la rue Capitaine Robert Cluzan et la rue Béchevelin	Le jeudi 17 juin 2021, de 9h à 16h
			le stationnement d'une nacelle élévatrice de l'entreprise ECOCHARD sera autorisé sur la voie piétonne			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5052	Entreprise Constructel énergie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Antoine Dumont</b>	entre le n° 16 et le n° 32	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 9 juillet 2021, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 16 et le n° 32	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
5053	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Quai de Serbie</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 13	A partir du mercredi 26 mai 2021, 21h, jusqu'au jeudi 27 mai 2021, 6h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie		entre la rue Sully et le n° 13	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnement libérées		entre la rue Docteur Mouisset et la place Maréchal Lyautey	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Sully et le n° 13	A partir du mercredi 26 mai 2021, 14h, jusqu'au jeudi 27 mai 2021, 9h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5054	Entreprise Lca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Royale</b>	sur 8 m, au droit du n° 23	A partir du jeudi 27 mai 2021 jusqu'au vendredi 28 mai 2021
5055	Entreprise Couleurs avenir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Capucins</b>	sur 15 m au droit des n° 24 à 26, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	Le jeudi 27 mai 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit des n° 24 à 26, zone de desserte comprise	
5056	Entreprise Creb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de lavage avec des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue du Platre</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 8, lors de la phase de présence et d'activité de la nacelle	Les jeudi 27 mai 2021 et vendredi 28 mai 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation, sauf riverains et véhicules de sécurité		entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue Paul Chenavard	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée, au droit du n° 8	
5057	Mairie de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'accompagner la réouverture des commerces et de favoriser la distanciation sociale.	Arrêté n° M20215057 publié dans ce BMO	<b>Dans certaines rues</b>		Le samedi 5 juin 2021, de 11h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5058	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de mise à la côte de tampons d'assainissement sur chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	<b>Quai du Commerce</b>	entre la rue du Bourget et la rue Antonin Laborde	A partir du mercredi 26 mai 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier			A partir du mercredi 26 mai 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021, de 7h30 à 9h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du mercredi 26 mai 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021, de 7h30 à 16h30
5059	Entreprise Abrsx	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue Emile Duport</b>	sur 15 m au droit du n° 2	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5060	Entreprise Comte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la sécurisation de l'aqueduc du Gier	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit et sera gérée par un homme-traffic	<b>Rue Roger Radison</b>	au droit de la zone de chantier, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le vendredi 28 mai 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation, sauf riverains et véhicules de sécurité		entre la rue Cardinal Gerlier et la rue Pauline Marie Jaricot	Le vendredi 28 mai 2021, de 10h à 14h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cardinal Gerlier</b>	côté pair, entre la rue Roger Radisson et la rue Henri Le Châtelier	Le vendredi 28 mai 2021, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5061	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des véhicules non motorisés sera interrompue dans les 2 sens sur les bandes cyclables	<b>Rue Antoine Lumière</b>	entre la rue Saint Mathieu et la rue Saint Romain	A partir du dimanche 23 mai 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Saint Romain</b>	sens Est/Ouest, entre la rue Antoine Lumière et la rue Saint Maurice	A partir du dimanche 23 mai 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Antoine Lumière</b>	sur le carrefour avec la rue Saint Romain	A partir du dimanche 23 mai 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Saint Mathieu et la rue Saint Romain	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Romain</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Antoine Lumière et le n° 45	
5062	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Berchet</b>	sur l'ensemble de la rue	A partir du mardi 25 mai 2021, 7h30, jusqu'au vendredi 4 juin 2021, 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur l'ensemble de la rue	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
5063	Mairie de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'accompagner la réouverture des commerces et de favoriser la distanciation sociale.	Arrêté n° M2021C098 publié dans ce BMO	<b>dans certaines rues</b>	Dans certaines rues	Le samedi 5 juin 2021, de 11h à 19h
5064	Entreprise Ats	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la mise en place d'une benne sera autorisée	<b>Quai Jean Moulin</b>	sur les emplacements réservés aux Autocars situés au droit du n° 3	Le vendredi 28 mai 2021, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, sur les emplacements réservés aux Autocars situés au droit du n° 3	
5065	Entreprise Cabot Bruno	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	<b>Boulevard de la Croix Rousse</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 56, lors de la phase de présence de la benne du demandeur	Le vendredi 28 mai 2021, de 7h à 19h
			la mise en place d'une benne sera autorisée		sur le trottoir situé au droit du n° 56	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur le trottoir situé au droit du n° 56	
5066	Entreprise Adbs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Trion</b>	au droit du n° 73	A partir du samedi 29 mai 2021 jusqu'au samedi 12 juin 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5067	Monsieur Hervé Martineau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Pavillon</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 10 - 12 (montage échafaudage)	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au jeudi 3 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 10	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021
5068	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue d'Ivry</b>	entre le n° 29 et la rue de Belfort	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Dumont d'Urville et la rue de Belfort	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au mardi 1 juin 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 29 et la rue de Belfort	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021
5069	Entreprise Key we nove	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vauban</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 21	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021
5070	Entreprise Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Hermann Sabran</b>	côté impair Nord, sur 20 m entre le n° 5 et le n° 7	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021
5071	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Yves Farge</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 158	Le jeudi 3 juin 2021, de 8h à 14h
5072	Entreprise BLB constructions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Joseph Gillet</b>	entre le pont Robert Schuman et la station service ENI située au n° 55	A partir du lundi 24 mai 2021 jusqu'au samedi 24 septembre 2022
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, entre le pont Robert Schuman et la station service ENI située au n° 55	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 50 m, de part et d'autre de l'emprise de chantier et au carrefour avec le pont Robert Schuman	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur trottoir, au droit de l'immeuble situé au n° 53	
5073	Entreprise Sovilec SAS	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dépose d'une enseigne à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	<b>Cours Lafayette</b>	sur 20 m, au droit du n° 184	Le mercredi 9 juin 2021, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5074	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Valentin Courturier</b>	partie comprise entre la rue Villeneuve et l'avenue Cabias	Le mardi 1 juin 2021, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5075	Entreprise Lachana	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux démontage de grue	la circulation des cycles sera interdite dans la bande cyclable à contresens	<b>Rue du Pensionnat</b>	sens Est/Ouest, entre la rue de la Bannière et la rue du Lac	Le jeudi 10 juin 2021, de 7h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue du Lac et la rue de la Bannière	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre la rue du Lac et la rue de la Bannière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue du Lac	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
5076	Entreprise MGB	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Place Carnot</b>	entre la rue Général Plessier et le cours Verdun Gensoul	Le vendredi 28 mai 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Général Plessier et le cours Verdun Gensoul	
5077	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de le réseau Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marcel Merieux</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 244	A partir du mercredi 9 juin 2021, 7h, jusqu'au vendredi 18 juin 2021, 17h
5078	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Avenue Debourg</b>	trottoir Nord, sur 30 m au droit du n° 87	A partir du mardi 15 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 87	A partir du mardi 15 juin 2021, 7h30, jusqu'au vendredi 25 juin 2021, 17h
5079	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place des Pavillons</b>	sur l'ensemble de la place	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au mardi 29 juin 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marcel Merieux</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 232	
			le stationnement pour des véhicules de chantier de l'entreprise COIRO sera autorisé		côté pair, sur 20 m au droit du n° 232	
			le stationnement pour des véhicules de chantier de l'entreprise COIRO sera autorisé	<b>Place des Pavillons</b>	sur l'ensemble de la place	
5080	Direction gestion technique des bâtiments	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tronchet</b>	côté impair Nord, sur 20 m en face de l'immeuble situé au n° 130 à 130 Bis	A partir du mardi 1 juin 2021 jusqu'au mardi 31 août 2021



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5081	Entreprise ETPP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	<b>Boulevard des Belges</b>	entre la rue de Créqui et la rue Commandant Faurax	Le jeudi 3 juin 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 14	A partir du mercredi 2 juin 2021 jusqu'au mardi 15 juin 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Ouest/Est, entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 14	
5082	Monsieur Germain David	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours de Verdun Perrache</b>	sur 10 m, au droit du n° 38	A partir du jeudi 27 mai 2021 jusqu'au samedi 5 juin 2021
5083	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Grande Rue de la Guillotière</b>	entre la rue Rachais et la rue de Tourville	A partir du mercredi 26 mai 2021 jusqu'au vendredi 28 mai 2021
				<b>Rue Tourville</b>	sur 30 m au Sud de la grande rue de la Guillotière	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Grande Rue de la Guillotière</b>	entre la rue Rachais et la rue de Tourville (une déviation 2 roues non motorisés dans le sens Ouest/Est sera balisée par les rues Rachais/Beguïn/Tourville, dans le sens Est/Ouest par les rues André Philip/Rachais)	A partir du jeudi 27 mai 2021 jusqu'au vendredi 28 mai 2021, de 9h à 16h30
				<b>Rue Pauline Kergomard</b>	au débouché sur la grande rue de la Guillotière	
				<b>Grande Rue de la Guillotière</b>	entre la rue Abbé Boisard et la rue André Philipp	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Tourville</b>	entre la rue Rachais et la rue de Tourville	A partir du mercredi 26 mai 2021 jusqu'au vendredi 28 mai 2021
				<b>Rue Pauline Kergomard</b>	côté Ouest, sur 30 m au Sud de la grande rue de la Guillotière	
				<b>Rue Rachais</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la grande rue de la Guillotière	
				<b>Rue Tourville</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud de la grande rue de la Guillotière	
				<b>Rue André Philip</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de la grande rue de la Guillotière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Grande Rue de la Guillotière</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Rachais et la rue Garibaldi	A partir du jeudi 27 mai 2021 jusqu'au vendredi 28 mai 2021, de 9h à 16h30
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	<b>Grande Rue de la Guillotière</b>	au débouché sur la rue Rachais	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5084	Entreprise Ad Baraban	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours d'Herbouville</b>	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n° 27 Bis	A partir du jeudi 27 mai 2021 jusqu'au jeudi 3 juin 2021
5085	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite (sous le bras de levage)	<b>Rue Benjamin Delessert</b>	trottoir Nord au droit du n° 13	Le vendredi 28 mai 2021, de 6h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 40 m au droit du n° 13	
5086	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Grande Rue de la Croix Rousse</b>	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 50 - 52	A partir du jeudi 27 mai 2021 jusqu'au vendredi 28 mai 2021
5087	Entreprise Chieze	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement paysager	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Impasse Berchet</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 9	Les mardi 8 juin 2021 et mercredi 9 juin 2021, de 7h à 16h30
5088	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de l'Abbé Boisard</b>	sur 20 m au droit du n° 1	A partir du jeudi 10 juin 2021 jusqu'au jeudi 24 juin 2021, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 1	
5089	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Eugénie</b>	côté pair, sur 40 m au droit du n° 38	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021
5090	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Victor Hugo</b>	sur 15 m, au droit du n° 27	Le lundi 31 mai 2021, de 7h à 16h
			l'accès et le stationnement seront autorisés		sur 15 m, au droit du n° 27	Le lundi 31 mai 2021, de 7h à 16h
5091	Mairie de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération la voie est libre	Arrêté n° M2021C5093 publié dans ce BMO	<b>Dans certaines rues</b>	Dans certaines rues	Le samedi 5 juin 2021, de 11h à 19h
5092	Entreprise Roche et cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Nuits</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 27	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021
5093	Mairie de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération la voie est libre	Arrêté n° M2021C5093 publié dans ce BMO	<b>Dans Certaines Rues</b>	Dans certaines rues	Le samedi 5 juin 2021, de 11h à 19h
5094	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place Cesar Geofray</b>	sur 30 m, au droit de l'accès au n° 123 rue Pierre Valdo	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de l'accès au n° 123 rue Pierre Valdo	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5095	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue d'Algerie</b>	dans le carrefour avec la rue d'Oran, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au mardi 8 juin 2021
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue d'Oran</b> <b>Rue Hippolyte Flandrin</b>		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Oran</b>		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Hippolyte Flandrin</b>	entre la rue d'Algérie et la rue des Augustins	
5096	Mairie de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération la voie est libre	Arrêté n° M20215096 publié dans ce BMO	<b>Dans certaines rues</b>		Le samedi 5 juin 2021, de 11h à 19h
5097	Entreprise Gantelet-Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un mur de soutènement	la circulation des piétons sera interdite	<b>Montée de la Butte</b>	sur le trottoir situé au droit de la zone de chantier entre le n° 4 et le n° 16	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 18 juin 2021, de 7h à 17h
				<b>Montée Lieutenant Allouche</b>	sur le trottoir situé au droit de la zone de chantier entre le n° 18 et le n° 9	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Montée de la Butte</b>	entre le n° 4 et le n° 16	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Montée Lieutenant Allouche</b>	entre le n° 18 et le n° 19	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Montée de la Butte</b>	des deux côtés de la chaussée, trottoir compris entre le cours Général Giraud et la rue de la Poudrière	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Montée Lieutenant Allouche</b>	des deux côtés de la chaussée, trottoir compris entre le n° 18 et le n° 9	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Montée de la Butte</b>	des deux côtés de la chaussée, trottoir compris entre le n° 4 et le n° 16	
5098	Mairie de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération la voie est libre	Arrêté n° M 2021C5098 publié dans ce BMO	<b>Dans certaines rues</b>		Le samedi 5 juin 2021, de 11h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5099	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue des Pommères</b>	de part et d'autre de la zone de chantier, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021
				<b>Rue du Manteau Jaune</b>		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Pommères</b>	par tronçons successifs	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue du Manteau Jaune</b>	lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue des Pommères</b>	des deux côtés de la chaussée, par tronçons successifs	
5100	Mairie de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération la voie est libre	Arrêté n° M2021C5110 publié dans ce BMO	<b>Dans certaines rues</b>		Le samedi 5 juin 2021, de 11h à 19h
5101	Mairie de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération la voie est libre	Arrêté n° M2021C5101 publié dans ce BMO	<b>Dans certaines rues</b>		Le samedi 5 juin 2021, de 11h à 19h
5102	Monsieur Patrick Lapierre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jacquard</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 6	A partir du jeudi 27 mai 2021 jusqu'au jeudi 24 juin 2021
5103	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours de Verdun Gensoul</b>	entre la place Carnot et la rue d'Enghien	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021
				<b>Place Carnot</b>	côté Est, entre la rue de Condé et le cours Verdun Gensoul	
				<b>Place Gensoul</b>	entre le cours Verdun Gensoul et la rue Général Plessier	
				<b>Rue Général Plessier</b>	sur 30 m à l'Ouest de la place Carnot	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Place Carnot</b>	entre la rue Général Plessier et la place Carnot	
				<b>Cours de Verdun Gensoul</b>	entre la place Carnot et la rue d'Enghien	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la place Carnot et la rue d'Enghien	
				<b>Place Gensoul</b>	des deux côtés, entre le cours Verdun Gensoul et la rue Général Plessier	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Général Plessier</b>	des deux côtés, sur 30 m à l'Ouest de la place Carnot				
	<b>Place Carnot</b>	côté Est, des deux côtés, entre la rue de Condé et le cours Verdun Gensoul				
5104	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilations de cuisine	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	<b>Rue Mercière</b>	sur 10 m au droit du n° 41	Le jeudi 3 juin 2021, de 22h à 2h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5105	Entreprise la Pharmacie Berthelot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests Covid antigéniques	l'installation d'un barnum sera autorisée sur le trottoir, du lundi au samedi	<b>Avenue Berthelot</b>	au droit du n° 25	A partir du jeudi 27 mai 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021, de 9h à 18h
5106	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'espaces verts	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue des Fossés de Trion</b>	trottoir impair, entre la rue Commandant Charcot et la rue Trouvée, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 31 mai 2021, 7h, jusqu'au vendredi 11 juin 2021, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		trottoir impair, sur 30 m au Nord de la rue Trouvée, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
					entre la rue Commandant Charcot et la rue Trouvée	
					côté impair, sur 30 m au Nord de la rue Trouvée	
5107	Entreprise Certa toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vendôme</b>	sur 9 m, au droit de l'immeuble situé au n° 148	A partir du jeudi 27 mai 2021 jusqu'au mercredi 9 juin 2021
5108	Entreprise Mjs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Coysevox</b>	sur 10 m, au droit du n° 2	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021
5109	Office National des Forêts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Philippe Gonnard</b>	entre l'accès au n° 17 et la rue Pierre Dupont, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 31 mai 2021, 7h, jusqu'au mardi 1 juin 2021, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre l'accès au n° 17 et la rue Pierre Dupont	
5110	Entreprise Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Maryse Bastié</b>	entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Bataille	Les mercredi 26 mai 2021 et jeudi 27 mai 2021, de 6h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les usagers circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"obligatoire			
des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Bataille						
	au débouché sur l'avenue Jean Mermoz					
5111	Entreprise Ncf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Annonciade</b>	sur 12 m, sur la zone de desserte située en face du n° 20	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au lundi 14 juin 2021
5112	Entreprise Eiffrage construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Mazenod</b>	côté pair, sur 18 m au droit du n° 48	A partir du mercredi 26 mai 2021 jusqu'au mercredi 9 juin 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5113	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Peupliers</b>	entre le n° 21 et n° 25	A partir du samedi 29 mai 2021 jusqu'au lundi 7 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 21 et n° 25	
5114	Entreprise Neyret immobilier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'abattage d'un arbre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Docteur Rebatel</b>	sur 20 m au droit du n° 19	Le lundi 31 mai 2021
5115	Entreprise Essence ciel Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Domrémy</b>	sur 30 m, au droit du n° 9	Le mardi 22 juin 2021, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 9	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5116	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des piétons sera interdite	<b>Impasse des Chartroux</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 6, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au mardi 15 juin 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 6	
5117	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Tête d'Or</b>	par tronçons délimités par deux carrefours successifs, entre la rue de Sèze et la rue Tronchet	Le mardi 1 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Sèze et la rue Tronchet	
5118	Entreprise Constructel énergie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Vauban</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 19	A partir du mercredi 2 juin 2021 jusqu'au lundi 28 juin 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Pierre Corneille et l'avenue Maréchal de Saxe	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pierre Corneille et l'avenue Maréchal de Saxe	
5119	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Vauban</b>	entre la place Jules Ferry et la rue Waldeck Rousseau	A partir du jeudi 3 juin 2021 jusqu'au samedi 5 juin 2021, de 9h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la place Jules Ferry et la rue Waldeck Rousseau	A partir du jeudi 3 juin 2021 jusqu'au samedi 5 juin 2021
5120	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Paul Michel Perret</b>	entre la rue Duquesne et la rue Montgolfier	A partir du jeudi 3 juin 2021 jusqu'au samedi 5 juin 2021, de 9h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Duquesne et la rue Montgolfier	A partir du jeudi 3 juin 2021 jusqu'au samedi 5 juin 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5121	Entreprise Digiplay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un événement à l'Institut Lumière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Premier Film</b>	sur le parking attenant au Hangar de l'Institut Lumière à l'exception des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite	Le lundi 31 mai 2021, de 8h30 à 18h
5122	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Montgolfier</b>	sur 20 m, de part et d'autre du n° 85 des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du n° 85	A partir du vendredi 4 juin 2021 jusqu'au jeudi 17 juin 2021
5123	Monsieur Thomas Belmonte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Docteur Gailleton</b>	sur 10 m, au droit du n° 32	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au mercredi 7 juillet 2021
5124	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de suppression branchement de gaz	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir le stationnement des véhicules sera interdit gênant un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence	<b>Rue Paul Bert</b>	au droit du n° 3 côté impair, sur 15 m en face du n° 2 au droit du n° 3	A partir du mercredi 26 mai 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021, de 7h à 16h30
5125	Monsieur Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	sur 4 m, au droit de l'immeuble situé au n° 56	A partir du mercredi 9 juin 2021 jusqu'au vendredi 9 juillet 2021
5126	Entreprise Lcr Pro69 Sasu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Franklin</b>	sur 20 m au droit du n° 37	Le jeudi 27 mai 2021
5127	Entreprise Dvm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Castries</b>	sur 15 m au droit du n° 8	A partir du vendredi 28 mai 2021 jusqu'au lundi 28 juin 2021
5128	Entreprise Spib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Remparts d'Ainay</b>	sur 5 m au droit du n° 46	A partir du mardi 1 juin 2021 jusqu'au jeudi 1 juillet 2021
5129	Monsieur Bonhomme Yanis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Bayard</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 24	Les samedi 12 juin 2021 et dimanche 13 juin 2021
5130	Entreprise MDTP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et branchements d'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de la Viabert</b>	entre la rue Bellecombe et l'avenue Thiers des deux côtés de la chaussée, entre la rue Bellecombe et l'avenue Thiers	A partir du vendredi 28 mai 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5131	Entreprise MDTP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et branchements d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de la Viabert</b>	sur 25 m, de part et d'autre de la rue Bellecombe	A partir du samedi 29 mai 2021 jusqu'au vendredi 18 juin 2021
				<b>Rue Bellecombe</b>	sur 25 m, de part et d'autre de la rue de la Viabert	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de la Viabert</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre de la rue Bellecombe	
				<b>Rue Bellecombe</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre de la rue de la Viabert	
5132	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Denuzière</b>	entre le n° 12 et la rue Bichat	Le lundi 31 mai 2021, de 7h à 16h30
5133	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de voirie	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de Champvert</b>	entre l'avenue Barthélémy Buyer et la rue Docteur Edmond Locard	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021
5134	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Fromagerie</b>	sur 8 m, au droit de l'immeuble situé au n° 7	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021
5135	Association donneurs de sang bénévoles de la Poste et d'Orange	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne de sensibilisation dans le cadre de la semaine nationale du don de moelle osseuse	des installations ainsi que l'accès et le stationnement du véhicule immatriculé EC 170 GE seront autorisés	<b>Rue de la République</b>	au droit des n° 54 et 56	A partir du mardi 8 juin 2021 jusqu'au jeudi 10 juin 2021, de 8h30 à 18h
						A partir du mardi 1 juin 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021, de 8h30 à 18h
5136	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Tables Claudiennes</b>	au droit des n° 49 et 51	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au mercredi 2 juin 2021
5137	Entreprise Legros TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnement libérées	<b>Rue Godefroy</b>	entre la rue Docteur Mouisset et le n° 1	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Docteur Mouisset et le n° 1	
5138	Entreprise Goncalves	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation	<b>Rue Longue</b>	entre la rue Lanterne et le quai de la Pêcherie	A partir du mardi 1 juin 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021, de 9h à 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit du n° 2	



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5139	Entreprise Lyon levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le démontage d'une grue à tour	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Neyret</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 33, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mardi 1 juin 2021 jusqu'au jeudi 3 juin 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules lourds du demandeur sera autorisée	<b>Montée des Carmélites</b>	pour accéder à la rue Neyret	
			la circulation des véhicules lourds du demandeur sera autorisée à contre-sens de la circulation générale	<b>Rue Neyret</b>	entre la montée des Carmélites et le n° 33	
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation, sauf riverains et véhicules de sécurité		entre l'accès au n° 33 et la montée des Carmélites, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			la circulation de véhicules sera autorisée		dans la voie réservée aux bus pour accéder à la rue Lucien Sportisse, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre l'accès au n° 33 et la montée des Carmélites	
5140	Entreprise Théâtre des Asphodèles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Biennale des langues	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Eusebe</b>	sur 20 mètres au droit de la partie comprise entre le n° 16 et le n° 18	A partir du vendredi 28 mai 2021, 11h, jusqu'au dimanche 30 mai 2021, 20h
5141	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue d'Inkermann</b>	entre le n° 52 et la rue de la Viabert	A partir du mardi 1 juin 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 52 et la rue de la Viabert	
5142	Entreprise Goncalves	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Longue</b>	sur la zone de déserte située au droit du n° 6	A partir du mardi 1 juin 2021 jusqu'au jeudi 1 juillet 2021
5143	Entreprise MLTM	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue automotrice de type MK 88	la circulation dans les deux sens de circulation, des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel, sera interdite	<b>Rue Dominique Perfetti</b>	dans les deux sens de circulation, entre le boulevard de la Croix Rousse et la rue Maisiat	Le mardi 1 juin 2021, de 7h à 19h
			la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Maisiat</b>	sur l'esplanade située en face du n° 1	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Dominique Perfetti</b>	sur le trottoir Ouest, entre le boulevard de la Croix Rousse et la rue Maisiat des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard de la Croix Rousse et la rue Maisiat	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5144	Entreprise Acrobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite sur le trottoir et s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnement libérées	<b>Rue de Créqui</b>	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 41	A partir du mardi 1 juin 2021 jusqu'au jeudi 3 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5145	Entreprise Couleurs avenir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et un monte matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Anselme</b>	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 18	Le mardi 1 juin 2021, de 7h à 19h
5146	Monsieur Alain Le Ny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice (groupe scolaire Cornier)	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Jacquard</b>	trottoir impair Sud, entre la rue Denfert Rochereau et l'avenue Cabias	Le mercredi 2 juin 2021, de 9h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		partie comprise entre la rue Denfert Rochereau et l'avenue Cabias	
5147	Entreprise Emini	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Victor Hugo</b>	sur 15 m, au droit du n° 27	Le mercredi 2 juin 2021, de 7h à 12h
			l'accès et le stationnement seront autorisés			
5148	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue du Palais d'Été</b>	entre la rue Docteur Bonhomme et la rue Feuillat	A partir du mercredi 2 juin 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5149	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Sully</b>	au droit de l'immeuble situé aux n° 8 - 10 - 12	Le mercredi 2 juin 2021, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit de l'immeuble situé aux n° 8 - 10 - 12	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5150	Entreprise La pharmacie Hôtel Dieu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests Covid antigéniques	l'installation d'un barnum sera autorisée sur le trottoir, du lundi au samedi	<b>Rue Childebert</b>	côté Sud, à l'Est de la place de la République	A partir du vendredi 28 mai 2021 jusqu'au lundi 28 juin 2021, de 9h à 18h30
5151	Entreprise la pharmacie des Aqueduc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests Covid antigéniques	l'installation d'un barnum sera autorisée, sur le trottoir, du lundi au vendredi	<b>Rue des Aqueduc</b>	au droit du n° 43	A partir du mardi 1 juin 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021, de 8h20 à 18h15
						A partir du mardi 1 juin 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021, de 8h20 à 19h15

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5152	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur chaussée réduite à une voie	<b>Rue Michel Rambaud</b>	voie Est, sur 30 m au Nord de la rue des Emeraudes	A partir du mercredi 2 juin 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Emeraudes</b>	au carrefour Nord/Ouest, avec la rue Michel Rambaud	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Michel Rambaud</b>	partie comprise entre le cours Vitton et la rue des Emeraudes	A partir du mercredi 2 juin 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair Est, entre le n° 3 et la rue des Emeraudes	
5153	Entreprise Eiffage énergie télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau télécom	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	<b>Rue Bournes</b>	au droit de l'immeuble situé aux n° 12 - 13	A partir du jeudi 3 juin 2021 jusqu'au jeudi 17 juin 2021, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre de l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		durant les phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du jeudi 3 juin 2021 jusqu'au jeudi 17 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 11 et le n° 21	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue Henri Gorjus	
5154	Entreprise Sogetrel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau télécom à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 13	A partir du jeudi 3 juin 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 13	A partir du jeudi 3 juin 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021, de 8h à 18h
5155	Entreprise CMR	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Saint Marc</b>	l'accès aux riverains devra être maintenue en permanence	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au lundi 21 juin 2021
5156	Entreprise Hera assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Charmettes</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 107	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au mardi 8 juin 2021, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5157	Entreprise BLB constructions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Quai Joseph Gillet</b>	trottoir Est, entre le n° 52 et la station service ENI située au n° 55	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au jeudi 10 juin 2021, de 20h à 6h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre le pont Robert Schuman et la station service ENI située au n° 55 (uniquement pour le transit des bus Kéolis)	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, entre le pont Robert Schuman et la station service ENI située au n° 55	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 50 m, de part et d'autre de l'emprise de chantier et au carrefour avec le pont Robert Schuman	
5158	Entreprise Detect réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de détection de réseaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Gigodot</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 10	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au lundi 21 juin 2021, de 7h à 18h
5159	Entreprise Emini Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre des travaux de levage à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Girie</b>	trottoir impair, sur 20 m au droit du n° 5	Le mercredi 2 juin 2021, de 7h à 12h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au droit du n° 5	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 5	
5160	Mairie de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération la Voie est Libre	Arrêté n° M20215160 publié dans ce BMO	<b>Dans Certaines Rues</b>	Dans certaines rues	Le samedi 5 juin 2021, de 11h à 19h
5161	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Piperoux</b>	des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 1	A partir du lundi 14 juin 2021 jusqu'au jeudi 24 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5162	Entreprise Vitrierie stéphanoise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de vitrages	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	sur 30 m, au droit du n° 67 (bâtiment de la CAF)	A partir du mardi 22 juin 2021 jusqu'au mercredi 23 juin 2021, de 8h à 17h
			le stationnement sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			
			le stationnement sera autorisé sur le trottoir			
5163	Entreprise Vita curage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue d'Austerlitz</b>	entre la rue du Mail et l'emprise de chantier	Le jeudi 3 juin 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		partie comprise entre la rue du Mail et la rue du Pavillon	
			les véhicules circulant dans le sens Est/ Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue du Mail	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5164	Entreprise Genty carrelages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Mail</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 24	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au mercredi 9 juin 2021
5165	Entreprise Signature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Garibaldi</b>	entre la rue du Pensionnat et l'avenue Félix Faure	A partir du jeudi 27 mai 2021, 22h, jusqu'au vendredi 28 mai 2021, 6h
5166	Entreprise Mdc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Garde</b>	sur 5 m, au droit du n° 39	A partir du samedi 29 mai 2021 jusqu'au jeudi 10 juin 2021
5167	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pavage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Chemin de Choulans</b>	au droit de la montée de Genovéfains et du n° 128, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens montant, au droit de la montée de Genovéfains et du n° 100, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Montée des Genovéfains</b>	sur 25 m, entre le chemin de Choulans et l'accès au n° 9	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021
5168	Entreprise Geotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès à un chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Smith</b>	sur 15 m, au droit du n° 12	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 18 juin 2021
5169	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Capucins</b>	sur 8 m, sur la zone de desserte située au droit du n° 2	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021
5170	Entreprise Scob	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la bande cyclable à contre-sens sera dévoyée mais maintenue	<b>Rue Bonnard</b>	sur 30 m, au droit du n° 11	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au mardi 24 mai 2022
			la circulation des piétons sera interdite		<b>Rue Antoinette</b>	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Bonnard</b>	trottoir impair, entre le n° 5 et la rue Bonnard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Antoinette</b>	sur 30 m, au droit du n° 11	
5171	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Bellecour</b>	contre allée Ouest, sur 10 m au droit du n° 36	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021
5172	Entreprise Carrion TP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Verguin</b>	côté pair Sud, entre le n° 4 et le n° 10	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5173	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Montée Bonafous</b>	entre le n° 20 et le passage des Gloriettes	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021
				<b>Montée Justin Godart</b>	entre la rue Lebrun et le n° 23	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Montée Bonafous</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 20 et le passage des Gloriettes	
				<b>Montée Justin Godart</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Lebrun et le n° 23	
5174	Entreprise Valone construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bossuet</b>	sur 12 m, au droit de l'immeuble situé au n° 128	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021
5175	Entreprise Lyon levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement des résidents du n° 35, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Neyret</b>	côté pair, entre l'accès du n° 33 et la montée des Carmélites	A partir du lundi 31 mai 2021, 7h, jusqu'au jeudi 3 juin 2021, 17h
5176	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès à une zone de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Quarantaine</b>	sur 30 m, en face du n° 28 et de l'accès aux garages des n° 34 / 36	A partir du mardi 1 juin 2021, 7h, jusqu'au mercredi 2 juin 2021, 17h
5177	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer un marquage de signalisation horizontale	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Place Colbert</b>	entre la rue Diderot et la montée Saint Sébastien	A partir du mardi 1 juin 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Diderot et la montée Saint Sébastien	A partir du mardi 1 juin 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021
5178	Entreprise Couleurs avenir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Capucins</b>	sur 10 m, au droit des n° 24 à 26, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	Le mardi 1 juin 2021, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m, au droit des n° 24 à 26, zone de desserte comprise	
5179	Entreprise Groupe Cayon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de silo à verre	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de la Fromagerie</b>	entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue Paul Chenavard	Le mercredi 2 juin 2021, de 6h30 à 7h
			la circulation des véhicules sera interdite			
5180	Ville de Lyon - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse pour l'établissement Baba Box	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Gambetta</b>	côté pair, sur 6,90 m au droit du n° 4	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
5181	Ville de Lyon - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse pour l'établissement Mimo	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Anvers</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 38	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5182	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Place des Terreaux</b>	dans le carrefour avec les rues Constantine et Paul Chenavard, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le jeudi 3 juin 2021, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Paul Chenavard</b>	sens Sud/Nord, au débouché sur la place des Terreaux, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	
			la circulation des véhicules sera interdite			
5183	Entreprise Levvm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'un échafaudage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place Croix Paquet</b>	au droit du n° 2, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	Les jeudi 3 juin 2021 et vendredi 4 juin 2021, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit du n° 2	
5184	Entreprise Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité et d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Marietton</b>	trottoir Nord, sur 22 m au droit du n° 8	Les lundi 31 mai 2021 et mardi 1 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Mont d'Or</b>	trottoir Est, sur 22 m au droit du n° 1	
				<b>Rue Marietton</b>	côté impair, sur 5 m au droit du n° 1	
5185	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des véhicules 2 roues non motorisés sera interrompue sur la bande cyclable	<b>Rue Antoine Lumière</b>	sens Nord/Sud, entre la rue Saint Nestor et la rue Saint Mathieu	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Saint Nestor et la rue Saint Mathieu	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Saint Nestor et la rue Saint Mathieu	
5186	Entreprise Zinguerie du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée au sol par deux hommes trafic de l'entreprise Zinguerie du Rhône	<b>Avenue Berthelot</b>	trottoir Sud, sur 20 m entre le n° 4 et le n° 6	Le mercredi 2 juin 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 20 m, au droit du n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m entre le n° 4 et le n° 6	
			le stationnement sera autorisé sur la voie de circulation d'une grue auxiliaire et d'un camion de livraison de service pour le compte de l'entreprise Zinguerie du Rhône		voie de circulation sens Ouest/Est, sur 20 m au droit du n° 6	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5187	Entreprise ETPP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des piétons sera interdite	<b>Quai Pierre Scize</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 87, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du jeudi 3 juin 2021 jusqu'au mardi 15 juin 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 87, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 87	
5188	Entreprise Spie citynetworks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place du Cent Cinquante Huitième Ri</b>	au droit du point lumineux d'éclairage urbain n° 1300.01, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du jeudi 3 juin 2021, 7h, jusqu'au vendredi 4 juin 2021, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m, au droit du point lumineux d'éclairage urbain n° 1300.01, trottoir compris	
5189	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue MONTAIGNE</b>	des deux côtés, entre le n° 26 et le n° 30	A partir du jeudi 3 juin 2021 jusqu'au mercredi 9 juin 2021, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5190	Association lyonnaise pour une agriculture écologique et équitable	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de distributions de paniers alimentaires	l'accès et le stationnement des véhicules techniques du demandeur ainsi que l'installation de 4 tables seront autorisés, chaque mardi	<b>Rue Edison</b>	dans sa partie comprise entre la rue Vendôme et la rue Paul Bert	A partir du mardi 1 juin 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021, de 17h à 19h
5191	Entreprise La grande pharmacie des Voûtes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests Covid antigéniques	l'installation d'un barnum sera autorisée sur le trottoir, du lundi au samedi	<b>Cours Charlemagne</b>	au droit du n° 5	A partir du mardi 1 juin 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021, de 9h à 19h
5192	Entreprise Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un poteau d'incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Brest</b>	côté impair, sur 20 m en face du n° 30	A partir du mercredi 9 juin 2021 jusqu'au lundi 21 juin 2021, de 7h à 17h
				<b>Rue Gentil</b>	côté pair, sur 20 m en face du n° 11	A partir du jeudi 3 juin 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021, de 7h à 17h
5193	Entreprise Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Balançoires</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 10	Le lundi 31 mai 2021, de 9h à 15h
5194	Entreprise Abrsx	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau télécom	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Quai Paul Sédallian</b>	trottoir Ouest, sur 20 m, à 40 m au Sud de la rue Joannès Carret	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021, de 7h à 17h
			le stationnement sera autorisé sur le trottoir des véhicules de chantier de la Société Abrsx			



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5195	Entreprise Taille Pierres Coquaz et Beal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours de la Liberté</b>	côté impair, sur 6 m au droit du n° 25	A partir du jeudi 27 mai 2021 jusqu'au jeudi 10 juin 2021
5196	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Rhin et Danube</b>	chaussée sens Est/Ouest, entre la rue des Mariniers et la rue de Saint Cyr	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue des Mariniers et la rue de Saint Cyr	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Mariniers et la rue de Saint Cyr	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5197	Entreprise Global	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Aimé Collomb</b>	sur 15 m, au droit du n° 15	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021
5198	Entreprise Groupe Cayon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le remplacement de silo à verre	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Mazenod</b>	entre la rue Vendôme et l'avenue Maréchal de Saxe	Le jeudi 3 juin 2021, de 5h30 à 6h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
5199	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Rhin et Danube</b>	entre le quai du Commerce et la rue des Mariniers	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le quai du Commerce et la rue des Mariniers	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5200	Entreprise Mtp Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue Saint Simon</b>	trottoir Est, face n° 32	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 18 juin 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		au droit du n° 32	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
5201	Entreprise Groupe Cayon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de silo à verre	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de Créqui</b>	sur 15 m, au droit de la place Guichard	Le jeudi 3 juin 2021, de 5h à 5h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
5202	Entreprise Mdt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur portique de gabarit bus pour le compte de Kéolis	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Avenue du Plateau</b>	entre le n° 242 et la rue Francoise Giroud	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021, de 20h à 6h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 242	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5203	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Marc Bloch</b>	côté impair, entre la rue du Colombier et l'avenue Jean Jaurès	A partir du mardi 1 juin 2021 jusqu'au mardi 15 juin 2021, de 7h à 17h
				<b>Rue Elie Rochette</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marc Bloch et la rue Père Chevrier	
				<b>Rue du Colombier</b>		
5204	Entreprise Constructel énergie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Avenue Berthelot</b>	trottoir Sud, sur 25 m entre le n° 144 et le n° 150	A partir du mercredi 2 juin 2021 jusqu'au vendredi 9 juillet 2021, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 25 m entre le n° 144 et le n° 150	
5205	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Avenue Jean Mer-moz</b>	dans le carrefour avec le boulevard Ambroise Paré	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5206	Entreprise Lvo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise LVO	<b>Avenue du Plateau</b>	trottoir Ouest, sur 20 m au droit du n° 229	Le mercredi 2 juin 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 20 m au droit du n° 229	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée sens Nord/Sud, sur 20 m au droit du n° 229 (ces engins ne stationneront pas sur l'arrêt Bus)	
			le stationnement sur la voie de circulation d'une grue automotrice et d'un camion de service pour le compte de l'entreprise LVO sera autorisé			
5207	Monsieur Thomas Belmonte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Docteur Gailleton</b>	sur 10 m, au droit du n° 32	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au mercredi 7 juillet 2021
5208	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pasteur</b>	côté impair, sur 10 m entre le n° 15 et le n° 17	Le jeudi 3 juin 2021, de 8h à 17h
5209	Entreprise Cayon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le remplacement d'un sécuoflat de bac à verre enterré pour le compte du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Pré Gaudry</b>	dans le carrefour avec la rue Félix Brun	Le jeudi 3 juin 2021, de 7h à 8h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5210	Mertropole de Lyon - Service des tunnels de la direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des opérations de maintenance	la circulation des véhicules et des piétons sera interdite	<b>Tunnel routier de la Croix Rousse</b>	tube mode doux et tube routier, dans les 2 sens de circulation	A partir du mardi 8 juin 2021, 21h, jusqu'au mercredi 9 juin 2021, 6h
						A partir du mercredi 9 juin 2021, 21h, jusqu'au jeudi 10 juin 2021, 6h
						A partir du lundi 7 juin 2021, 21h, jusqu'au mardi 8 juin 2021, 6h
						A partir du mercredi 16 juin 2021, 21h, jusqu'au jeudi 17 juin 2021, 6h
						A partir du jeudi 10 juin 2021, 21h, jusqu'au vendredi 11 juin 2021, 6h
5211	Entreprise Somlec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de l'engin de levage	<b>Rue des Girondins</b>	trottoir Sud, entre l'avenue Leclerc et le n° 4	Les mercredi 2 juin 2021 et jeudi 3 juin 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre l'avenue Leclerc et le n° 6	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre l'avenue Leclerc et le n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5212	Entreprise Dalkia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jules Jusserand</b>	côté impair, entre le n° 1 et le n° 3	Le mercredi 9 juin 2021, de 15h à 22h
5213	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau télécom	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Boulevard de l'Artillerie</b>	trottoir Est, à l'angle de la rue Challemeil Lacour	A partir du mercredi 2 juin 2021 jusqu'au lundi 7 juin 2021, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m au droit du n° 59	
5214	Entreprise ETPP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Boulevard Pinel</b>	trottoir Ouest, sur 15 m au droit des n° 270 et n° 272	A partir du jeudi 3 juin 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au droit des n° 270 et n° 272	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5215	Entreprise GI events	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un événement à la Sucrière et compte tenu de l'impossibilité pour des bus de se croiser sur la voie de circulation	l'accès d'autocars desservant la Sucrière sera autorisé pour permettre la dépose et la reprise d'invités	<b>Quai Rambaud</b>	sur les berges de Saône via la rue Paul Montrochet	Le vendredi 11 juin 2021, de 19h à 23h
5216	Entreprise Charpentes de la Garenne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Paul Bert</b>	trottoir impair, sur 20 m au droit du n° 245	Le lundi 14 juin 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 40 m, au droit du n° 245	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 40 m en face du n° 245	
			un homme trafic devra être positionné au droit du chantier afin de réguler le flux piétons et de sécuriser la zone pendant le survol des charges		trottoir impair, sur 20 m au droit du n° 245	
5217	Entreprise Grill damas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Dauphiné</b>	au droit du n° 45, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
5218	Entreprise Wake café du commerce	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Créqui</b>	au droit du n° 199, sur une longueur de 9 m	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5219	Lyon le grand tour en date du 03 novembre 2020	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'exploitation d'un petit train touristique "Lyon City Tram"	la circulation d'un petit train touristique sera autorisé	<b>Rue de Créqui</b>	au droit du n° 199, sur une longueur de 9 m	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
				<b>Rue des Tables Claudiennes</b>	(rue et voie réservées aux transport en commun)	
				<b>Rue Général de Seve</b>		
				<b>Rue Imbert Colomès</b>		
				<b>Rue Jean Baptiste Say</b>		
				<b>Rue Joseph Serlin</b>		
				<b>Rue Lucien Sportisse</b>		
				<b>Rue Neyret</b>		
				<b>Rue de la Terrasse</b>		
				<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>		
				<b>Rue Terme</b>		A partir du mardi 1 juin 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
				<b>Rue Vaucanson</b>		
				<b>Rue du Bat d'Argent</b>		
				<b>Rue Denfert Rochereau</b>		
				<b>Place des Tapis</b>		
<b>Boulevard des Canuts</b>						

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date		
5219	Lyon le grand tour en date du 03 novembre 2020	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'exploitation d'un petit train touristique «Lyon City Tram»	la circulation d'un petit train touristique sera autorisé	Rue du Jardin des Plantes			A partir du mardi 1 juin 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021	
				Rue Paul Chenavard				
				Montée des Carmélites				
				Rue de Cuire				
				Rue du Bon Pasteur				
				Cours Général Giraud				
				Place des Terreaux				
				Place Rouville				
				Quai de la Pecherie				
				Quai Saint Vincent				(dans le couloir réservé aux transports en commun)
				Rue Burdeau				
				Rue Constantine				(dans le couloir réservé aux transports en commun)
				Rue d'Algérie				
				Rue de l'Annonciade				
			Rue de l'Arbre Sec	(circuit alternatif en cas de fermeture de la place de la Comédie)				
			Rue de la Martinière					
			Rue de la Platière					
			Rue de la République	(dans le couloir réservé aux transports en commun - circuit alternatif en cas de fermeture de la place de la Comédie)				
			Rue Camille Jordan	dans le couloir réservé aux transports en commun				
			Boulevard de la Croix Rousse					
			Quai Général Sarrail					
			Avenue Maréchal de Saxe					
			Cours Albert Thomas					
			Cours Gambetta					
			Pont de La Guillotière					
			Quai Victor Augagneur					
Rue Professeur Florence								
Rue Professeur Rochaix								
Place Maréchal Lyautey								
Rue de Sèze								
		la circulation d'un petit train touristique sera autorisé en haut le pied						

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5219	Lyon le grand tour en date du 03 novembre 2020	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'exploitation d'un petit train touristique «Lyon City Tram»	l'arrêt d'un train touristique "Lyon City Tram" sera autorisée	Quai Perrache	dans le couloir réservé aux transports en commun	A partir du mardi 1 juin 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
				Avenue Félix Faure		
				Avenue Lacassagne		
				Cours Lafayette		
				Quai Jules Courmont		
				Quai Docteur Gailleton		
				Pont Lafayette		
				Place des Cordeliers		
				Rue du Président Edouard Hériot		
				Rue de la République		
				Quai Jean Moulin		
				Pont Morand		
				Avenue Rockefeller		
				Rue Grenette		
Boulevard de la Croix Rousse	au droit de la place de la Croix Rousse					
Rue de la Martinière	au droit du n° 1					
5220	Entreprise Little petits gateaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	au droit du n° 30, sur une longueur de 8 m	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
5221	Entreprise Coffee moments	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Gazomètre	au droit du n° 4, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
5222	Entreprise Felicie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	au droit du n° 197, sur une longueur de 9 m	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
5223	La Ville de Lyon et l'Open Tour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'exploitation d'une ligne d'autocars touristiques	l'arrêt d'un autocar touristique sera autorisé	Quai Perrache	sur l'arrêt TCL " Musée des Confluences "	A partir du mardi 1 juin 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
				Rue Pauline Marie Jaricot	sur l'arrêt TCL " Cimetière de Loyasse"	
				Quai Saint Vincent	sur l'arrêt TCL "Saint Vincent/Robatel"	
				Rue de l'Antiquaille	face au théâtre Gallo-Romain	
				Place de Fourvière	à l'angle de la rue Roger Radisson	
				Avenue Adolphe Max	sur l'arrêt TCL "Vieux-Lyon"	
				Avenue Leclerc	en face du n° 5	
				Quai Maréchal Joffre	sur l'arrêt TCL " Pont Kitchener"	
				Quai des Célestins	sur l'arrêt TCL "passe-relle Palais de Justice"	
				Place Bellecour	au droit du n° 35	
				Rue Joseph Serlin	face au n° 6	
			lorsque l'autocars aborde une rue dans laquelle se trouve des caténaires de trolley ou de tramway	Rue de la Martinière	au droit du n° 1	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5224	L'établissement Nature Gourmande	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Danton</b>	au droit du n° 2, sur une longueur de 4 m	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
5225	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Eau du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Lacassagne</b>	côté pair, sur 15 m au droit du Square Jean Reverzy	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 2 juillet 2021, de 7h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Square Jean Reverzy</b>	sur 10 m, en face du n° 58 (entre l'avenue Lacassagne et la rue Bara)	
				<b>Avenue Lacassagne</b>	côté pair, sur 15 m au droit du Square Jean Reverzy	
5226	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue Tony Garnier</b>	contre allée Nord, trottoir Nord, sur 50 m à l'Est de la rue Georges Gouy	Le vendredi 4 juin 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation des riverains sera autorisée à double sens	<b>Rue Georges Gouy</b>	entre la contre allée Nord de l'avenue Tony Garnier et la rue Jean Baldassini	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Avenue Tony Garnier</b>	contre allée Nord, entre la rue Hermann Frenkel et la rue Georges Gouy	Le vendredi 4 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre allée Nord, des deux côtés de la chaussée, entre la rue Hermann Frenkel et la rue Georges Gouy	
5227	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnement libérées	<b>Rue Varichon</b>	trottoirs Nord et Sud, entre l'avenue Paul Santy et la rue de la Concorde	A partir du vendredi 4 juin 2021, 7h, jusqu'au mercredi 9 juin 2021, 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre l'avenue Paul Santy et la rue de la Concorde	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre l'avenue Paul Santy et la rue de la Concorde	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
5228	Entreprise SNCTP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur réseau GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Avenue Sidoine Apollinaire</b>	trottoir Sud, sur 15 m au droit du n° 128	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au vendredi 18 juin 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 15 m au droit du n° 128	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit du n° 128	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5229	Entreprise Connect Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau télécom	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Quai Paul Sedallian</b>	trottoir Est, sur 10 m d'un point fixe situé à 40 m au Sud de la rue Joannès Carret	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021, de 7h à 17h
			le stationnement pour un véhicule de chantier de l'entreprise sera autorisé sur trottoir		trottoir Ouest, sur 10 m d'un point fixe situé à 40 m au Sud de la rue Joannès Carret	



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5230	Entreprise Connect Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau télécom	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue Félix Brun</b>	trottoir Ouest, sur 10 m au droit du n° 44	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 10 m au droit du n° 44	
5231	Entreprise Connect Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau télécom	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue Pierre Audry</b>	trottoir Ouest, sur 10 m au droit du n° 36	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 10 m au droit du n° 36	
5232	Entreprise Citeos	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur feux tricolores pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Ben Gourion</b>	chaussée Nord/Sud, et chaussée Sud/Nord, sur 300 m au Nord de l'avenue de la Sauvegarde	Le lundi 7 juin 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
5233	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue Challemel Lacour</b>	trottoir Sud, sur 30 m au droit du n° 128	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au mercredi 16 juin 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation sur la bande cyclable sera interrompue		bande cyclable sens Ouest/Est, sur 30 m au droit du n° 128	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m au droit du n° 128	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 128	
5234	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau potable	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Avenue Paul Santy</b>	trottoir Ouest, au droit du n° 164	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au vendredi 18 juin 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 164	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au vendredi 18 juin 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			côté pair, sur 15 m au droit du n° 164
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5235	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnement libérées	<b>Boulevard Yves Farge</b>	trottoirs Est et Ouest, entre la rue Pré Gaudry et la rue Lortet	A partir du lundi 7 juin 2021, 7h, jusqu'au vendredi 25 juin 2021, 16h
			la circulation sur les voies réservées sera interrompue		voies réservées sens Nord/Sud et Sud/Nord, entre la rue Pré Gaudry et la rue Lortet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pré Gaudry et la rue Lortet	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
5236	Entreprise Goncalves	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chavanne</b>	sur la zone de desserte située au droit du n° 6	A partir du mardi 1 juin 2021 jusqu'au jeudi 1 juillet 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date	
5237	Entreprise Mtp énergie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Avenue Ben Gourion</b>	trottoir Sud, au droit du n° 480	A partir du mercredi 9 juin 2021 jusqu'au vendredi 18 juin 2021, de 8h à 17h	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 480		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
5238	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur des ponts lourds	<b>Montée des Genovéfains</b>	au débouché sur la montée Saint Laurent	A partir du vendredi 28 mai 2021 jusqu'au samedi 31 juillet 2021	
					dans le carrefour avec la montée des Genovéfains		
5239	Entreprise Valone construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Molière</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 4	Le mardi 1 juin 2021, de 7h à 19h	
5240	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous chaussée dans le cadre de la pose d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Longefer</b>	sens Ouest/Est, entre la rue Laennec et la rue Volney	A partir du samedi 29 mai 2021 jusqu'au lundi 31 mai 2021, de 7h à 16h30	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur le carrefour avec la rue Laennec		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Est de la rue Laennec
5241	Entreprise Asf toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Neuve de Monplaisir</b>	côté impair, sur 5 m au droit du n° 9	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021	
5242	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des piétons s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnement libérées	<b>Rue de la Fraternelle</b>	trottoir Ouest, au droit du n° 18	A partir du samedi 5 juin 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au droit du n° 18		
5243	Métropole de Lyon - Direction de l'assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard des Tchecoslovaques</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 70 et au droit du n° 76	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021, de 7h à 11h	
5244	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnement libérées	<b>Rue Lieutenant Colonel Girard</b>	trottoir Est, entre le n° 23 et la rue des Girondins	A partir du lundi 7 juin 2021, 7h, jusqu'au vendredi 25 juin 2021, 16h	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre le n° 23 et la rue des Girondins		
5245	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Duguesclin</b>	sur 15 m, de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 95	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 95		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5246	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai de Serbie</b>	sur 15 m, de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 5	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 5	
5247	Entreprise Scob	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la bande cyclable à contre-sens sera déviée mais maintenue	<b>Rue Bonnard</b>	sur 30 m, au droit du n° 11	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au mardi 24 mai 2022
			la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Antoinette</b>	trottoir impair, entre le n° 5 et la rue Bonnard	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Bonnard</b>	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 11	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m, au droit du n° 11	
				<b>Rue Antoinette</b>	côté pair, entre le n° 18 et le n° 24	
	<b>Rue Antoinette</b>	côté impair, entre le n° 5 et la rue Bonnard				
5248	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une grue automotrice de 40 T	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de Savy</b>	entre la rue Pierre Poivre et la place Sathonay	Le lundi 31 mai 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Pierre Poivre</b>	lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	
				<b>Rue de Savy</b>	entre la rue Pierre Poivre et la place Sathonay	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Poivre</b>	des deux côtés de la chaussée	
				<b>Rue de Savy</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pierre Poivre et la place Sathonay	
5249	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Tronchet</b>	sur 10 m, de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 103	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5250	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Montée Nicolas de Lange</b>	sur le trottoir situé au droit de la Tour TDF, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le lundi 31 mai 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		au droit de la Tour TDF	
					sur la chaussée au droit de la Tour TDF	
5251	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	<b>Montée de la Grande Côte</b>	pour accéder au Jardin de la Grande Côte	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021, de 7h à 19h
5252	Entreprise La pharmacie Wimmer	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests Covid antigéniques	l'installation d'un barnum sera autorisée sur le trottoir, du lundi au vendredi	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	au droit du n° 221	A partir du mardi 1 juin 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021, de 9h à 18h
5253	Entreprise Tholot agenceur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Général Sarrail</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 8	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5254	Entreprise Eiffage route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Perrache</b>	entre la rue Ravat et la rue Casimir Perier	A partir du vendredi 28 mai 2021 jusqu'au samedi 31 juillet 2021
5255	Entreprise Eiffage route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Perrache</b>	trottoir Ouest, entre la rue Marc Antoine Petit et la rue Ravat entre la rue Marc Antoine Petit et la rue Ravat côté Ouest, entre la rue Marc Antoine Petit et la rue Ravat	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au samedi 31 juillet 2021
5256	Entreprise Eiffage route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Perrache</b>	entre le cours Suchet et la rue Marc Antoine Petit côté Ouest, entre le cours Suchet et la rue Marc Antoine Petit	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au samedi 31 juillet 2021
5257	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	<b>Rue Commandant Charcot</b>	par tronçons, à l'avancement du chantier entre la rue Simon Jallade et le boulevard des Provinces	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 13 août 2021, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du lundi 31 mai 2021, 7h, jusqu'au vendredi 13 août 2021, 17h
			la signalisation lumineuse permanente sera masquée, pour permettre la bonne gestion d'un alternat provisoire par feux de chantier de type KR 11 ou par piquet de type K 10			A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 13 août 2021, de 8h30 à 16h30
			le demandeur devra obtenir, de la commune de Sainte Foy lès Lyon, les autorisations nécessaires à l'occupation du domaine public			A partir du lundi 31 mai 2021, 7h, jusqu'au vendredi 13 août 2021, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			au droit de la propriété située au n° 86
			les véhicules auront l'obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			<b>Rue Chanteclair</b>
5258	Police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie commémorative	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Ambroise Paré</b>	côté Sud sur 50 mètres, au droit de la partie comprise entre le n° 59 et le n° 85	Le mardi 8 juin 2021, de 15h à 18h
5259	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vauban</b>	sur 30 m, au droit de l'immeuble situé au n° 149	Le mardi 1 juin 2021, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5260	Entreprise Numerobis rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 50	A partir du mercredi 2 juin 2021 jusqu'au vendredi 18 juin 2021
5261	Entreprise Ferraris	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Lieutenant Colonel Prevost</b>	sur 12 m, au droit de l'immeuble situé au n° 27	A partir du mercredi 2 juin 2021 jusqu'au vendredi 2 juillet 2021
5262	Entreprise La française de construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Cuire</b>	sur 5 m, en face de l'immeuble situé au n° 65	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au mardi 15 juin 2021
5263	Entreprise Sbcm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Barreme</b>	côté impair (Nord) sur 12 m à l'Ouest de la rue Boileau	A partir du mercredi 2 juin 2021 jusqu'au jeudi 10 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5264	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue d'Ivry</b>	entre le n° 29 et la rue de Belfort	A partir du mercredi 2 juin 2021 jusqu'au jeudi 3 juin 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Dumont d'Urville et la rue de Belfort	A partir du mercredi 2 juin 2021 jusqu'au jeudi 3 juin 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 29 et la rue de Belfort	A partir du mercredi 2 juin 2021 jusqu'au jeudi 3 juin 2021
5265	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Boileau</b>	côté pair Ouest, entre le n° 36 et la rue Duquesne	Le mercredi 2 juin 2021, de 9h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Montgolfier et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Montgolfier et la rue Duquesne	
			la circulation des véhicules sera interdite		bande cyclable Ouest, sens Nord/Sud entre la rue Duquesne et la rue Montgolfier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 36 et la rue Duquesne	Le mercredi 2 juin 2021
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue Montgolfier	Le mercredi 2 juin 2021, de 9h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5266	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Crillon</b>	au débouché sur le boulevard des Belges	Le jeudi 3 juin 2021, de 8h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Belges et le boulevard Anatole France	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le boulevard des Belges et le boulevard Anatole France	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Belges et le boulevard Anatole France	Le jeudi 3 juin 2021
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur le boulevard des Belges	Le jeudi 3 juin 2021, de 8h à 18h
5267	Entreprise Reed	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vendôme</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 139	Le jeudi 3 juin 2021, de 8h à 17h
5268	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vendôme</b>	sur 20 m, au droit du n° 197	A partir du jeudi 3 juin 2021 jusqu'au jeudi 10 juin 2021
				<b>Rue Paul Bert</b>	sur 20 m, au droit du n° 246	
				<b>Rue Mazenod</b>	sur 20 m, au droit du n° 132	
5269	Entreprise Lyon levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de montage d'une grue à tour au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue Tony Garnier</b>	trottoir Ouest, entre la rue du Vercors et le n° 19	A partir du lundi 14 juin 2021 jusqu'au mercredi 16 juin 2021
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable		chaussée Ouest sens Sud/Nord, entre la rue du Vercors et le n° 19	
			la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus		chaussée Ouest, sens Sud/Nord, au droit de l'engin de levage	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Ouest, sur 50 m au Sud de la rue du Vercors	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5270	Entreprise Démolition brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et un monte matériaux	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Quai de Serbie</b>	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 9	Le vendredi 4 juin 2021, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5271	Entreprise Boulanger	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Champier</b>	sur 10 m, au droit du magasin Boulanger (sur l'aire de desserte)	Le mardi 1 juin 2021
5272	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue mobile	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place Bellecour</b>	contre allée Ouest, trottoir Ouest, entre le n° 35 et n° 37	Le vendredi 4 juin 2021, de 8h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		contre allée Ouest, entre la rue Paul Lintier et la rue Colonel Chambonnet	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre allée Ouest, des deux côtés de la chaussée, entre le n° 35 et n° 37	Le vendredi 4 juin 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5273	Entreprise La pharmacie Hacker	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests antigéniques de dépistage de la Covid19	l'installation d'un chalet 2 m x 3 m sera autorisée sur le trottoir	<b>Avenue de l'Europe</b>	au droit du n° 95	A partir du mardi 1 juin 2021, 8h30, jusqu'au mercredi 30 juin 2021, 18h
5274	Entreprise La pharmacie de la Croix-Rousse et des voyages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests antigéniques de dépistage de la Covid-19	l'installation d'un chalet sera autorisée sur une aire de stationnement	<b>Place de la Croix Rousse</b>	au droit du n° 1	A partir du mardi 1 juin 2021, 8h30, jusqu'au mercredi 30 juin 2021, 18h
5275	Entreprise Acrobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Henri Pensier</b>	trottoir Est, sur 11 m au droit du n° 19	Les jeudi 3 juin 2021 et vendredi 4 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 18 m au droit du n° 19	
5276	Entreprise Lyon levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Bonnard</b>	trottoir pair, entre le n° 10 et le n° 30	Le vendredi 4 juin 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le cours Richard Vitton et la rue Antoinette	Le vendredi 4 juin 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 14 et le n° 22	Le vendredi 4 juin 2021
5277	Métropole de Lyon - Direction maîtrise d'ouvrage urbaine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la création d'une zone piétonne	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Place Chardonnet</b>	sur l'intégralité de la place	A partir du samedi 5 juin 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5278	Entreprise Creb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue d'Alsace Lorraine</b>	sur 15 m, au droit du n° 19	A partir du samedi 5 juin 2021 jusqu'au lundi 5 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5279	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue Félix Faure</b>	trottoir Nord, entre la rue Général Mouton Duvernet et le Boulevard Marius Vivier Merle	A partir du samedi 5 juin 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Général Mouton Duvernet</b>	sur 30 m, de part et d'autre de l'avenue Félix Faure	
			la circulation des véhicules sera interdite sauf pour les bus et les cycles	<b>Avenue Félix Faure</b>	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Général Mouton Duvernet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Général Mouton Duvernet</b>	sur 30 m, de part et d'autre de l'avenue Félix Faure	
5280	Entreprise Horn	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Burdeau</b>	sur 5 m, au droit du n° 7	A partir du dimanche 6 juin 2021 jusqu'au mardi 6 juillet 2021
					sur 5 m, au droit du n° 9	A partir du dimanche 6 juin 2021 jusqu'au mardi 6 juillet 2021
5281	Entreprise Sasu Sybat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Patel</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 16	A partir du jeudi 3 juin 2021 jusqu'au samedi 3 juillet 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date	
5282	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau potable	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue Antoine Fonlupt</b>	trottoir Nord, sur 15 m au droit du n° 6	A partir du lundi 14 juin 2021 jusqu'au vendredi 18 juin 2021, de 7h30 à 16h30	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la route de Vienne et la rue Pierre Delore		
			la circulation des véhicules sera interdite				
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				côté pair, sur 15 m au droit du n° 6
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" obligatoire				au débouché avec la route de Vienne
5283	Entreprise Hello démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 42	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au mardi 15 juin 2021	
5284	Métropole de Lyon - Direction de l'assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Gabriel Sarrazin</b>	côté pair, entre le n° 38 et la rue Longefer	A partir du lundi 14 juin 2021 jusqu'au vendredi 18 juin 2021, de 13h à 17h	
				<b>Rue Longefer</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 54		
5285	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Antoine Lumière</b>	sur 15 m au droit du n° 55	A partir du lundi 14 juin 2021 jusqu'au vendredi 25 juin 2021, de 7h30 à 16h30	
			la continuité de la bande cyclable sera maintenue en permanence par un balisage de Type K5C		bande cyclable sens Sud/Nord, sur 15 m au droit du n° 55		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 15 m au droit du n° 55		
			le stationnement sur la bande cyclable pour des véhicules de chantier de l'entreprise sera autorisé		côté impair, sur 15 m au droit du n° 55		
5286	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la giration d'un camion	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Florence</b>	entre le n° 35 et la rue Trarieux	Le mardi 22 juin 2021	
5287	Entreprise Lucky Lab	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bechevelin</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 92	Les vendredi 4 juin 2021 et lundi 7 juin 2021	
5288	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue Sergent Michel Berthet</b>	trottoir Ouest, au droit du n° 36	Le mardi 15 juin 2021, de 7h à 17h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au droit du n° 36		
5289	Entreprise 3Ds Groupe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marc Bloch</b>	côté impair, sur 3 m au droit du n° 37	Les mercredi 16 juin 2021 et vendredi 18 juin 2021	



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5290	Entreprise Citeos	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur des feux tricolores pour le compte du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Ben Gourion</b>	chaussée Nord/Sud et chaussée Sud/Nord, sur 300 m au Nord de l'avenue de la Sauvegarde	Les mercredi 16 juin 2021 et jeudi 17 juin 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
5291	Entreprise Aia architectes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Lortet</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 20	Le vendredi 18 juin 2021
5292	Entreprise Smpr Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	<b>Avenue Lacassagne</b>	côté pair, sur 50 m au droit du n° 2	A partir du vendredi 25 juin 2021 jusqu'au samedi 26 juin 2021, de 7h à 13h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	<b>Rue Maurice Flan-din</b>	côté pair, sur 60 m au Sud de l'avenue Lacassagne	
5293	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Nuits</b>	entre le n° 27 et la rue Dumont d'Urville	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au mercredi 9 juin 2021
5294	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard de la Croix Rousse</b>	sens Est/Ouest, entre la rue d'Isly et la rue Tabareau	A partir du mardi 25 mai 2021 jusqu'au samedi 12 juin 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur trottoir Nord, entre la rue d'Isly et la rue Tabareau (hors jour de marché les mardis matins)	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair Nord, entre la rue d'Isly et la rue Tabareau (hors jour de marché les mardis matins)	
5295	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau potable	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue Henri Barbusse</b>	trottoir Nord, sur 10 m entre le n° 22 et le n° 24	A partir du lundi 21 juin 2021 jusqu'au vendredi 2 juillet 2021, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m entre le n° 22 et le n° 24	
5296	Entreprise Toiture de France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Crimée</b>	sur 6 m, en face des n° 4 à 6	A partir du mercredi 2 juin 2021 jusqu'au lundi 14 juin 2021
5297	Entreprise Les compagnons	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Tourette</b>	sur 16 m, au droit du n° 2	A partir du mercredi 2 juin 2021 jusqu'au samedi 12 juin 2021
5298	Entreprise Vacheron contractant	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Joseph Serlin</b>	sur 10 m, au droit du n° 5	A partir du mercredi 2 juin 2021 jusqu'au dimanche 27 juin 2021
5299	Entreprise La Pharmacie Jean Macé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests antigéniques de dépistage de la Covid19	l'installation d'un chalet sera autorisée sur l'aire de stationnement	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	au droit du n° 73	A partir du mardi 1 juin 2021, 8h30, jusqu'au mercredi 30 juin 2021, 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5300	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Bombarde</b>	sur 8 m au droit du n° 16, zone de desserte comprise	A partir du vendredi 4 juin 2021 jusqu'au dimanche 4 juillet 2021
5301	Entreprise La pharmacie des Terreaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests Covid antigéniques	l'installation d'un barnum et la création de files d'attente seront autorisées du mardi au vendredi	<b>Place des Terreaux</b>		A partir du mardi 1 juin 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021, de 9h à 18h
5302	Entreprise La grande pharmacie de la Part-Dieu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests Covid antigéniques	l'installation d'un barnum et la création de files d'attente seront autorisées du lundi au samedi	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	au droit du n° 10-12	A partir du mardi 1 juin 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021, de 8h30 à 18h
5303	Entreprise La Dgtb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Griffon</b>	côté impai, sur 20m au droit du n° 11	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021, de 7h à 19h
5304	Association Quais du Polar	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Festival Quais du Polar	des installations seront autorisées	<b>Quai Charles de Gaulle</b>	sur la berge Ellen Mac Arthur	A partir du mercredi 2 juin 2021, 14h, jusqu'au vendredi 4 juin 2021, 18h
5305	Entreprise La petite Syrienne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'ouverture d'un kiosque	l'installation de 15 tables et de 60 chaises sera autorisée sur le trottoir	<b>Boulevard des Belges</b>	côté Ouest, au Nord du cours Vitton	A partir du vendredi 4 juin 2021 jusqu'au dimanche 6 juin 2021, de 8h à 22h
5306	Entreprise Dethome	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	ôté pair, sur 15 m au droit du n° 66	A partir du mercredi 2 juin 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021
5307	Entreprise Recreation agency	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'ouverture d'une librairie éphémère	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Longue</b>	entre la rue Chavanne et la rue Paul Chena- vard	Les samedi 5 juin 2021 et vendredi 11 juin 2021, de 14h à 19h
5308	Entreprise Patru	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue Malesherbes</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 45 de part et d'autre de l'emprise de chantier, entre la place Maréchal Lyautey et la rue Sully partie comprise entre la place Maréchal Lyautey et la rue Sully des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 45 au débouché sur la place Maréchal Lyautey	Le lundi 7 juin 2021, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5309	Commissariat Lyon 2	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une zone Police	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Charité</b>	côté pair, sur 20m au droit du n° 72	Le lundi 12 juillet 2021, de 7h à 19h
5310	Mairie du 5ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Green Week	une marche de la propreté sera autorisée, dans le strict respect du code de la route, sur la promenade	<b>Quai Romain Rolland</b>		A partir du mardi 1 juin 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021, de 14h à 16h
				<b>Quai Pierre Scize</b>		
				<b>Quai de Bondy</b>		
				<b>Quai Fulchiron</b>		
				<b>Quai des Etroits</b>		
5311	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Tronchet</b>	entre le n° 93 et la rue Masséna	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 93 et la rue Masséna	
5312	Entreprise Acrobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de la Quarantaine</b>	sur 20 m, au droit du n° 3	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au lundi 14 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5313	Entreprise Lyon monte meubles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Chambaud la Bruyère</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 25	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au jeudi 10 juin 2021
5314	Entreprise Acrobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Quai Fulchiron</b>	au droit du n° 31, un cheminement protégé sera matérialisé sur la chaussée par le demandeur	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au jeudi 10 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 31	
5315	Entreprise Thabuis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Vieille</b>	sur 10 m, au droit du n° 10	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au mercredi 7 juillet 2021
5316	Entreprise Process Étanche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Dupont</b>	sur 15 m, en face du n° 7, hors emplacement PMR	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au mercredi 7 juillet 2021
5317	Entreprise Les Asphalteurs réunis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de la Favorite</b>	au droit de la zone de chantier située entre l'avenue du Point du Jour et la rue Appian, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au vendredi 18 juin 2021, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules sera gérée par un alternat provisoire par feux de chantier de type KR 11 ou par panneau B15 / C18, selon la nécessité			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5318	Entreprise Guillet & Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Sainte Catherine</b>	entre la rue Terme et la rue Sainte Marie des Terreaux	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Sainte Marie des Terreaux et la rue Romarin, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/Est, entre la rue Terme et la rue Sainte Marie des Terreaux, la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée sur la chaussée	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Sainte Marie des Terreaux et la rue Romarin, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Terme et la rue Sainte Marie des Terreaux	
5319	Entreprise Guillet & Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules d'un tronçon de rue sera réglementée en impasse	<b>Rue Sergent Blandan</b>	entre la place Sathonay et la rue Terme	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation		entre la place Sathonay et la rue Terme	
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur la chaussée, au débouché sur la rue Terme	
5320	Entreprise Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de défense incendie	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Paul Chenavard</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 10, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au vendredi 18 juin 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		en face du n° 10, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face du n° 10	
5321	Entreprise Keolis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la manoeuvre de dégagement de bus TCL	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Félix Faure</b>	côté impair, sur 35 m face au n° 32 Bis et face au n° 26	A partir du lundi 31 mai 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021
5322	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de curage d'égouts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Fantasques</b>	sur 10 m, au droit du n° 8	Le lundi 7 juin 2021, de 7h à 17h
5323	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Capucins</b>	sur 8 m, sur la zone de desserte située au droit du n° 26	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au mercredi 9 juin 2021
5324	Entreprise La vitrine des Pentès	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du lancement du guide voyages dans les pentes	des animations seront autorisées	<b>Place Sathonay</b>		Le samedi 5 juin 2021, de 10h à 20h
			des installations seront autorisées			Le samedi 5 juin 2021, de 9h à 21h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5325	Mairie du 5ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Voie est Libre	des animations seront autorisées	<b>Place Bourgneuf</b>		Le samedi 5 juin 2021, de 9h à 17h
			des installations seront autorisées			Le samedi 5 juin 2021, de 8h à 18h
5326	Mairie du 8ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de La Voie est Libre	des animations seront autorisées	<b>Place Ambroise Courtois</b>		Le samedi 5 juin 2021, de 14h à 18h
			des installations seront autorisées			Le samedi 5 juin 2021, de 13h30 à 18h30
5327	Entreprise Odysseus 3.1	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une inauguration	des animations seront autorisées	<b>Quai Rambaud</b>	au droit du n° 28	Le dimanche 6 juin 2021, de 10h30 à 16h
			des installations seront autorisées			Le dimanche 6 juin 2021, de 8h à 17h
			l'accès et le stationnement de deux véhicules techniques seront autorisés			
5328	Association Les restos du cœur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bichat</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 35 (sur aire de livraison)	Les vendredi 4 juin 2021 et samedi 5 juin 2021
5329	Entreprise Connect Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de télécoms SFR	la circulation des piétons sera interdite	<b>Chemin de Chou-lans</b>	sur le trottoir situé au droit de la zone de chantier en face du n° 101, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au vendredi 11 juin 2021, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 150 m, sens montant, en face du n° 101, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
5330	Entreprise Coffre Subtil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue des Capucins</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 6, un cheminement protégé sera matérialisé sur les emplacements de stationnement par le demandeur	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au mardi 22 juin 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 6	
5331	Entreprise Vita Curage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de curage d'égouts	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue du Jardin des Plantes</b>	au droit du n° 7, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le lundi 7 juin 2021, de 7h à 12h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit du n° 7, hors arrêt de bus du Sytral	Le lundi 7 juin 2021, de 7h à 12h
5332	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours d'Herbouville</b>	entre les n° 35 et 38	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au mercredi 9 juin 2021
5333	Entreprise Menuiserie Jambon Gaudioz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place des Tapis</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 2	A partir du lundi 7 juin 2021 jusqu'au jeudi 10 juin 2021, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
5334	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'hydrogommage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Garibaldi</b>	côté pair Ouest, entre le cours Franklin Roosevelt et la rue de Sèze	Le lundi 7 juin 2021, de 9h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le cours Franklin Roosevelt et la rue de Sèze	
			la circulation des véhicules sera interdite		voie d'urbanisme tactique Ouest, au droit de l'immeuble situé au n° 74	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le cours Franklin Roosevelt et la rue de Sèze	
5335	Association La ruche qui dit oui	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de distributions de paniers de produits locaux	l'accès et le stationnement de 4 véhicules techniques seront autorisés, chaque mercredi	<b>Place des Capucins</b>		A partir du mercredi 2 juin 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021, de 17h à 19h30
5336	Entreprise Corten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier et d'une benne	l'accès et le stationnement seront autorisés	<b>Place de la Bourse</b>	sur 6 m, au droit du n° 2	A partir du jeudi 3 juin 2021 jusqu'au vendredi 4 juin 2021
5337	Entreprise Lyon bande dessinée organisation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la 16ème édition du Lyon BD Festival	des installations seront autorisées	<b>Place des Terreaux</b>		A partir du lundi 7 juin 2021, 7h, jusqu'au samedi 19 juin 2021, 21h
			l'accès et le stationnement des véhicules techniques du demandeur seront autorisés			Le samedi 19 juin 2021, de 7h à 21h
5338	Entreprise La fondation project rescue ocean	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de dépollution	des installations seront autorisées	<b>Quai Rambaud</b>	au droit du n° 28	Le samedi 12 juin 2021, de 14h à 17h
			l'accès et le stationnement du véhicule immatriculé DX 225 VQ seront autorisés			Le samedi 12 juin 2021, de 13h à 14h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Casimir Perier</b>	sur 5 mètres au droit du n° 4	Le samedi 12 juin 2021, de 14h à 17h
5339	Monsieur André Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier sur chaussée	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Montee Bonafous</b>	sur chaussée, au droit de l'immeuble situé au n° 14	A partir du mardi 1 juin 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 14	A partir du jeudi 3 juin 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
5340	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de chambre télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Cours Lafayette</b>	dans le transport collectif en site propre Nord, entre le pont SNCF et l'avenue Thiers	Le lundi 7 juin 2021, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date
L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au Service occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture						

### Délégation générale aux ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
Arjona	Gwenaëlle	Adjoint technique	Stagiaire	01/01/2021	Education	arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Blondet	Sabrina	Educateur territorial des activités physiques et sportives	Stagiaire	15/02/2021	Sports	arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Gagnon	Theo	Adjoint technique	Stagiaire	08/04/2021	Théâtre nouvelle génération	arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Goulevitch	Alexandra	Adjoint technique	Contractuel	10/03/2020	Education	arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Parra	Mélodie	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/03/2020	Education	arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Faudon	Agnès	Contractuel catégorie A	Contractuel	01/04/2021	Education	avenant contrat à durée indéterminée
Cornard	Stéphane	Musicien de 2ème catégorie	Contractuel	22/01/2021	Auditorium	avenant contrat à durée indéterminée
Fortunato	Yoshua	Musicien 1ère catégorie	Contractuel	03/05/2021	Opéra national de Lyon	contrat à durée déterminée
Boulangier	Jean-Laurent	Animateur	Contractuel	01/04/2021	Education	contrat à durée déterminée
Antolinos	Sandra	Animateur	Contractuel	01/04/2021	Education	contrat à durée indéterminée
Boussaha	Samia	Animateur	Contractuel	01/04/2021	Education	contrat à durée indéterminée
Cantaluppi	Fabrice	Ingénieur principal	Contractuel	01/05/2021	Direction des systèmes d'information et transformation numérique	contrat à durée indéterminée
Clerc	Christiane	Animateur	Contractuel	01/04/2021	Education	contrat à durée indéterminée
Cognat	Kevin	Animateur	Contractuel	01/04/2021	Education	contrat à durée indéterminée
Dutel	Félicie	Animateur	Contractuel	01/04/2021	Education	contrat à durée indéterminée
Garnier	Fabrice	Animateur	Contractuel	01/04/2021	Education	contrat à durée indéterminée
Giannini	Vincent	Animateur	Contractuel	01/04/2021	Education	contrat à durée indéterminée
Grand	Florence	Animateur	Contractuel	01/04/2021	Education	contrat à durée indéterminée
Grosset	Stéphane	Musicien de 2ème catégorie	Contractuel	03/03/2021	Auditorium	contrat à durée indéterminée
Ivanès	Christian	Animateur	Contractuel	01/04/2021	Education	contrat à durée indéterminée
Jeanjean	Kevin	Animateur	Contractuel	01/04/2021	Education	contrat à durée indéterminée
Kadem Bri-zard	Manelle	Animateur	Contractuel	01/04/2021	Education	contrat à durée indéterminée
Lardy	Karim	Animateur	Contractuel	01/04/2021	Education	contrat à durée indéterminée
Le Ray	Alexis	Animateur	Contractuel	01/04/2021	Education	contrat à durée indéterminée
Locatelli	Fabien	Animateur	Contractuel	01/04/2021	Education	contrat à durée indéterminée
Mantione	Coralie	Animateur	Contractuel	01/04/2021	Education	contrat à durée indéterminée
Marsolais-Pontefract	Marie	Animateur	Contractuel	01/04/2021	Education	contrat à durée indéterminée

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
Maurin	Marjorie	Animateur	Contractuel	01/04/2021	Education	contrat à durée indéterminée
Merzougui	Zoheir	Animateur	Contractuel	21/04/2021	Education	contrat à durée indéterminée
Petry	Mélanie	Animateur	Contractuel	01/04/2021	Education	contrat à durée indéterminée
Ruthy	Damien	Animateur	Contractuel	01/04/2021	Education	contrat à durée indéterminée
Salem	Mohamed	Animateur	Contractuel	01/04/2021	Education	contrat à durée indéterminée
Saulnier	Stéphane	Animateur	Contractuel	01/04/2021	Education	contrat à durée indéterminée
Smail	Nehil	Animateur	Contractuel	01/04/2021	Education	contrat à durée indéterminée
Spanelis	Coralie	Animateur	Contractuel	01/04/2021	Education	contrat à durée indéterminée
Lyoen	Céline	Attaché	Contractuel	01/05/2021	Eclairage urbain	contrat de projet
Eripel	Maxime	Adjoint administratif	Titulaire	01/05/2021	Cimetières	détachement
Vega	Clarisse	Attache principal	Titulaire	10/05/2021	Cabinet du Maire	détachement
Madjar	Sandrine	Assistant de conservation	Stagiaire	17/05/2021	Centre d'histoire de la résistances et de la déportation	nomination stagiaire
Ghalem	Khedidja	Adjoint technique	Stagiaire	26/04/2021	Education	nomination stagiaire
Maiga	Alassane	Adjoint technique	Stagiaire	16/03/2021	Sports	nomination stagiaire
Soares	Joshua	Adjoint technique	Stagiaire	01/05/2021	Sports	nomination stagiaire
Fentrouci	Sophia	Agent spécialisée principal de 2ème classe	Titulaire	19/05/2021	Education	réintégration
Hamdi	Safaa	Agent spécialisée principal de 2ème classe	Titulaire	04/04/2021	Education	réintégration
Ubilava	Magda	Assistant enseignement artistique principal 2ème classe	Titulaire	22/06/2021	Opéra	réintégration
Alberto	Aurelie	Adjoint technique	Contractuel	01/05/2021	Enfance	remplacement
Bentata	Sarah	Adjoint administratif	Contractuel	10/05/2021	Mairie du 5ème arrondissement	remplacement
Kechiouche	Lilas	Adjoint technique	Contractuel	01/05/2021	Enfance	remplacement
Kouma	Fanta	Adjoint technique	Contractuel	01/05/2021	Enfance	remplacement
Michon	Emilie	Adjoint technique	Contractuel	01/05/2021	Enfance	remplacement
Pecheux	Laura	Adjoint administratif	Contractuel	01/03/2021	Mairie du 3ème arrondissement	remplacement
Pecheux	Laura	Adjoint administratif	Contractuel	08/02/2021	Mairie du 3ème arrondissement	remplacement
Ek	Yanno	Adjoint administratif	Contractuel	01/03/2021	Prévention de la délinquance	remplacement
Martinot	Elodie	Adjoint technique	Contractuel	01/05/2021	Enfance	remplacement
Comminsoli	Karine Catharina	Adjoint administratif	Contractuel	01/05/2021	Mairie du 3ème arrondissement	remplacement
Gauffre	Anne	Adjoint technique	Contractuel	01/05/2021	Enfance	remplacement
Berlucchi	Valentine	Rédacteur	Contractuel	23/04/2020	Education	remplacement
Doucet	Michel	Ingénieur	Contractuel	01/05/2021	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et au travaux	remplacement
Scugliuto	Aurélié	Technicien paramédical de classe normale	Contractuel	01/05/2021	Enfance	remplacement



**Centre communal d'action sociale** (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Badoual	Mélanie	Assistant socio-éducatif	Stagiaire	01/04/2021	CCAS	Nomination stagiaire catégorie A

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

**Direction de la commande publique - Avis**

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : [www.marchespublics.lyon.fr](http://www.marchespublics.lyon.fr)

**Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 03/05/2021 au 07/05/2021**

DP 069 384 20 00094 T01 déposée le 05/05/2021 Transfert - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 32-34 Grande rue de la Croix Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 203 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sasu ai3 croix rousse 120 Rue Masséna 69006 Lyon - Mandataire : M. Bacon Pablo

DP 069 381 21 01048 déposée le 03/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 27 Rue Neyret Lyon 1er Superficie du terrain : 124 m<sup>2</sup> - Demandeur : Regie Carron 9 Rue Grenette 69289 Lyon Cedex 02 - Mandataire : Mme Carron Cécile

DP 069 383 21 01049 déposée le 03/05/2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 53 Cours Richard Vitton Place Ronde Lyon 3ème Superficie du terrain : 319 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Vulpat Catherine 53 Cours Richard Vitton 69003 Lyon

DP 069 386 21 01050 déposée le 03/05/2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 94 Rue Garibaldi Lyon 6ème Superficie du terrain : 4033 m<sup>2</sup> - Demandeur : Laundry Room et K 94 Rue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : Mme Kerimov née Platonova Anastasia

DP 069 384 21 01051 déposée le 03/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 23 Rue de Nuits Lyon 4ème Superficie du terrain : 148 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Paul Maxence 23 Rue de Nuits 69004 Lyon

DP 069 385 21 01052 déposée le 03/05/2021 - Projet : Installation d'un portail et construction d'un mur de clôture - Terrain : 6 Rue des Noyers Lyon 5ème Superficie du terrain : 439 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Piessat Françoise 6 Rue des Noyers 69005 Lyon

DP 069 384 21 01053 déposée le 03/05/2021 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 14 Chemin du Vallon Lyon 4ème Superficie du terrain : 3701 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Teurio Stéphane 14 Chemin du Vallon 69004 Lyon

DP 069 381 21 01054 déposée le 03/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 15 Rue Constantine Lyon 1er Superficie du terrain : 363 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Cochet Catherine 15 Rue Constantine 69001 Lyon

DP 069 386 21 01055 déposée le 03/05/2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 95 Rue Bossuet Lyon 6ème Superficie du terrain : 219 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sarl Tmb 95 Rue Bossuet 69006 Lyon - Mandataire : M. Boissieux Marc

DP 069 389 21 01056 déposée le 03/05/2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 24 Rue Masaryk Lyon 9ème Superficie du terrain : 254 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI 24 Masaryk 8 Quai Jean Moulin 69281 Lyon Cedex 01

DP 069 382 21 01057 déposée le 04/05/2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 13 Rue Confort Lyon 2ème Superficie du terrain : 211 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Lyon 1 C/O Credit Agricole Immobilier Services 26 Avenue René Cassin 69338 Lyon Cedex 09 - Mandataire : M. Mader Hervé

DP 069 386 21 01058 déposée le 04/05/2021 - Projet : Ravèlement de façades et changement de menuiseries - Terrain : 52 Rue Molière Lyon 6ème Superficie du terrain : 428 m<sup>2</sup> - Demandeur : Delastre Immobilier 18 Place de la Croix Rousse 69004 Lyon - Mandataire : M. Reboh Jacques

DP 069 389 21 01059 déposée le 04/05/2021 - Projet : Abattage et plantation d'arbres - Terrain : 18 - 34 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny Lyon 9ème Superficie du terrain : 15317 m<sup>2</sup> - Demandeur : Le Hameau Des Vacques 50 54 Cours La Fayette 69421 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Chagnon Anne-Christine

DP 069 386 21 01060 déposée le 04/05/2021 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 32 Rue Ney Lyon 6ème Superficie du terrain : 236 m<sup>2</sup> - Demandeur : MF2P - La Manufacture Culinaire 105 Sud Route Nationale 69380 Lissieu - Mandataire : M. Moureau Patrick

DP 069 381 21 01061 déposée le 04/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 61 Rue des Tables Claudiennes Lyon 1er Superficie du terrain : 402 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Royet Matthieu 61 Rue des Tables Claudiennes 69001 Lyon

DP 069 386 21 01062 déposée le 04/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 27 Rue Louis Blanc Lyon 6ème Superficie du terrain : 229 m<sup>2</sup> - Demandeur : SECOIA SARL 33 Rue du Docteur Morère 91120 Palaiseau - Mandataire : M. Gandillot Jérôme

DP 069 382 21 01063 déposée le 04/05/2021 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile 5G - Terrain : 20 Quai du Docteur Gailleton Hôtel Sofitel Lyon 2ème Superficie du terrain : 4521 m<sup>2</sup> - Demandeur : Orange Upr Se Zone Lyon 131 Avenue Felix Faure Upr Se Dep 69425 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Mme Ouadi Nejma

DP 069 385 21 01064 déposée le 04/05/2021 - Projet : Elagage d'arbres - Terrain : 28 Rue des Granges Lyon 5ème Superficie du terrain : 3115 m<sup>2</sup> - Demandeur : Metropole De Lyon 20 Rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Le Président

DP 069 381 21 01065 déposée le 04/05/2021 - Projet : remise en peinture de devanture - Terrain : 29 Rue Romarin Lyon 1er Superficie du terrain : 108 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Missaoui Rida 29 Rue Romarin 69001 Lyon

DP 069 382 21 01066 déposée le 04/05/2021 - Projet : Ravèlement de façade et modifications de toiture - Terrain : 45 Quai Docteur Gailleton Lyon 2ème Superficie du terrain : 321 m<sup>2</sup> - Demandeur : SNC Brest 57 Rue Président Edouard Herriot 69002 Lyon - Mandataire : M. Cohen Joseph

DP 069 389 21 01067 déposée le 05/05/2021 - Projet : Modification de toiture, création de deux logements - Terrain : 25 Rue de Bourgogne Lyon 9ème Superficie du terrain : 289 m<sup>2</sup> - Demandeur : A13 - Bourgogne 120 Rue Masséna 69006 Lyon - Mandataire : M. Holliger Sébastien

DP 069 381 21 01068 déposée le 05/05/2021 - Projet : Plantation d'arbres et mise en accessibilité d'un équipement d'intérêt collectif - Terrain : 5 Rue Raymond Lyon 1er Superficie du terrain : 362 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville De Lyon Direction Gestion Technique des Bâtiments 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 389 21 01069 déposée le 05/05/2021 - Projet : Réfection de devanture et aménagement intérieur d'un restaurant - Terrain : 33 Rue Sergent Michel Berthet Lyon 9ème Superficie du terrain : 319 m² - Demandeur : Santosha Vaise 2 Place Fernand Lafargue 33000 Bordeaux - Mandataire : M. Germaneau Benoit

DP 069 386 21 01070 déposée le 05/05/2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 32 Rue Germain Lyon 6ème Superficie du terrain : 256 m² - Demandeur : Roche Et Cie 25 Rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Mandataire : Mme Roche Michèle

DP 069 386 21 01071 déposée le 05/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 Boulevard Jules Favre Lyon 6ème Superficie du terrain : 356 m² - Demandeur : Regie Rivoire SA 4 Boulevard Jules Favre 69006 Lyon - Mandataire : M. Francois Nicolas

DP 069 383 21 01072 déposée le 05/05/2021 - Projet : Installation de clôture - Terrain : 48 - 50 Rue Etienne Richerand Lyon 3ème Superficie du terrain : 3703 m² - Demandeur : Regie Gontard - G2g Groupe Immobilier 58 Rue Montgolfier 69006 Lyon

DP 069 382 21 01073 déposée le 05/05/2021 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 31 Rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 584 m² - Demandeur : Manga Rs 32 Rue Victor Hugo 69002 Lyon - Mandataire : M. Uzan Joseph David

DP 069 382 21 01074 déposée le 05/05/2021 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 32 Rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 293 m² - Demandeur : Manga Rs 32 Rue Victor Hugo 69002 Lyon - Mandataire : M. Uzan Joseph David

DP 069 382 21 01075 déposée le 05/05/2021 - Projet : Changement de destination d'un logement en activité de services - Surface créée : 138 m² - Terrain : 7 Rue Franklin Lyon 2ème Superficie du terrain : 385 m² - Demandeur : M. Illouz David 39 Rue de Saint Gervais 69008 Lyon

DP 069 389 21 01076 déposée le 05/05/2021 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en local commercial - Surface créée : 1047 m² - Terrain : 76 Rue du Bourbonnais Lyon 9ème Superficie du terrain : 1541 m² - Demandeur : Sci Robert 41 F Rue Professeur Deperet 69160 Tassin-La-Demi-Lune - Mandataire : M. Robert Eric

DP 069 385 21 01077 déposée le 05/05/2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 6 Place de la Baleine Lyon 5ème Superficie du terrain : 329 m² - Demandeur : Sas Chm Administration De Biens - P/O Indivision Perrodin 43 Rue de Cuzieu 69110 Sainte Foy Les Lyon - Mandataire : M. Merini Halame

DP 069 383 21 01078 déposée le 05/05/2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 7 Cours de la Liberté Lyon 3ème Superficie du terrain : 752 m² - Demandeur : Scpi Immo placement 15 Place Grangier 21000 Dijon - Mandataire : M. Bouthors Pascal

DP 069 385 21 01079 déposée le 05/05/2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 15 Montée Cardinal Decourtay Lyon 5ème Superficie du terrain : 139 m² - Demandeur : M. DUCLOS Sébastien 15 Montée Cardinal Decourtay 69005 Lyon

DP 069 384 21 01080 déposée le 05/05/2021 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 23 Rue de Nuits Lyon 4ème Superficie du terrain : 163 m² - Demandeur : Mme Trichard Mélanie 23 Rue de Nuits 69004 Lyon

DP 069 385 21 01081 déposée le 05/05/2021 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement - Surface créée : 22 m² - Terrain : 2 bis Montée du Change Lyon 5ème Superficie du terrain : 141 m² - Demandeur : Mme Tavernier Ariane 2 bis Montée du Change 69005 Lyon

DP 069 382 21 01082 déposée le 05/05/2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 Rue Sainte Hélène Lyon 2ème Superficie du terrain : 3274 m² - Demandeur : Metropole De Lyon 20 Rue du Lac - CS 33569 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Le Président

DP 069 387 21 01083 déposée le 05/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 17 Rue Pierre Bourdeix Lyon 7ème Superficie du terrain : 1957 m² - Demandeur : M. Lecompte Yannick 17 Rue Pierre Bourdeix 69007 Lyon

DP 069 387 21 01084 déposée le 05/05/2021 - Projet : Changement de destination d'un logement en cabinet paramédical - Surface créée : 63 m² - Terrain : 304 Avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 1189 m² - Demandeur : Mme Halbert Cécile 15 Rue Florian 69100 VILLEURBANNE

DP 069 385 21 01085 déposée le 05/05/2021 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 34 Rue Tramassac Lyon 5ème Superficie du terrain : 212 m² - Demandeur : M. Legros Bastien 34 Rue Tramassac 69005 Lyon

DP 069 386 21 01086 déposée le 05/05/2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 137 Rue Bugeaud Lyon 6ème Superficie du terrain : 877 m² - Demandeur : SCI DU PARC 137 Rue Bugeaud 69006 Lyon - Mandataire : Mme Ben Hamou Aurélie

DP 069 385 21 01087 déposée le 06/05/2021 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 19 bis Rue des Macchabées Lyon 5ème Superficie du terrain : 212 m² - Demandeur : M. Cuzin Romaric 19 bis Rue des Macchabées 69005 Lyon

DP 069 382 21 01088 déposée le 06/05/2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 44 Rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 706 m² - Demandeur : Sci Lyon 1 C/O Credit Agricole Immobilier 26 Avenue René Cassin CS 20423 69338 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. MADER Hervé

DP 069 382 21 01089 déposée le 06/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 45 Rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 493 m² - Demandeur : Sci Lyon 2 C/O Credit Agricole Immobilier 26 Avenue René Cassin Cs 20423 69338 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. MADER Hervé

DP 069 383 21 01090 déposée le 06/05/2021 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 7 Rue Jules Verne Lyon 3ème Superficie du terrain : 31831 m² - Demandeur : VILLE DE Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 385 21 01091 déposée le 06/05/2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 19 Montée Saint Barthélémy Lyon 5ème Superficie du terrain : 1166 m² - Demandeur : Mme Lardet-Fleurier Nathalie 31 Rue Soeur Bouvier 69005 Lyon

DP 069 389 21 01092 déposée le 06/05/2021 - Projet : Modification de toiture et extension d'un logement - Surface créée : 7 m² - Terrain : 12 Quai Pierre Scize Lyon 9ème Superficie du terrain : 281 m² - Demandeur : M. Rejenet Julien 12 Quai Pierre Scize 69009 Lyon

DP 069 387 21 01093 déposée le 06/05/2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 18 Rue de la Madeleine Lyon 7ème Superficie du terrain : 409 m² - Demandeur : Mon Lunetier Madeleine 18 Rue de la Madeleine 69007 Lyon - Mandataire : M. Chausset Jérémi

DP 069 388 21 01094 déposée le 06/05/2021 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 156 Avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 222 m² - Demandeur : Sci Trieu 5 Rue Jules Verne 69500 Bron - Mandataire : M. Pizot-Trieu Cam Ngoc

DP 069 389 21 01095 déposée le 06/05/2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 30 Grande Rue de Vaise Lyon 9ème Superficie du terrain : 79 m² - Demandeur : Sarl Certa Toiture 409 Petit Chemin de Bordelan 69400 Villefranche- Sur-Saone - Mandataire : Mme Gonin Laurianne

DP 069 386 21 01096 déposée le 06/05/2021 - Projet : Changement de destination d'un local d'artisanat en logement - Surface créée : 95 m² - Terrain : 3 Avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème Superficie du terrain : 455 m² - Demandeur : M. Dupennay Benjamin 3 Place des Célestins 69002 Lyon

DP 069 386 21 01097 déposée le 06/05/2021 - Projet : Ravalement de façade et changement de menuiseries - Terrain : 26 Rue Louis Blanc Lyon 6ème Superficie du terrain : 505 m² - Demandeur : Atlantique Mur Regions 129 Rue Servient chez Nexity 69236 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. SAGONA Rémy

DP 069 381 21 01098 déposée le 06/05/2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 11 Rue Terraille Lyon 1er Superficie du terrain : 47 m² - Demandeur : Alliade Habitat 173 Avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : Mme Aucourt - Pigneau Elodie

DP 069 386 21 01099 déposée le 06/05/2021 - Projet : Changement de destination d'un logement en activités de services - Surface créée : 88 m² - Terrain : 105 Rue Dugesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 1101 m² - Demandeur : mrsv 21 Rue Duquesne 69006 Lyon - Mandataire : Mme de jerphanion Sophie

DP 069 381 21 01100 déposée le 06/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 Place Rouville Lyon 1er Superficie du terrain : 853 m² - Demandeur : M. Bleicher Philippe 6 Place Rouville 69001 Lyon

DP 069 389 21 01101 déposée le 06/05/2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 16 Quai Hippolyte Jaÿr Lyon 9ème Superficie du terrain : 576 m² - Demandeur : Cabinet Bruno E.U.R.L 65 Rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon

DP 069 388 21 01102 déposée le 07/05/2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 45 Rue Maryse Bastié Lyon 8ème Superficie du terrain : 11306 m² - Demandeur : Sdc 45 Maryse Bastie C/O Regie Janin 49 Boulevard des Brotteaux 69006 Lyon - Mandataire : M. Emery Patrick

DP 069 387 21 01103 déposée le 07/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 49 Rue de l'Université Lyon 7ème Superficie du terrain : 1716 m² - Demandeur : Mme Bassa Carole 49 Rue de l'Université 69007 Lyon

DP 069 387 21 01104 déposée le 07/05/2021 - Projet : Installation d'un portail et d'un portillon - Terrain : 7 - 7 bis - 9 Rue Elie Rochette Lyon 7ème Superficie du terrain : 3541 m<sup>2</sup> - Demandeur : Foncia Saint Louis 264 Rue Garibaldi 69003 Lyon - Mandataire : M. Gervy Joël

DP 069 383 21 01105 déposée le 07/05/2021 - Projet : Modification de façade et installation de sanitaires - Terrain : 6 Rue Meynis Lyon 3ème Superficie du terrain : 6400 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville De Lyon Direction Gestion Technique des Bâtiments 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Godinot Sylvain

DP 069 381 21 01106 déposée le 07/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 7 Rue Edouard Herriot Lyon 1er Superficie du terrain : 216 m<sup>2</sup> - Demandeur : Locaposte - Poste Immo 8 Place Antonin Poncet 69218 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Carbone Nicolas

DP 069 388 21 01107 déposée le 07/05/2021 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 64 Rue Seignemartin Lyon 8ème Superficie du terrain : 290 m<sup>2</sup> - Demandeur : Edf Enr 12 Chemin des Gorges 69570 Dardilly - Mandataire : M. Declas Benjamin

DP 069 382 21 01108 déposée le 07/05/2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 10 Rue de Castries Lyon 2ème Superficie du terrain : 571 m<sup>2</sup> - Demandeur : Conan Hotel D'ainay 10 Rue de Castries 69002 Lyon - Mandataire : Mme Conan Cécile

DP 069 387 21 01109 déposée le 07/05/2021 - Projet : Installation d'un portail et d'un portillon - Terrain : 18 Rue Lortet Lyon 7ème Superficie du terrain : 31351 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bouygues Immobilier 186 Avenue Thiers 69465 Lyon Cedex 06 - Mandataire : Mme Jacoutot Claudie

DP 069 387 21 01110 déposée le 07/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 17 Rue Pierre Bourdeix Lyon 7ème Superficie du terrain : 1957 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Oukhouia Franck 17 Rue Pierre Bourdeix 69007 Lyon Ville De Lyon Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué Permis de construire déposés pendant la période du 03/05/2021 au 07/05/2021

PC 069 389 16 00385 M05 déposé le 05/05/2021 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux, 169 logements, commerces et 3ème Superficie du terrain : 319 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme VULPAT Catherine 53 Cours Richard Vitton 69003 Lyon

DP 069 386 21 01050 déposée le 03/05/2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 94 Rue Garibaldi Lyon 6ème Superficie du terrain : 4033 m<sup>2</sup> - Demandeur : Laundry Room Et K 94 Rue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : Mme Kerimov née Platonova Anastasia

DP 069 384 21 01051 déposée le 03/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 23 Rue de Nuits Lyon 4ème Superficie du terrain : 148 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Paul Maxence 23 Rue de Nuits 69004 Lyon

DP 069 385 21 01052 déposée le 03/05/2021 - Projet : Installation d'un portail et construction d'un mur de clôture - Terrain : 6 Rue des Noyers Lyon 5ème Superficie du terrain : 439 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Piessat Françoise 6 Rue des Noyers 69005 Lyon

DP 069 384 21 01053 déposée le 03/05/2021 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 14 Chemin du Vallon Lyon 4ème Superficie du terrain : 3701 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Teurio Stéphane 14 Chemin du Vallon 69004 Lyon

DP 069 381 21 01054 déposée le 03/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 15 Rue Constantine Lyon 1er Superficie du terrain : 363 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Cochet Catherine 15 Rue Constantine 69001 Lyon

DP 069 386 21 01055 déposée le 03/05/2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 95 Rue Bossuet Lyon 6ème Superficie du terrain : 219 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sarl Tmb 95 Rue Bossuet 69006 Lyon - Mandataire : M. Boissieux Marc

DP 069 389 21 01056 déposée le 03/05/2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 24 Rue Masaryk Lyon 9ème Superficie du terrain : 254 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI 24 MASARYK 8 Quai Jean Moulin 69281 Lyon Cedex 01

DP 069 382 21 01057 déposée le 04/05/2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 13 Rue Confort Lyon 2ème Superficie du terrain : 211 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Lyon 1 C/O Credit Agricole Immobilier Services 26 Avenue René Cassin 69338 Lyon Cedex 09 - Mandataire : M. Mader Hervé

DP 069 386 21 01058 déposée le 04/05/2021 - Projet : Ravalement de façades et changement de menuiseries - Terrain : 52 Rue Molière Lyon 6ème Superficie du terrain : 428 m<sup>2</sup> - Demandeur : Delastre Immobilier 18 Place de la Croix Rousse 69004 Lyon - Mandataire : M. Reboh Jacques

DP 069 389 21 01059 déposée le 04/05/2021 - Projet : Abattage et plantation d'arbres - Terrain : 18 - 34 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny Lyon 9ème Superficie du terrain : 15317 m<sup>2</sup> - Demandeur : Le Hameau Des Vacques 50 54 Cours La Fayette 69421 Lyon CEDEX 03 - Mandataire : M. Chagnon Anne-Christine

DP 069 386 21 01060 déposée le 04/05/2021 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 32 Rue Ney Lyon 6ème Superficie du terrain : 236 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mf2p - La Manufacture Culinaire 105 Sud Route Nationale 69380 Lissieu - Mandataire : M. Moureau Patrick

DP 069 381 21 01061 déposée le 04/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 61 Rue des Tables Claudiennes Lyon 1er Superficie du terrain : 402 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Royet Matthieu 61 Rue des Tables Claudiennes 69001 Lyon

DP 069 386 21 01062 déposée le 04/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 27 Rue Louis Blanc Lyon 6ème Superficie du terrain : 229 m<sup>2</sup> - Demandeur : Secoia Sarl 33 Rue du Docteur Morère 91120 Palaiseau - Mandataire : M. Gandillot Jérôme

DP 069 382 21 01063 déposée le 04/05/2021 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile 5G - Terrain : 20 Quai du Docteur Gailleton Hôtel Sofitel Lyon 2ème Superficie du terrain : 4521 m<sup>2</sup> - Demandeur : Orange Upr Se Zone Lyon 131 Avenue Felix Faure Upr Se Dep 69425 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Mme Ouadi Nejma

DP 069 385 21 01064 déposée le 04/05/2021 - Projet : Elagage d'arbres - Terrain : 28 Rue des Granges Lyon 5ème Superficie du terrain : 3115 m<sup>2</sup> - Demandeur : Metropole De Lyon 20 Rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Le Président

DP 069 381 21 01065 déposée le 04/05/2021 - Projet : remise en peinture de devanture - Terrain : 29 Rue Romarin Lyon 1er Superficie du terrain : 108 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Missaoui Rida 29 Rue Romarin 69001 Lyon

DP 069 382 21 01066 déposée le 04/05/2021 - Projet : Ravalement de façade et modifications de toiture - Terrain : 45 Quai Docteur Gailleton Lyon 2ème Superficie du terrain : 321 m<sup>2</sup> - Demandeur : Snc Brest 57 Rue Président Edouard Herriot 69002 Lyon - Mandataire : M. Cohen Joseph

DP 069 389 21 01067 déposée le 05/05/2021 - Projet : Modification de toiture, création de deux logements - Terrain : 25 Rue de Bourgogne Lyon 9ème Superficie du terrain : 289 m<sup>2</sup> - Demandeur : A13 - Bourgogne 120 Rue Masséna 69006 Lyon - Mandataire : M. Holliger Sébastien

DP 069 381 21 01068 déposée le 05/05/2021 - Projet : Plantation d'arbres et mise en accessibilité d'un équipement d'intérêt collectif - Terrain : 5 Rue Raymond Lyon 1er Superficie du terrain : 362 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville De Lyon Direction Gestion Technique des Bâtiments 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 389 21 01069 déposée le 05/05/2021 - Projet : Réfection de devanture et aménagement intérieur d'un restaurant - Terrain : 33 Rue Sergent Michel Berthet Lyon 9ème Superficie du terrain : 319 m<sup>2</sup> - Demandeur : Santosha Vaise 2 Place Fernand Lafargue 33000 Bordeaux - Mandataire : M. Germaneau Benoit

DP 069 386 21 01070 déposée le 05/05/2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 32 Rue Germain Lyon 6ème Superficie du terrain : 256 m<sup>2</sup> - Demandeur : Roche Et Cie 25 Rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Mandataire : Mme Roche Michèle

DP 069 386 21 01071 déposée le 05/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 Boulevard Jules Favre Lyon 6ème Superficie du terrain : 356 m<sup>2</sup> - Demandeur : Regie Rivoire Sa 4 Boulevard Jules Favre 69006 Lyon - Mandataire : M. Francois Nicolas

DP 069 383 21 01072 déposée le 05/05/2021 - Projet : Installation de clôture - Terrain : 48 - 50 Rue Etienne Richerand Lyon 3ème Superficie du terrain : 3703 m<sup>2</sup> - Demandeur : Regie Gontard - G2g Groupe Immobilier 58 Rue Montgolfier 69006 Lyon

DP 069 382 21 01073 déposée le 05/05/2021 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 31 Rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 584 m<sup>2</sup> - Demandeur : Manga Rs 32 Rue Victor Hugo 69002 Lyon - Mandataire : M. Uzan Joseph David

DP 069 382 21 01074 déposée le 05/05/2021 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 32 Rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 293 m<sup>2</sup> - Demandeur : Manga Rs 32 Rue Victor Hugo 69002 Lyon - Mandataire : M. Uzan Joseph David

DP 069 382 21 01075 déposée le 05/05/2021 - Projet : Changement de destination d'un logement en activité de services - Surface créée : 138 m<sup>2</sup> - Terrain : 7 Rue Franklin Lyon 2ème Superficie du terrain : 385 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. ILLOUZ David 39 Rue de Saint Gervais 69008 Lyon

DP 069 389 21 01076 déposée le 05/05/2021 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en local commercial - Surface créée : 1047 m<sup>2</sup> - Terrain : 76 Rue du Bourbonnais Lyon 9ème Superficie du terrain : 1541 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Robert 41 F Rue Professeur Deperet 69160 Tassin-La-Demi-Lune - Mandataire : M. ROBERT Eric

DP 069 385 21 01077 déposée le 05/05/2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 6 Place de la Baleine Lyon 5ème Superficie

du terrain : 329 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sas Chm Administration De Biens - P/O Indivision Perrodin 43 Rue de Cuzieu 69110 Sainte Foy Les Lyon - Mandataire : M. Merini Halame

DP 069 383 21 01078 déposée le 05/05/2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 7 Cours de la Liberté Lyon 3ème Superficie du terrain : 752 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCPI IMMOPLACEMENT 15 Place Grangier 21000 Dijon - Mandataire : M. Bouthors Pascal

DP 069 385 21 01079 déposée le 05/05/2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 15 Montée Cardinal Decourtay Lyon 5ème Superficie du terrain : 139 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Duclos Sébastien 15 Montée Cardinal Decourtay 69005 Lyon

DP 069 384 21 01080 déposée le 05/05/2021 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 23 Rue de Nuits Lyon 4ème Superficie du terrain : 163 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Trichard Mélanie 23 Rue de Nuits 69004 Lyon

DP 069 385 21 01081 déposée le 05/05/2021 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement - Surface créée : 22 m<sup>2</sup> - Terrain : 2 bis Montée du Change Lyon 5ème Superficie du terrain : 141 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme TAVERNIER Ariane 2 bis Montée du Change 69005 Lyon

DP 069 382 21 01082 déposée le 05/05/2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 Rue Sainte Hélène Lyon 2ème Superficie du terrain : 3274 m<sup>2</sup> - Demandeur : Metropole De Lyon 20 Rue du Lac - CS 33569 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Le Président

DP 069 387 21 01083 déposée le 05/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 17 Rue Pierre Bourdeix Lyon 7ème Superficie du terrain : 1957 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. LECOMPTE Yannick 17 Rue Pierre Bourdeix 69007 Lyon

DP 069 387 21 01084 déposée le 05/05/2021 - Projet : Changement de destination d'un logement en cabinet paramédical - Surface créée : 63 m<sup>2</sup> - Terrain : 304 Avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 1189 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Halbert Cécile 15 Rue Florian 69100 Villeurbanne

DP 069 385 21 01085 déposée le 05/05/2021 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 34 Rue Tramassac Lyon 5ème Superficie du terrain : 212 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Legros Bastien 34 Rue Tramassac 69005 Lyon

DP 069 386 21 01086 déposée le 05/05/2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 137 Rue Bugeaud Lyon 6ème Superficie du terrain : 877 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Du Parc 137 Rue Bugeaud 69006 Lyon - Mandataire : Mme Ben Hamou Aurélie

DP 069 385 21 01087 déposée le 06/05/2021 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 19 bis Rue des Macchabées Lyon 5ème Superficie du terrain : 212 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. CUZIN Romaric 19 bis Rue des Macchabées 69005 Lyon

DP 069 382 21 01088 déposée le 06/05/2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 44 Rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 706 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Lyon 1 C/O Credit Agricole Immobilier 26 Avenue René Cassin Cs 20423 69338 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Mader Hervé

DP 069 382 21 01089 déposée le 06/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 45 Rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 493 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Lyon 2 C/O Credit Agricole Immobilier 26 Avenue René Cassin CS 20423 69338 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Mader Hervé

DP 069 383 21 01090 déposée le 06/05/2021 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 7 Rue Jules Verne Lyon 3ème Superficie du terrain : 31831 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville De Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 385 21 01091 déposée le 06/05/2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 19 Montée Saint Barthélémy Lyon 5ème Superficie du terrain : 1166 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Lardet-Fleurier Nathalie 31 Rue Soeur Bouvier 69005 Lyon

DP 069 389 21 01092 déposée le 06/05/2021 - Projet : Modification de toiture et extension d'un logement - Surface créée : 7 m<sup>2</sup> - Terrain : 12 Quai Pierre Scize Lyon 9ème Superficie du terrain : 281 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Rejenet Julien 12 Quai Pierre Scize 69009 Lyon

DP 069 387 21 01093 déposée le 06/05/2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 18 Rue de la Madeleine Lyon 7ème Superficie du terrain : 409 m<sup>2</sup> - Demandeur : MON LUNETIER MADELEINE 18 Rue de la Madeleine 69007 Lyon - Mandataire : M. Chausset Jérémie

DP 069 388 21 01094 déposée le 06/05/2021 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 156 Avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 222 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI TRIEU 5 Rue Jules Verne 69500 Bron - Mandataire : M. Pizot-Trieu Cam Ngoc

DP 069 389 21 01095 déposée le 06/05/2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 30 Grande Rue de Vaise Lyon 9ème Superficie du terrain : 79 m<sup>2</sup> - Demandeur : SARL CERTA TOITURE 409 Petit Chemin de Bordelan 69400 Villefranche- Sur-Saone - Mandataire : Mme GONIN Laurianne

DP 069 386 21 01096 déposée le 06/05/2021 - Projet : Changement de destination d'un local d'artisanat en logement - Surface créée : 95 m<sup>2</sup> - Terrain : 3 Avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème Superficie du terrain : 455 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. DUPENNAY Benjamin 3 Place des Célestins 69002 Lyon

DP 069 386 21 01097 déposée le 06/05/2021 - Projet : Ravalement de façade et changement de menuiseries - Terrain : 26 Rue Louis Blanc Lyon 6ème Superficie du terrain : 505 m<sup>2</sup> - Demandeur : Atlantique Mur Regions 129 Rue Servient chez NEXITY 69236 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Sagona Rémy

DP 069 381 21 01098 déposée le 06/05/2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 11 Rue Terraille Lyon 1er Superficie du terrain : 47 m<sup>2</sup> - Demandeur : Alliade Habitat 173 Avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : Mme Aucourt - Pigneau Elodie

DP 069 386 21 01099 déposée le 06/05/2021 - Projet : Changement de destination d'un logement en activités de services - Surface créée : 88 m<sup>2</sup> - Terrain : 105 Rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 1101 m<sup>2</sup> - Demandeur : MRSV 21 Rue Duquesne 69006 Lyon - Mandataire : Mme DE JERPHANION Sophie

DP 069 381 21 01100 déposée le 06/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 Place Rouville Lyon 1er Superficie du terrain : 853 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bleicher Philippe 6 Place Rouville 69001 Lyon

DP 069 389 21 01101 déposée le 06/05/2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 16 Quai Hippolyte Jaÿr Lyon 9ème Superficie du terrain : 576 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet Bruno E.U.R.L 65 Rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon

DP 069 388 21 01102 déposée le 07/05/2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 45 Rue Maryse Bastié Lyon 8ème Superficie du terrain : 11306 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sdc 45 Maryse Bastie C/O Regie Janin 49 Boulevard des Brotteaux 69006 Lyon - Mandataire : M. EMERY Patrick

DP 069 387 21 01103 déposée le 07/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 49 Rue de l'Université Lyon 7ème Superficie du terrain : 1716 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Bassa Carole 49 Rue de l'Université 69007 Lyon

DP 069 387 21 01104 déposée le 07/05/2021 - Projet : Installation d'un portail et d'un portillon - Terrain : 7 - 7 bis - 9 Rue Elie Rochette Lyon 7ème Superficie du terrain : 3541 m<sup>2</sup> - Demandeur : Foncia Saint Louis 264 Rue Garibaldi 69003 Lyon - Mandataire : M. Gervy Joël

DP 069 383 21 01105 déposée le 07/05/2021 - Projet : Modification de façade et installation de sanitaires - Terrain : 6 Rue Meynis Lyon 3ème Superficie du terrain : 6400 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville De Lyon Direction Gestion Technique des Bâtiments 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. GODINOT Sylvain

DP 069 381 21 01106 déposée le 07/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 7 Rue Edouard Herriot Lyon 1er Superficie du terrain : 216 m<sup>2</sup> - Demandeur : Locaposte - Poste Immo 8 Place Antonin Poncet 69218 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Carbone Nicolas

DP 069 388 21 01107 déposée le 07/05/2021 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 64 Rue Seignemartin Lyon 8ème Superficie du terrain : 290 m<sup>2</sup> - Demandeur : EDF ENR 12 Chemin des Gorges 69570 Dardilly - Mandataire : M. Declas Benjamin

DP 069 382 21 01108 déposée le 07/05/2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 10 Rue de Castries Lyon 2ème Superficie du terrain : 571 m<sup>2</sup> - Demandeur : Conan Hotel D'ainay 10 Rue de Castries 69002 Lyon - Mandataire : Mme Conan Cécile

DP 069 387 21 01109 déposée le 07/05/2021 - Projet : Installation d'un portail et d'un portillon - Terrain : 18 Rue Lortet Lyon 7ème Superficie du terrain : 31351 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bouygues Immobilier 186 Avenue Thiers 69465 Lyon Cedex 06 - Mandataire : Mme Jacoutot Claudie

DP 069 387 21 01110 déposée le 07/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 17 Rue Pierre Bourdeix Lyon 7ème Superficie du terrain : 1957 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Oukhouia Franck 17 Rue Pierre Bourdeix 69007 Lyon ?

**la période du 03/05/2021 au 07/05/2021**

PC 069 389 16 00385 M05 déposé le 05/05/2021 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux, 169 logements, commerces et création de 97 aires de stationnement - Surface créée : 10264 m<sup>2</sup> - Terrain : 55 avenue René Cassin Lyon 9ème Superficie du terrain : 20758 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCCV CLUB 55 30 quai Perrache 69002 Lyon - Mandataire : M. Rudigoz Bertrand - Auteur : Soho Atlas In Fine 30 Quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02

PC 069 383 19 00035 M02 déposé le 03/05/2021 Modificatif - Projet : Modification de façades et toitures - Surface créée : 29 m<sup>2</sup> - Terrain : 95 rue Molière Lyon 3ème Superficie du terrain : 565 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI JBP 29 rue Etienne Richerand 69003 Lyon - Mandataire : M. Piron Fabien - Auteur : M. Regnier Philippe 1 bis rue de Champvallon 25200 Bethoncourt

PC 069 383 19 00105 M02 déposé le 07/05/2021 Modificatif - Projet : Démolition totale et construction d'un bâtiment de commerces, de bureaux et de 32 logements avec création de 42 aires de stationnements - Surface créée : 4386 m<sup>2</sup> - Terrain : 3-5 rue Danton Lyon 3ème Superficie du terrain : 1264 m<sup>2</sup> - Demandeur : SUROK 67 Rue des Rancy 69003 Lyon - Mandataire : M. Reymond Stéphane - Auteur : M. Pietri Jean-Baptiste 47 rue Popincourt 75011 Paris

PC 069 384 19 00229 M01 déposé le 07/05/2021 Modificatif - Projet : Surélévation d'une maison individuelle et modification de façade - Surface créée : 56 m<sup>2</sup> - Terrain : 43 rue Henri Chevalier Lyon 4ème Superficie du terrain : 579 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Debus Wilfried Mme Debus Marie 43 rue Henri Chevalier 69004 Lyon - Auteur : M. Cordeiro Michaël 29 rue de la République 38230 Pont-De-Cheruy

PC 069 387 19 00257 M01 déposé le 07/05/2021 Modificatif - Projet : Changement de destination de bureaux et d'un entrepôt en 3 logements avec modifications de façades et toiture - Surface créée : 215 m<sup>2</sup> - Terrain : 121 rue André Bollier Lyon 7ème Superficie du terrain : 292 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Momento 15 Cours D'herbouville 69004 Lyon - Mandataire : M. Berthet Frederic - Auteur : M. Loison Johnny 26 Rue Sala 69002 Lyon

PC 069 383 19 00298 M01 déposé le 06/05/2021 Modificatif - Projet : Démolition totale. Construction d'un immeuble de 18 logements avec création de 19 aires de stationnement - Surface créée : 1259 m<sup>2</sup> - Terrain : 3-7-9 rue Bonnand Lyon 3ème Superficie du terrain : 909 m<sup>2</sup> - Demandeur : Lyon 3 - Rue Bonnand 58 80 Avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : Mme Le Coadic Magali - Auteur : Agrega Architectes 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 387 19 00326 M01 déposé le 06/05/2021 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un local industriel en local commercial avec création de mezzanine - Surface créée : 391 m<sup>2</sup> - Terrain : 58 rue Clément Marot Lyon 7ème Superficie du terrain : 5075 m<sup>2</sup> - Demandeur : Trattino 36 rue Père Chevrier 69007 Lyon - Mandataire : M. Fontana Davide - Auteur : M. David Clément 39 Rue Boileau 69006 Lyon

PC 069 383 20 00177 T01 déposé le 05/05/2021 Transfert - Projet : Changement de destination partiel d'un entrepôt en 3 logements avec modification de façades - Surface créée : 271 m<sup>2</sup> - Terrain : 242 Rue de Créqui Lyon 3ème Superficie du terrain : 1114 m<sup>2</sup> - Demandeur : 242 Craquel 127 Route de Saint Fortunat 69450 Saint-Cyr-Au- Mont-D'or - Mandataire : M. Schonfeld Jérôme - Auteur : Mme Klein Julie 26 Rue Lanterne 69001 Lyon

PC 069 383 20 00250 M01 déposé le 07/05/2021 Modificatif - Projet : Réhabilitation et extension d'une maison individuelle - Surface créée : 25 m<sup>2</sup> - Terrain : 28 Rue Montaigne Lyon 3ème Superficie du terrain : 854 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Latham Lionel 28 rue Montaigne 69003 Lyon - Auteur : M. Doin Luc 7 Rue du Lac 69003 Lyon

PC 069 383 21 00152 déposé le 03/05/2021 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en garage et modification de façade - Terrain : 31 Cours Eugénie Lyon 3ème Superficie du terrain : 300 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Robin Jean-Pierre 31 Cours Eugénie 69003 Lyon

PC 069 383 21 00153 déposé le 03/05/2021 - Projet : Construction d'une maison individuelle, d'une piscine et d'un abri voiture - Surface créée : 176 m<sup>2</sup> - Terrain : 8 Rue de l'Est Lyon 3ème Superficie du terrain : 895 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sas Cusin-Masset Picart 151 Rue Cuvier 69006 Lyon - Mandataire : M. Picart Christophe - Auteur : M. Bansac James 2507 Avenue de l'Europe 69140 Rillieux La Pape

PC 069 383 21 00154 déposé le 03/05/2021 - Projet : Extension et surélévation d'un bâtiment de logements, modification de façade, suppression d'une aire de stationnement - Surface créée : 926 m<sup>2</sup> - Terrain : 45 - 47 Rue Rabelais Lyon 3ème Superficie du terrain : 876 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mon Toit Et Moi - Adamia 5 Avenue de Poumeyrol 69300 Caluire-Et-Cuire - Mandataire : M. Treboul Michael - Auteur : M. Rosso Michaël 31 Rue du Doyenne 69005 Lyon

PC 069 387 21 00155 déposé le 03/05/2021 - Projet : Réhabilitation d'un équipement d'intérêt collectif et installation d'un portail - Terrain : 20 Place des Docteurs Charles et Christophe Mérieux Lyon 7ème Superficie du terrain : 36048 m<sup>2</sup> - Demandeur : La Halle Tony Garnier 20 Place des Docteurs Charles et Christophe Mérieux 69363 Lyon Cedex 07 - Mandataire : M. Teodori Thierry - Auteur : M. Repellin Didier 5 Rue Amédée Bonnet 69006 Lyon

PC 069 388 21 00156 déposé le 04/05/2021 - Projet : Construction d'une piscine, ravalement de façade, installation d'un portail et surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 43 m<sup>2</sup> - Terrain : 10 Impasse Stéphane Coignet Lyon 8ème Superficie du terrain : 157 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Cornier Gaël 10 Impasse Stéphane Coignet 69008 Lyon - Auteur : Atelier Villard Architectes Mme VILLARD Anne 45 Route de Saint Romain 69450 Saint-Cyr-Au- Mont-D'or

PC 069 389 21 00157 déposé le 05/05/2021 - Projet : Installation de bâtiments modulaires à usage d'équipements scolaires - Terrain : 11 Rue du Docteur Horand Parc Montel Lyon 9ème Superficie du terrain : 15122 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville De Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire - Auteur : Mme Pauloz Sophie Place Louis Pradel 69205 Lyon Cedex 01

PC 069 384 21 00158 déposé le 05/05/2021 - Projet : Modification de toiture avec construction d'une terrasse et changement de menuiseries - Terrain : 4 Impasse des Chalets Lyon 4ème Superficie du terrain : 691 m<sup>2</sup> - Demandeur : LA BALME 4 Impasse des Chalets 69004 Lyon - Mandataire : M. GALLIOT Nicolas - Auteur : Dassonville Et Dalmais 5 Quai Hippolyte Jayr 69009 Lyon

PC 069 388 21 00159 déposé le 05/05/2021 - Projet : Démolition d'un bâtiment industriel, construction d'un immeuble de 55 logements et création de 20 aires de stationnement - Surface créée : 3055 m<sup>2</sup> - Terrain : 65 Rue Maryse Bastié Lyon 8ème Superficie du terrain : 1836 m<sup>2</sup> - Demandeur : VILOGIA 27 Rue Maurice Flandrin 69003 Lyon - Mandataire : M. Lung Richard - Auteur : Selar Lipstick Architecture 5018 Route De Strasbourg 69140 Rillieux La Pape

PC 069 383 21 00160 déposé le 06/05/2021 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement, surélévation du bâtiment et création de 2 aires de stationnement. - Surface créée : 154 m<sup>2</sup> - Terrain : 17 bis Rue Girié Lyon 3ème Superficie du terrain : 183 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sas Adonis 56 Quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Mandataire : M. Caracostas Christophe - Auteur : Mme Brossard Caille Stéphanie 41 Rue Malesherbes 69006 Lyon Ville De Lyon Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué Permis de démolir déposés pendant la période du 03/05/2021 au 07/05/2021

PD 069 389 21 00015 déposé le 06/05/2021 - Projet : Démolition d'un escalier - Terrain : 12 Quai Pierre Scize Lyon 9ème Superficie du terrain : 281 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Rejenet Julien 12 Quai Pierre Scize 69009 Lyon

**Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - Changements d'usage déposés pendant la période du 03/05/2021 au 07/05/2021**

US 069 387 21 00113 déposé le 03/05/2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 62,85 m<sup>2</sup> en cabinet de psychologie - Terrain : 304 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 1189 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Halbert Cécile 15 rue Florian 69100 Villeurbanne - Auteur : CITYA 125 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 387 21 00114 déposé le 03/05/2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 62,85 m<sup>2</sup> en cabinet de psychologie - Terrain : 304 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 1189 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Reymond Laurence 4 Vieille route 69630 Chaponost - Auteur : Citya 125 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 385 21 00116 déposé le 05/05/2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 44,46 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 6 rue Saint Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 428 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Lionnet Jean-Philippe 56 Ngeylang Bahu S - 330056 Singapour - Auteur : Foncia Lyon Garibaldi 140 - 144 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 382 21 00117 déposé le 05/05/2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 19,67 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 7 rue Jean de Tournes Lyon 2ème Superficie du terrain : 297 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Goret Katty 30 rue Jérôme Dulaar 69004 Lyon - Auteur : Quadral Immobilier 17 quai Joseph Gillet 69316 Lyon cedex 04

US 069 382 21 00118 déposé le 05/05/2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 145 m<sup>2</sup> en cabinet dentaire - Terrain : 7 rue Franklin Lyon 2ème Superficie du terrain : 385 m<sup>2</sup> - Demandeur : Selarl Ilz 39 rue Saint-Gervais 69008 Lyon - Mandataire : M. Illouz David - Auteur : Galyo Sa 4 Rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 385 21 00119 déposé le 05/05/2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 49,50 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 18 rue du Boeuf Lyon 5ème Superficie du terrain : 108 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Vallon Ségolène 35 route de Larnage 26600 Tain L Hermitage - Auteur : Citya 19 rue Domer 69007 Lyon

US 069 388 21 00120 déposé le 05/05/2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation - Terrain : 66 rue Villon Lyon 8ème Superficie du terrain : 528 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Jarrand Erwan 66 rue Villon 69008 Lyon

US 069 383 21 00121 déposé le 06/05/2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 92,44 m<sup>2</sup> en cabinet paramédical de professions libérales - Terrain : 276 rue André Philip Lyon 3ème Superficie du terrain : 937 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Hebert Lauralee 2 T rue Casimir Périer 69002 Lyon - Auteur : Oralia Sogelem 69 boulevard des Canuts 69317 Lyon Cedex 04

US 069 389 21 00122 déposé le 06/05/2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 23,63 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 31 Bis rue de la Claire Lyon 9ème Superficie du terrain : 224 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Grevaud Laurent 1 B avenue Douaumont 69009 Lyon - Auteur : Innovacti 87 rue Garibaldi 69451 Lyon Cedex 06

US 069 388 21 00123 déposé le 07/05/2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 103 m<sup>2</sup> en cabinet paramédical (ergothérapie) - Terrain : 70 rue Villon Lyon 8ème Superficie du terrain : 1590 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. CALEYRON Julien 3562 chemin du Clos 69970 Chaponnay - Auteur : Quadral Immobilier 24 Ter rue Général de Gaulle 57050 Le Ban St Martin

---

### Ville de Lyon - Déclarations préalables délivrées pendant la période du 03/05/2021 au 07/05/2021

---

DP 069 389 20 02181 Décision du 07/05/2021 à M. Ferry Tristan 12 bis rue Louis Bouquet 69009 Lyon - Projet : Construction d'une piscine, d'une clôture en limite de référence et d'une pergola et ravalement d'un mur de clôture - Terrain : 12b Rue Louis Bouquet Lyon 9ème

DP 069 389 20 02227 Décision du 07/05/2021 à Mme Di Sante Paquet Véronique 44 F Chemin de Marconnière 69440 Mornant - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 20 Rue Jouffroy d'Abbans Lyon 9ème

DP 069 389 20 02298 Décision du 07/05/2021 à Mme et M. Ferry Tristan et Cloé 12 bis Rue Louis Bouquet 69009 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 12 bis Rue Louis Bouquet Lyon 9ème

DP 069 386 20 02300 Décision du 07/05/2021 à M. Contamin Noël 74 Grandison Road London - Projet : Changement de menuiseries et modification de toiture - Terrain : 39 Rue Pierre Corneille Lyon 6ème

DP 069 381 20 02328 Décision du 06/05/2021 à La Meije 14 rue du Gare 69001 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 17 rue du Bât d'Argent Lyon 1er

DP 069 386 20 02401 Décision du 07/05/2021 à Sci Verpom 18 Rue Crillon 69006 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en cabinet médical - Surface créée : 47 m<sup>2</sup> - Terrain : 18 Rue Grillon Lyon 6ème

DP 069 386 21 00003 Décision du 07/05/2021 à Cabinet D.P.S 65 Rue Hénon 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 73 Rue Bellecombe Lyon 6ème

DP 069 385 21 00016 Décision du 07/05/2021 à Sas Ephemera 39 Rue des Farges 69005 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 39 Rue des Farges Lyon 5ème

DP 069 381 21 00024 Décision du 06/05/2021 à Ienclit 29 Rue de Crimée 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries + modification de façade - Terrain : 29 Rue de Crimée Lyon 1er

DP 069 384 21 00113 Décision du 07/05/2021 à Tous Travaux Couverture Zinguerie 5 Route du Chapoly 69290 Saint-Genis-Les-Ollieres - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 67 Grande Rue de la Croix Rousse Lyon 4ème

DP 069 381 21 00116 Décision du 06/05/2021 à Mme Pernot Dominique 24 Rue Joseph Serlin 69001 Lyon - Projet : Création de 2 mezzanines - Surface créée : 22 m<sup>2</sup> - Terrain : 24 Rue Joseph Serlin Lyon 1er

DP 069 381 21 00123 Décision du 06/05/2021 à Cabinet Berne 11 Quai Clémenceau 69300 Caluire-Et-Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 29 Rue de l'Arbre Sec Lyon 1er

DP 069 385 21 00285 Décision du 07/05/2021 à M. Nesme Alexis 7 Quai Fulchiron 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 21 Quai Romain Rolland Lyon 5ème

DP 069 384 21 00294 Décision du 06/05/2021 à Sci Rd Immobilier 16 Rue de Lyon 69890 La Tour De Salvagny - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 25 Rue Philippe de Lassalle Lyon 4ème

DP 069 382 21 00321 Décision du 06/05/2021 à Sci Presqu'île 38 Rue François Peissel 69300 Caluire-Et-Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 11 Rue Adélaïde Perrin Lyon 2ème

DP 069 389 21 00400 Décision du 07/05/2021 à Mme Leverger Nathalie 47 Grande Rue de Saint Rambert 69009 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 47 Grande Rue de Saint Rambert Lyon 9ème

DP 069 381 21 00404 Décision du 06/05/2021 à La Toiture Rhodanienne 6 Rue Jean Chabry 69200 Venissieux - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 3 Quai de la Pêcherie Lyon 1er

DP 069 386 21 00405 Décision du 07/05/2021 à La Toiture Rhodanienne 6 Rue Jean Chabry 69200 Venissieux - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 15 Rue des Brotteaux Lyon 6ème

DP 069 384 21 00411 Décision du 07/05/2021 à Pompes Funebres Andrea - L'autre Rive 95 Grande Rue de la Croix Rousse 69004 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 95 Grande Rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème

DP 069 386 21 00415 Décision du 07/05/2021 à Edd Et Culture 11 Rue Le Royer 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 60 Cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème

DP 069 382 21 00425 Décision du 06/05/2021 à M. Peillon Gilles 38 rue du Molard St Jean 01100 Oyonnax - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 27 quai Tilsitt Lyon 2ème

DP 069 384 21 00443 Décision du 06/05/2021 à Foncia Lyon 140 rue Garibaldi 69006 Lyon - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 12 rue Anselme Lyon 4ème

DP 069 386 21 00448 Décision du 07/05/2021 à Regie De La Part Dieu 158 cours La Fayette 69003 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 167 rue Duguesclin Lyon 6ème

DP 069 385 21 00454 Décision du 07/05/2021 à M. Riviere Louis 76 rue de Trion 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 76 rue de Trion Lyon 5ème

DP 069 384 21 00458 Décision du 06/05/2021 à Sas Croixdis 17 rue Jacquard 69004 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 17 rue Jacquard Lyon 4ème

DP 069 383 21 00466 Décision du 06/05/2021 à Rhone Solaire Pro 223 rue Claude Monet 69150 Decines Charpieu - Projet : Modification de toiture - Terrain : 7 rue des Balmes Lyon 3ème

DP 069 385 21 00475 Décision du 04/05/2021 à Nexity 51 avenue du Point du Jour 69005 Lyon - Projet : Abattage d'un arbre (frêne) - Terrain : 40-42 Rue Commandant Charcot Lyon 5ème

- DP 069 387 21 00492 Décision du 06/05/2021 à M. Hrodej Charles 58 rue Pré Gaudry 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 58 rue Pré Gaudry Lyon 7ème
- DP 069 386 21 00494 Décision du 05/05/2021 à Sas Le Splendid 3 place Jules Ferry 69006 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 3 place Jules Ferry Lyon 6ème
- DP 069 387 21 00495 Décision du 06/05/2021 à Mme Musquin Delphine 44 avenue Maréchal Foch 69006 Lyon - Projet : Changement de destination partiel d'un logement en local commercial - Surface créée : 25 m<sup>2</sup> - Terrain : 109 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème
- DP 069 388 21 00499 Décision du 06/05/2021 à M. Lamblin Antoine 27 rue Catherine Favre 69008 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 27 rue Catherine Favre Lyon 8ème
- DP 069 389 21 00510 Décision du 07/05/2021 à M. Favier Jean-Paul 81 chemin des Charbottes 69009 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 81 chemin des Charbottes Lyon 9ème
- DP 069 386 21 00511 Décision du 07/05/2021 à M. Aubarbier Stéphane 31 place Bellecour 69002 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 7 place du Maréchal Lyautey Lyon 6ème
- DP 069 389 21 00519 Décision du 07/05/2021 À Ville De Lyon Direction Gestion Technique des Bâtiments 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 235 Avenue du Plateau Lyon 9ème
- DP 069 385 21 00526 Décision du 07/05/2021 à Big White 22 Rue Lainerie 69005 Lyon - Projet : Remise en peinture des menuiseries - Terrain : 22 Rue Lainerie Lyon 5ème
- DP 069 384 21 00549 Décision du 06/05/2021 à Mme Dumas Karine 144 Route de Jallousieux 69530 Orlenas - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 23 Rue de Nuits Lyon 4ème
- DP 069 382 21 00561 Décision du 06/05/2021 à Hospices Civils De Lyon 3 Quai des Célestins 69299 Lyon Cedex 02 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 Rue de la Charité Lyon 2ème
- DP 069 381 21 00562 Décision du 06/05/2021 à Sci Lyss 26 Chemin des Couloires 38300 Bourgoin Jallieu - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 16 Rue René Leynaud Lyon 1er
- DP 069 384 21 00570 Décision du 06/05/2021 à Cxjr 343 Chemin de la Bâtonne 01700 BeynosT - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 24 Place de la Croix Rousse Lyon 4ème
- DP 069 386 21 00577 Décision du 07/05/2021 À Cabinet Bruno E.U.R.L 65 Rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Projet : Réfection et modification de toiture - Terrain : 104 Rue Crillon Lyon 6ème
- DP 069 386 21 00581 Décision du 07/05/2021 à Sci Jdbm Chemin des Combes 38790 Saint-Georges- D'esperanche - Projet : Modification de façade - Terrain : 18 Petite Rue de la Viabert Lyon 6ème
- DP 069 386 21 00586 Décision du 07/05/2021 à Mme Grand Emmanuelle 62 Rue Ney 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 62 Rue Ney Lyon 6ème
- DP 069 388 21 00600 Décision du 06/05/2021 À Asf Toitures 8 Rue Neuve de Monplaisir 69008 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 8 Rue Neuve de Monplaisir Lyon 8ème
- DP 069 387 21 00612 Décision du 06/05/2021 à M. Godemel Laurent 29 Rue Bechevelin 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 29 Rue Bechevelin Lyon 7ème
- DP 069 387 21 00613 Décision du 06/05/2021 À Societe Maillet 29 Rue Saint-Jean de Dieu 69007 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 4 Impasse des Chalets Lyon 7ème
- DP 069 387 21 00615 Décision du 06/05/2021 à M. Grumbach David- Altaïr 171 Avenue Berthelot 69007 Lyon - Projet : Extension d'un logement - Surface créée : 16 m<sup>2</sup> - Terrain : 171 Avenue Berthelot Lyon 7ème
- DP 069 386 21 00621 Décision du 07/05/2021 À Espace Lyon Japon 16 Rue Bellecombe 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 16 Rue Bellecombe Lyon 6ème
- DP 069 383 21 00623 Décision du 06/05/2021 à Boucherie Traiteur Du 3Eme 74 Cours du Docteur Long 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 74 Cours du Docteur Long Lyon 3ème
- DP 069 386 21 00629 Décision du 07/05/2021 à Asca Antoinette 114 Rue Bugeaud 69006 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 114 Rue Bugeaud Lyon 6ème
- DP 069 387 21 00634 Décision du 06/05/2021 À Regie Immo De France 1 Cours de la République 69100 VILLEURBANNE - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 45 Rue Creuzet et 8 Rue des Trois Pierres Lyon 7ème
- DP 069 386 21 00635 Décision du 07/05/2021 à Blanc Gilbert 12 Rue Basse-Combalot 69007 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 5 Avenue Général Brosset Lyon 6ème
- DP 069 384 21 00636 Décision du 06/05/2021 à M. Ros Stéphane 1 Rue Joséphin Souлары 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 Rue Joséphin Souлары Lyon 4ème
- DP 069 384 21 00643 Décision du 06/05/2021 à M. Mario Jean-Paul 44 Rue Philippe de Lassalle 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 44 Rue Philippe de Lassalle Bâtiment B Lyon 4ème
- DP 069 382 21 00654 Décision du 06/05/2021 à Sas Mahe 37 Chemin Tracol 69260 Charbonnières-Les- Bains - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 65 Rue de la République Lyon 2ème
- DP 069 383 21 00656 Décision du 06/05/2021 à M. Eard Louis Pierre 131 Rue Trarieux 69003 Lyon - Projet : Modification de façade et construction d'une véranda - Terrain : 131 Rue Trarieux Lyon 3ème
- DP 069 388 21 00658 Décision du 06/05/2021 à M. Maitre Benoit 119 D Rue de Montagny 69008 Lyon - Projet : Construction d'une pergola - Terrain : 119 D Rue de Montagny Bâtiment A1 - Résidence Les Terrasses d'Emilie Lyon 8ème
- DP 069 387 21 00659 Décision du 06/05/2021 à Mme Ferreira Maria Do Carmo 13 Allée Léopold Sédar Senghor 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 13 Allée Léopold Sédar Senghor Lyon 7ème
- DP 069 381 21 00661 Décision du 06/05/2021 à Syndicat De Copropriete 2 Rue du Jardin des Plantes 69001 Lyon - Projet : Réfection partielle de la toiture - Terrain : 2 Rue du Jardin des Plantes Lyon 1er
- DP 069 387 21 00668 Décision du 06/05/2021 à Foot Pdc 14 Rue Renan 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 12 Avenue Jean Jaurès Lyon 7ème
- DP 069 385 21 00740 Décision du 07/05/2021 à M. Paquier Clément 10 Impasse du Général de Luzy 69005 Lyon - Projet : Construction d'un mur de clôture et ravalement de façade - Terrain : 10 Impasse du Général de Luzy Lyon 5ème
- DP 069 383 21 00756 Décision du 06/05/2021 à M. Juste Olivier 111 Cours Richard Vitton 69003 Lyon - Projet : changement de destination d'un entrepôt en logement - Surface créée : 11 m<sup>2</sup> - Terrain : 111 Cours Richard-Vitton Lyon 3ème
- DP 069 383 21 00765 Décision du 06/05/2021 à Regie Pozetto - Sdc 21/23 Avenue Lacassagne 106 Boulevard des Belges 69006 Lyon - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 21 - 23 Avenue Lacassagne Lyon 3ème
- DP 069 387 21 00769 Décision du 06/05/2021 à M. Godde Mickael 11 Rue Docteur Rebatel 69003 Lyon - Projet : Installation d'une pergola - Terrain : 2 Rue des Bons Enfants Lyon 7ème
- DP 069 388 21 00853 Décision du 06/05/2021 à Sarl Boucherie Traiteur Du 8Eme 134 Avenue Paul Santy 69008 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 134 Avenue Paul Santy Lyon 8ème
- DP 069 385 21 00877 Décision du 07/05/2021 à Mme Le Marrec Violaine 10 Rue Champvert 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 10 Rue de Champvert Lyon 5ème
- DP 069 385 21 00885 Décision du 07/05/2021 à BALLADA 4 Rue Paul Vaillant Couturier 69310 Pierre-Benite - Projet : Réfection d'un mur de clôture - Terrain : 68 ter - 70 ter Rue Commandant Charcot Lyon 5ème

DP 069 387 21 00933 Décision du 06/05/2021 à M. Babet Lionel 12 Rue Simone de Beauvoir 69007 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 12 Rue Simone de Beauvoir Lyon 7ème ?

---

### Ville de Lyon - Permis de construire délivrés pendant la période du 03/05/2021 au 07/05/2021

---

PC 069 387 17 00017 M02 - Arrêté du 06/05/2021 Modificatif à Sci Lachazot 6 Avenue Adolphe Max 69321 Lyon Cedex 05 - Projet : Construction d'un immeuble de 20 logements, d'un local associatif, et de 15 aires de stationnement - Surface créée : 1631 m<sup>2</sup> - Terrain : 37/43 Rue Félix Brun Lyon 7ème

PC 069 387 17 00442 T03 - Arrêté du 06/05/2021 Transfert à Sci Villa Cornélie 62 Rue de Bonnel 69003 Lyon - Projet : Construction de deux immeubles de 103 logements d'un commerce avec création de 43 aires de stationnement - Surface créée : 4976 m<sup>2</sup> - Terrain : 24 rue Renan Lyon 7ème

PC 069 383 20 00064 M01 - Arrêté du 06/05/2021 Modificatif À Nexity Ir Programmes RLA 66 quai Charles de Gaulle 69463 Lyon CEDEX 06 - Projet : Construction d'un immeuble de 34 logements et d'un local commercial et création de 17 aires de stationnement - Surface créée : 2731 m<sup>2</sup> - Terrain : 191 avenue Félix Faure Lyon 3ème

PC 069 388 20 00155 M01 - Arrêté du 06/05/2021 Modificatif à SCCV Lyon Frere 2 bis Chemin du Coulouvrier 69410 Champagne-Au- Mont-D Or - Projet : Construction d'un bâtiment de 14 logements et de 13 places de stationnement - Surface créée : 996 m<sup>2</sup> - Terrain : 184 Avenue Général Frère Lyon 8ème

PC 069 383 20 00198 - Arrêté du 06/05/2021 à Katrimmo Développement 52 Rue du Colombier 69007 Lyon - Projet : Surélévation d'un bâtiment avec création de 3 logements et construction de 2 maisons individuelles et d'une piscine, création de 4 aires de stationnement et affectation de 2 aires de stationnement - Surface créée : 388 m<sup>2</sup> - Terrain : 36 Rue Bonnard Lyon 3ème

PC 069 383 20 00291 - Arrêté du 06/05/2021 à CAF DU RHONE 67 boulevard Vivier Merle 69409 Lyon Cedex 03 - Projet : Extension et réaménagement intérieur-Caf Du Rhône - Surface créée : 98 m<sup>2</sup> - Terrain : 67 Boulevard Vivier Merle Lyon 3ème Ville De Lyon Changement d'Usage délivrés pendant la période du 03/05/2021 au 07/05/2021

---

### Ville de Lyon Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - Déclarations préalables déposées pendant la période du 10/05/2021 au 14/05/2021

---

DP 069 382 21 01111 déposée le 10/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 18 Rue Jarente Lyon 2ème Superficie du terrain : 384 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Merle Paul 18 Rue Jarente 69002 Lyon

DP 069 385 21 01112 déposée le 10/05/2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 19 Rue Saint Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 79 m<sup>2</sup> - Demandeur : Societe Jean Riviere 5 Allée des Erables 69200 Venissieux - Mandataire : M. Riviere Patrice

DP 069 387 21 01113 déposée le 10/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 42 Rue du Repos Lyon 7ème Superficie du terrain : 983 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Layachi Michèle 151 ter Rue Joliot Curie 69005 Lyon

DP 069 384 21 01115 déposée le 10/05/2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 4 Rue Villeneuve Lyon 4ème Superficie du terrain : 205 m<sup>2</sup> - Demandeur : Lery Transactions 4 Rue Villeneuve 69004 Lyon - Mandataire : M. Lery Thomas

DP 069 389 21 01116 déposée le 10/05/2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 14 et 18 Rue Roger Salengro Lyon 9ème Superficie du terrain : 2063 m<sup>2</sup> - Demandeur : Regie Immo De France 1 Place Bénédicte Tessier 69005 Lyon

DP 069 386 21 01117 déposée le 10/05/2021 - Projet : Plantation d'arbres - Terrain : Quai Général Sarrail Lyon 6ème - Demandeur : METRO-POLE DE Lyon 20 Rue du Lac 69505 Lyon CEDEX 03 - Mandataire : M. Athanaze Pierre

DP 069 384 21 01118 déposée le 10/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 Rue Jacquard Lyon 4ème Superficie du terrain : 208 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Billon Michel 6 Rue Jacquard 69004 Lyon

DP 069 383 21 01119 déposée le 10/05/2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 8 Cours de la Liberté Lyon 3ème Superficie du terrain : 346 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Guerrier Benjamin 8 Cours de la Liberté 69003 Lyon

DP 069 382 21 01120 déposée le 11/05/2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 12 Quai Jules Courmont Lyon 2ème Superficie du terrain : 1301 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet Abdou Et Associes 12 Quai Jules Courmont 69002 Lyon - Mandataire : M. Abdou Valéry

DP 069 389 21 01121 déposée le 11/05/2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 37 Quai Hippolyte Jaÿr Lyon 9ème Superficie du terrain : 379 m<sup>2</sup> - Demandeur : ALP AR 75 Chemin de Chavril 69110 Sainte-Foy-Les-Lyon - Mandataire : M. Deschamps Philippe

DP 069 387 21 01122 déposée le 11/05/2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 206 Grande Rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 311 m<sup>2</sup> - Demandeur : TABAC TOMIK 206 Grande Rue de la Guillotière 69007 Lyon - Mandataire : M. Tobbya Michel

DP 069 386 21 01123 déposée le 11/05/2021 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 29 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème Superficie du terrain : 844 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bourdeau Opticien Lyon 6 29 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Mandataire : Mme Guedj Audrey

DP 069 388 21 01124 déposée le 11/05/2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 119 Avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 359 m<sup>2</sup> - Demandeur : Les Burgers De Papa Charpenne 13 Avenue Victor Hugo 69160 Tassin-La-Demi-Lune - Mandataire : M. Hecker Yves

DP 069 385 21 01125 déposée le 11/05/2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 32 Montée Saint Barthélémy Lyon 5ème Superficie du terrain : 899 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bleicher Renaud 32 Montée Saint Barthélémy 69005 Lyon

DP 069 387 21 01126 déposée le 11/05/2021 - Projet : Changement de destination de bureaux en équipement d'intérêt collectif - Surface créée : 381 m<sup>2</sup> - Terrain : 35 Rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain : 6461 m<sup>2</sup> - Demandeur : Deko Immobilien Investment Gmbh 34 Rue Tronchet 75009 PARIS - Mandataire : Mme Renner Tina

DP 069 388 21 01127 déposée le 11/05/2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 6 Rue Stéphane Coignet Lyon 8ème Superficie du terrain : 2016 m<sup>2</sup> - Demandeur : Oph De La Metropole De Lyon- Lyon Metropole Habitat 194 Rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Bouyssou Yann

DP 069 388 21 01128 déposée le 11/05/2021 - Projet : Installation d'une pergola - Terrain : 37 ter Rue Saint Romain Lyon 8ème Superficie du terrain : 5353 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ct Coretechnologie France 37 Ter Rue Saint Romain 69008 Lyon - Mandataire : M. WAHU Gauthier

DP 069 386 21 01129 déposée le 11/05/2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 65 Avenue Foch Lyon 6ème Superficie du terrain : 261 m<sup>2</sup> - Demandeur : JALI 65 Rue Foch 69006 Lyon - Mandataire : M. Gaubert Jacques

DP 069 387 21 01130 déposée le 11/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 13 Allée Léopold Sédar Senghor 1er étage Lyon 7ème Superficie du terrain : 1817 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Jeannerod Claude-Pierre 13 Allée Léopold Sédar Senghor 69007 Lyon

DP 069 389 21 01131 déposée le 11/05/2021 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 128 Avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème Superficie du terrain : 1689 m<sup>2</sup> - Demandeur : NI Gestion Et Patrimoine 20 Route de Corbas 69200 Venissieux - Mandataire : M. Bekkouche Mekki

DP 069 389 21 01132 déposée le 11/05/2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 37 Rue Marietton Lyon 9ème Superficie du terrain : 762 m<sup>2</sup> - Demandeur : Konex 10 Quai des Célestins 69002 Lyon - Mandataire : M. Meynet Sébastien

DP 069 383 21 01133 déposée le 11/05/2021 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 9 Rue Danton Lyon 3ème Superficie du terrain : 218 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Stracchi Caroline 53 Avenue du 8 mai 1945 69500 Bron

DP 069 387 21 01134 déposée le 12/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 29 Avenue Tony Garnier Lyon 7ème Superficie du



terrain : 5304 m<sup>2</sup> - Demandeur : Boehringer 29 Avenue Tony Garnier 69007 Lyon - Mandataire : M. Say David

DP 069 383 21 01135 déposée le 12/05/2021 - Projet : Extension et surélévation d'une maison individuelle - Terrain : 10 Rue Pascal Lyon 3ème Superficie du terrain : 1588 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bouvier Jacques 10 Rue Pascal 69003 Lyon

DP 069 384 21 01136 déposée le 12/05/2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 15 Rue Henri Gorjus Lyon 4ème Superficie du terrain : 398 m<sup>2</sup> - Demandeur : Syndic Lyonnais Et Gerance 243 Grande Rue de la Guillotière 69007 Lyon - Mandataire : M. Conus Thibaut

DP 069 382 21 01137 déposée le 12/05/2021 - Projet : Ravèlement de façades - Terrain : 18 Rue Ferrandière Lyon 2ème Superficie du terrain : 203 m<sup>2</sup> - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 Place de Francfort 69003 Lyon - Mandataire : M. Dominique Pierre-Yves

DP 069 381 21 01138 déposée le 12/05/2021 - Projet : Modification d'un local poubelles - Terrain : 4 Rue Vaucanson Lyon 1er Superficie du terrain : 2200 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville De Lyon Direction Gestion Technique des Bâtiments 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 384 21 01139 déposée le 12/05/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 Place Commandant Arnaud Lyon 4ème Superficie du terrain : 3457 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville De Lyon Direction Gestion Technique des Bâtiments 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 381 21 01140 déposée le 12/05/2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 13 Rue Terme Lyon 1er Superficie du terrain : 266 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Roudaire Thomas 8 Rue Bonnand 69003 Lyon

DP 069 387 21 01141 déposée le 12/05/2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 23 Rue Louis Dansard Lyon 7ème Superficie du terrain : 682 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Duperray Karine 42 Rue de l'Eglise 39140 Desnes

DP 069 389 21 01142 déposée le 12/05/2021 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 28 Chemin du Petit Montessuy Lyon 9ème Superficie du terrain : 804 m<sup>2</sup> - Demandeur : Edf Enr 12 Chemin des Gorges 69570 Dardilly - Mandataire : M. Declas Benjamin

DP 069 387 21 01143 déposée le 12/05/2021 - Projet : Construction de containers préfabriqués - Surface créée : 15 m<sup>2</sup> - Terrain : Rue Jean Grolier Lyon 7ème Superficie du terrain : 23996 m<sup>2</sup> - Demandeur : Aiden Chantiers 454 Avenue de la Sauvegarde 69009 Lyon - Mandataire : Mme Vouilloux Brigitte

DP 069 387 21 01144 déposée le 12/05/2021 - Projet : Construction de containers préfabriqués - Surface créée : 15 m<sup>2</sup> - Terrain : 41 Boulevard Chambaud de la Bruyère Lyon 7ème Superficie du terrain : 1958 m<sup>2</sup> - Demandeur : Aiden Chantiers 454 Avenue de la Sauvegarde 69009 Lyon - Mandataire : Mme Vouilloux Brigitte

DP 069 389 21 01145 déposée le 12/05/2021 - Projet : Création d'une mezzanine, changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 39 Rue du Souvenir Lyon 9ème Superficie du terrain : 6296 m<sup>2</sup> - Demandeur : Dorga Studio 43 Rue Malesherbes 69006 Lyon - Mandataire : M. Bules David

DP 069 381 21 01146 déposée le 12/05/2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 27 Quai Saint Vincent Lyon 1er Superficie du terrain : 462 m<sup>2</sup> - Demandeur : Chez Pimousse 27 Quai Saint Vincent 69001 Lyon - Mandataire : M. Martin Pierre-Mickaël

DP 069 381 21 01147 déposée le 12/05/2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 18 Rue René Leynaud Lyon 1er Superficie du terrain : 131 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Lorini Gulian 18 Rue René Leynaud 69001 Lyon

DP 069 388 21 01148 déposée le 12/05/2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 69 Avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 1294 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sas Toa Lumiere 11 Grande Rue 69290 Grezieu-La-Varenne - Mandataire : M. Ingrassia Antoine

DP 069 383 21 01149 déposée le 12/05/2021 - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 3 Rue Paul Bourde Lyon 3ème Superficie du terrain : 326 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Calleja Sophie 3 Rue Paul Bourde 69003 Lyon

DP 069 386 21 01150 déposée le 14/05/2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 133 Rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 697 m<sup>2</sup> - Demandeur : Stephan K Traiteur - Sarl Ensoleillee 11 Chemin du Chêne 69140 Rillieux La Pape - Mandataire : M. Kucharek Stéphane

DP 069 382 21 01151 déposée le 14/05/2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 23 Rue Gasparin Lyon 2ème Superficie du terrain : 106 m<sup>2</sup> - Demandeur : Jm Weston 65 Rue Nicolas Appert 87280 Limoges - Mandataire : M. Laborde Jean-Marc

DP 069 384 21 01152 déposée le 14/05/2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 29 Cours d'Herbouville Lyon 4ème Superficie du terrain : 170 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Gallard Corentin 29 Cours d'Herbouville 69004 Lyon

DP 069 386 21 01153 déposée le 14/05/2021 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 86 Cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 279 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mondialoptic 86 Cours Vitton 69006 Lyon - Mandataire : M. Bitton Lionel

DP 069 382 21 01154 déposée le 14/05/2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 46 - 48 Rue de Brest Lyon 2ème Superficie du terrain : 420 m<sup>2</sup> - Demandeur : REGIE FONCIA Lyon 140 Rue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : Mme Roussel Hélène

DP 069 383 21 01155 déposée le 14/05/2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 48 Avenue Lacassagne Lyon 3ème Superficie du terrain : 441 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme DI CURZIO Angélique 303 Cours La Fayette 69006 Lyon

DP 069 382 21 01156 déposée le 14/05/2021 - Projet : Ravèlement de façades - Terrain : 6 Rue Duhamel Lyon 2ème Superficie du terrain : 293 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet Berne 11 Quai Clémenceau 69300 Caluire-Et-Cuire - Mandataire : M. Berne Eliott

DP 069 387 21 01157 déposée le 14/05/2021 - Projet : Ravèlement de façades - Terrain : 86 Rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain : 525 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet Berne 11 Quai Clémenceau 69300 Caluire-Et-Cuire - Mandataire : M. Berne Eliott

DP 069 388 21 01158 déposée le 14/05/2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 131 - 141 Rue Bataille Lyon 8ème Superficie du terrain : 19673 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cps Services 175 Impasse des Prés 42110 Civens - Mandataire : M. Charroin Paul

DP 069 383 21 01159 déposée le 14/05/2021 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Surface créée : 16 m<sup>2</sup> - Terrain : 52 Rue Voltaire Lyon 3ème Superficie du terrain : 140 m<sup>2</sup> - Demandeur : Trait Urbain Lyon 10 Rue Servient 69003 Lyon - Mandataire : M. MURARIU Mircea Radu

DP 069 387 21 01160 déposée le 14/05/2021 - Projet : Modification de façade - Surface créée : 7 m<sup>2</sup> - Terrain : 18 Rue Marie Madeleine Fourcade Lyon 7ème Superficie du terrain : 2095 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Morgan Eghiazarian 18 Rue Marie Madeleine Fourcade 69007 Lyon

DP 069 383 21 01161 déposée le 14/05/2021 - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 34 Route de Genas Lyon 3ème Superficie du terrain : 1958 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Fronti André 34 Route de Genas 69003 Lyon

---

## Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service urbanisme appliqué - Permis de construire déposés pendant la période du 10/05/2021 au 14/05/2021

---

PC 069 388 17 00232 M01 déposé le 10/05/2021 Modificatif - Projet : Construction d'un bâtiment de 47 logements et un local de bureaux avec création de 49 aires de stationnement - Surface créée : 2992 m<sup>2</sup> - Terrain : 2-6 rue du Bocage 31-33 rue Paul Cazeneuve Lyon 8ème Superficie du terrain : 1240 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69465 Lyon Cedex 06 - Mandataire : Mme Fautier Audrey - Auteur : M. Ouazzani Hassane 10 -12 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon

PC 069 387 18 00152 M02 déposé le 12/05/2021 Modificatif - Projet : Réhabilitation et extension d'un bâtiment - Surface créée : 399 m<sup>2</sup> - Terrain : 82 cours Gambetta Lyon 7ème Superficie du terrain : 1296 m<sup>2</sup> - Demandeur : Consistoire Juif Regional Et Centre 317 Rue Duguesclin 69007 Lyon - Mandataire : M. Sebban Alain - Auteur : M. Siffert Philippe 214 rue de Saint Cyr 69009 Lyon

PC 069 382 18 00361 M02 déposé le 12/05/2021 Modificatif - Projet : Construction de 2 bâtiments de bureaux, commerce et de 38 logements. Affectation de 49 places de stationnement dans le parking public A1 - Surface créée : 6936 m<sup>2</sup> - Terrain : Ilot A1 Nord - ZAC 2 Lyon Confluence Lyon 2ème Superficie du terrain : 2012 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69006 Lyon - Mandataire : Mme ALFONSI Laëtitia - Auteur : David Chipperfield Architects 11 York Road London - Auteur : Vera & Associates Architectes 7 quai Général Sarrail 69006 Lyon - Auteur : AIA architectes 20 rue Lortet 69366 Lyon Cedex 07

PC 069 388 19 00381 M02 déposé le 10/05/2021 Modificatif - Projet : Construction de deux bâtiments de 44 logements et 47 aires de stationnement - Surface créée : 2898 m<sup>2</sup> - Terrain : rue Valensaut, avenue Viviani et rue Général André Lyon 8ème Superficie du terrain : 1573 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sas Residence Solal 94 Quai Charles de Gaulle 69006 Lyon - Mandataire : Mme D'ambrosio Dora - Auteur : Exndo Architectures

3 rue Sainte Marie des Terreaux 69001 Lyon

PC 069 387 21 00161 déposé le 10/05/2021 - Projet : Changement de destination de bureaux en établissement scolaire, modification de façade, création de - Surface de plancher et de 2 aires de stationnement - Surface créée : 1557 m<sup>2</sup> - Terrain : 31 - 33 Rue Paul Duvivier Lyon 7ème Superficie du terrain : 5327 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ecole De La Deuxieme Chance E2c 17 Avenue René Cassin 69009 Lyon - Mandataire : Mme BOUYSSSET Pascale - Auteur : Mdr Associes 2 Rue de la Claire 69009 Lyon

PC 069 384 21 00162 déposé le 11/05/2021 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 25 m<sup>2</sup> - Terrain : 14 B Rue Louis Thévenet Lyon 4ème Superficie du terrain : 3006 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ante Domus 14 B Louis Thévenet 69004 Lyon - Mandataire : M. Arpin Pascal - Auteur : M. Corsi Pascal 20 Ruelle aux Loups 69660 COLLONGES-AU-MONT- D' OR

PC 069 385 21 00163 déposé le 12/05/2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 52 Rue Saint Jean Lyon 5ème Superficie du terrain : 255 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sdc Du 52 Rue Saint Jean C/O Gsl 36 Rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : Mme Boulez Anna - Auteur : M. Nussle Jérôme 5 Rue Jussieu 69002 Lyon

PC 069 382 21 00164 déposé le 12/05/2021 - Projet : Ravalement de façade et réfection de toiture - Terrain : 2 - 4 Rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 89 m<sup>2</sup> - Demandeur : Regie Thiebaut 6 Place Bellecour 69002 Lyon - Auteur : M. Coudert Bernard 19 Cours La Fayette 69006 Lyon

PC 069 387 21 00165 déposé le 12/05/2021 - Projet : Changement de destination de bureaux en commerce, construction de terrasses et création d'un escalier extérieur - Surface créée : 392 m<sup>2</sup> - Terrain : 2 Avenue Tony Garnier Lyon 7ème Superficie du terrain : 1624 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sas Echangeur Gerland 81 Rue de Gerland 69347 Lyon Cedex 07 - Mandataire : M. Petiau Benoît - Auteur : Soho Atlas In Fine 30 Quai Perrache 69002 Lyon

PC 069 381 21 00166 déposé le 14/05/2021 - Projet : Changement de destination d'un établissement scolaire en logements et bureaux avec réhabilitation du bâtiment. - Surface créée : 279 m<sup>2</sup> - Terrain : 13 Rue Neyret Lyon 1er Superficie du terrain : 1786 m<sup>2</sup> - Demandeur : Fonciere Habitat Et Humanisme 69 Chemin de Vassieux 69647 Caluire Et Cuire Cedex - Mandataire : Mme Alacoque Frédérique - Auteur : M. Valette Matthieu 62 Rue Saint-Jérôme 69007 Lyon Ville De Lyon Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué Permis de démolir déposés pendant la période du 10/05/2021 au 14/05/2021

PD 069 388 21 00016 déposé le 12/05/2021 - Projet : Démolition d'un garage - Terrain : 29 Rue Jean Desparmet Lyon 8ème Superficie du terrain : 419 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Cherif Lofti 29 Rue Jean Desparmet 69008 Lyon

---

### **Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué - Changements d'usage déposés pendant la période du 10/05/2021 au 14/05/2021**

---

US 069 389 21 00073 - Arrêté du 06/05/2021 à M. ZHU Yue Ping 4 bis rue de la Gare de Cuire 69300 Caluire-Et-Cuire - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 73,80 m<sup>2</sup> en cabinet de médecine chinoise - Terrain : 51 Ter rue Sergent Michel Berthet Lyon 9ème

US 069 383 21 00084 - Arrêté du 06/05/2021 à Mme Bednarek Stéphanie 11 rue de Castries 69002 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 42,11 m<sup>2</sup> en cabinet médical - Terrain : 21 rue Paul Bert Lyon 3ème

US 069 387 21 00087 - Arrêté du 06/05/2021 à Mme Umrowsing Kaajal 11 rue de la Batterie 69500 Bron - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 86 m<sup>2</sup> en cabinet médical - Terrain : 304 rue Garibaldi Lyon 7ème 21

US 069 388 21 00124 déposé le 10/05/2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 33 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 10 rue Chantal Sandrin Lyon 8ème Superficie du terrain : 5946 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme et M. Languille Béatrice et Arnaud 22 chemin Saint Jean 69160 Tassin-La-Demi-Lune - Auteur : Innovacti 112 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 383 21 00125 déposé le 10/05/2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 33 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 24 rue Frédéric Mistral Lyon 3ème Superficie du terrain : 790 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Joie Christopher 24 rue Frédéric Mistral 69003 Lyon - Auteur : BGC 60 rue Racine 69100 Villeurbanne

US 069 386 21 00126 déposé le 12/05/2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 88,40 m<sup>2</sup> en cabinet de psychologues - Terrain : 105 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 1101 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme De Jerphanion Sophie

US 069 385 21 00127 déposé le 12/05/2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 30 m<sup>2</sup> en location meublée - Terrain : 2 place Neuve Saint-Jean Lyon 5ème Superficie du terrain : 63 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Grondin Damien 3 place Neuve Saint-Jean 69005 Lyon - Auteur : Citya Lyon Barioz 5 cours Bayard 69002 Lyon

US 069 387 21 00128 déposé le 12/05/2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 15 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue Grillet Lyon 7ème Superficie du terrain : 125 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Etienne Porciello Francesca 94 montée Champbarot 69440 Riverie - Auteur : Syndic bénévoles du 4 rue Grillet à Lyon (M. Eyraud) 4 rue des Etachères 69780 Mions

US 069 387 21 00129 déposé le 12/05/2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 36 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 6 rue Hector Malot Lyon 7ème Superficie du terrain : 977 m<sup>2</sup> - Demandeur : Smart Home Immobilier Conseil 97 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon - Mandataire : M. Jacoutot Lionel - Auteur : Sagnimorte Gestion 12 place Marechal Lyautey 69006 Lyon

US 069 383 21 00130 déposé le 14/05/2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 41,08 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 32 rue Turbil Lyon 3ème Superficie du terrain : 336 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Lefeuvre Julie 2 Wiesenstrasse 8008 ZURICH - Auteur : Régie Janin 49 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon

---

### **Ville de Lyon Déclarations préalables délivrées pendant la période du 10/05/2021 au 14/05/2021**

---

DP 069 384 20 00094 T01 Décision du 14/05/2021 Transfert à Ai3 Croix Rousse 120 Rue Masséna 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 32-34 Grande rue de la Croix Rousse Lyon 4ème

DP 069 382 20 02189 Décision du 12/05/2021 à Lacoste France 37 Boulevard de Montmorency 75016 Paris - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 91 Rue Président Edouard Herriot Lyon 2ème

DP 069 389 20 02390 Décision du 14/05/2021 à Wigos Esprit Saone 1 Rue Gabriel Peri 31000 Toulouse - Projet : Rhéhabilitation d'un immeuble - Terrain : 52 quai Pierre Scize Lyon 9ème

DP 069 382 21 00085 Décision du 12/05/2021 À Regie Immo De France 50 Cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade et changement de menuiseries - Terrain : 5 Place Ampère Lyon 2ème

DP 069 382 21 00088 Décision du 12/05/2021 à Cabinet D.P.S 65 Rue Henon 69004 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 42 Rue Sala Lyon 2ème

DP 069 386 21 00203 Décision du 14/05/2021 À Vani Le Sept Bis Sa 59 Boulevard des Brotteaux 69006 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 59 Boulevard des Brotteaux Lyon 6ème

DP 069 384 21 00280 Décision du 12/05/2021 à Mme THOMAS Madeline 2 Montée Bonafous 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 Montée Bonafous Lyon 4ème

DP 069 389 21 00297 Décision du 14/05/2021 à M. Philis Cyril 55 G Chemin des Charbottes 69009 Lyon - Projet : Modification de façade et création de - Surface de plancher - Surface créée : 12 m<sup>2</sup> - Terrain : 55G Chemin des Charbottes Lyon 9ème

DP 069 389 21 00463 Décision du 14/05/2021 à Sci Lyon Bourbonnais 18 quai du Général Sarrail 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 78 -80 rue du Bourbonnais Lyon 9ème

DP 069 381 21 00472 Décision du 12/05/2021 à M. Peric Ivan Anka 15 rue Royale 69001 Lyon - Projet : réfection de devanture - Terrain : 15 rue Royale Lyon 1er

DP 069 386 21 00500 Décision du 14/05/2021 à Sas Henri Germain 15 rue Marius Berliet 69380 Chazay D'azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 32 rue Ney Lyon 6ème

DP 069 382 21 00506 Décision du 12/05/2021 à Swarovski 13 ter boulevard Berthier 75017 Paris - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 92 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème

DP 069 389 21 00508 Décision du 14/05/2021 à Mme Delnatte Née Duval Marie 22 rue Roger Salengro 69009 Lyon - Projet : Changement de menuiseries, ravalement de façades, et modification de toiture - Terrain : 3 rue Frère Benoît Lyon 9ème

DP 069 385 21 00525 Décision du 14/05/2021 à Sci Guatavita 108 Rue du Commandant Charcot 69005 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 73 Rue de Trion Lyon 5ème

DP 069 389 21 00542 Décision du 14/05/2021 à M. Rosenbach Benjamin 36 Cours Brillier 38200 Vienne - Projet : Modification de façade - Surface créée : 1 m<sup>2</sup> - Terrain : 13 bis Quai Pierre Scize Lyon 9ème

DP 069 382 21 00582 Décision du 12/05/2021 À Indigo 35 Rue de Brest 69002 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 35 Rue de Brest Lyon 2ème

DP 069 382 21 00617 Décision du 12/05/2021 à Mme Leroux Lucille 22 Rue Denuzière 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 22 Rue Denuzière Lyon 2ème

DP 069 382 21 00618 Décision du 12/05/2021 à M. Hô Olivier 10 Avenue Leclerc 69007 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 82 Rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème

DP 069 384 21 00632 Décision du 12/05/2021 à Sas Henri Germain 15 Rue Marius Berliet 69380 Chazay D Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 42 Rue Jacquard Lyon 4ème

DP 069 382 21 00639 Décision du 12/05/2021 à Vh Patrimoine 8 Chemin de Charrière 69370 Saint-Didier-Au- Mont-D Or - Projet : Changement de destination d'un logement en activités de services - Surface créée : 82 m<sup>2</sup> - Terrain : 54 Rue de Brest Lyon 2ème

DP 069 386 21 00667 Décision du 14/05/2021 à Billon Bouvet Bonnamour 119 Avenue de Saxe 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 71 Cours Vitton Lyon 6ème

DP 069 381 21 00684 Décision du 12/05/2021 à Plenetude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 34 rue Pierre Dupont Lyon 1er

DP 069 382 21 00686 Décision du 12/05/2021 à Regie Bari 14 Rue Tronchet 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 15 Place Carnot Lyon 2ème

DP 069 381 21 00692 Décision du 12/05/2021 à M. Alaphilippe Morgan 3 A rue des Capucins 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 A rue des Capucins Lyon 1er

DP 069 381 21 00693 Décision du 12/05/2021 à Cabinet Bruno E.U.R.L 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 43 rue René Leynaud Lyon 1er

DP 069 389 21 00694 Décision du 14/05/2021 à Phileas World Lyon 10 rue de la Navarre 69350 La Mulatiere - Projet : Modification de façade - Terrain : 34 quai Jaÿr Lyon 9ème

DP 069 385 21 00719 Décision du 14/05/2021 À Agesca Identification 19 Rue du 35 ème Régiment d'Aviation 69500 BRON - Projet : Installation de portails - Terrain : 151 - 171 Rue Joliot Curie Lyon 5ème

DP 069 381 21 00729 Décision du 12/05/2021 à Element Store 1 Rue Lanterne 69001 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1 Rue Lanterne Lyon 1er

DP 069 386 21 00731 Décision du 14/05/2021 à L'aromatheque 70 Cours Vitton 69006 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 70 Cours Vitton Lyon 6ème

DP 069 384 21 00733 Décision du 12/05/2021 À Ville De Lyon Directon Gestion Technique des Bâtiments 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Modification de façade - Terrain : 169 Boulevard de la Croix Rousse Lyon 4ème

DP 069 381 21 00754 Décision du 12/05/2021 à Sarl Len 1355 Route de Blanc 74300 Chatillon Sur Cluses - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 6 Rue Hyppolyte Flandrin Lyon 1er

DP 069 384 21 00758 Décision du 12/05/2021 à Zinguerie Du Rhone 270 Avenue des Frères Lumière 69730 Genay - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 14 Rue Justin Godart Lyon 4ème

DP 069 384 21 00774 Décision du 12/05/2021 à Mme Berdu-Gerkens Natacha 159 Boulevard de la Croix Rousse 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 159 Boulevard de la Croix-Rousse Lyon 4ème

DP 069 384 21 00780 Décision du 12/05/2021 À Association Immobiliere Saint Denis 4 rue Jacques Louis Hénon 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 rue d'Ivry Lyon 4ème

DP 069 385 21 00810 Décision du 14/05/2021 à M. Haenel Patrick 43 rue de la Garenne 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries, modification de façade et de toiture - Terrain : 43 rue de la Garenne Lyon 5ème

DP 069 384 21 00820 Décision du 12/05/2021 à Copropriété SDC 4 impasse Gord 4 impasse Gord 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 4 impasse Gord Lyon 4ème

DP 069 381 21 00822 Décision du 12/05/2021 à M. Schapira Antoine 22 Rue Ornano 69001 Lyon - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement - Surface créée : 15 m<sup>2</sup> - Terrain : 22 Rue Ornano Lyon 1er

DP 069 383 21 00875 Décision du 12/05/2021 à M. Raymond Michel 6 Rue de la Caille 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 6 Rue de la Caille Lyon 3ème

DP 069 385 21 00889 Décision du 14/05/2021 à M. Brechet Julien 10 Impasse de la Garde 69005 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 10 Impasse de la Garde Lyon 5ème

DP 069 385 21 00893 Décision du 14/05/2021 à M. Weisrok Guillaume 158 Rue Pierre Valdo 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 158 Rue Pierre Valdo Lyon 5ème

DP 069 385 21 01028 Décision du 14/05/2021 À Toitures Barski 2 Boulevard Jean Monnet - 69490 Vindry Sur Turdine - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 35 Rue des Aqueducs Lyon 5ème

---

### Ville de Lyon Permis de construire délivrés pendant la période du 10/05/2021 au 14/05/2021

---

PC 069 389 14 00156 M02 - Arrêté du 12/05/2021 Modificatif à M. Bonne Guillaume 16 Rue de la Persévérance 69009 Lyon - Projet : Réhabilitation et extension d'une maison individuelle - Surface créée : 58 m<sup>2</sup> - Terrain : 16 rue de la Persévérance Lyon 9ème

PC 069 388 17 00341 M03 - Arrêté du 12/05/2021 Modificatif À Sccv Berthelot 271 68 cours La Fayette 69003 Lyon - Projet : Construction d'un immeuble de 22 logements avec création de 22 aires de stationnement - Surface créée : 1493 m<sup>2</sup> - Terrain : 271 avenue Berthelot Lyon 8ème

PC 069 389 18 00166 M01 - Arrêté du 12/05/2021 Modificatif à Marietton Lyon 6 bis rue Joannes Carret 69009 Lyon - Projet : Démolition de bâtiments et construction d'un immeuble de bureaux avec création de 67 aires de stationnement - Surface créée : 3246 m<sup>2</sup> - Terrain : 3 avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème

PC 069 382 18 00314 M01 - Arrêté du 12/05/2021 Modificatif à Espace Sucriere 45 Quai Rambaud 69002 Lyon - Projet : Extension d'un immeuble de bureaux et création d'un local commercial - Surface créée : 497 m<sup>2</sup> - Terrain : 47-49 quai Rambaud La Sucrière Lyon 2ème

PC 069 383 18 00425 M01 - Arrêté du 12/05/2021 Modificatif à M. Gauthier Aymeric 39 rue des Essarts 69500 Bron - Projet : Démolition d'un garage, extension d'une maison individuelle - Surface créée : 28 m<sup>2</sup> - Terrain : 15 rue des Prévoyants de l'Avenir Lyon 3ème

PC 069 389 19 00197 M02 - Arrêté du 12/05/2021 Modificatif à M. Brussin Frédéric - Jean Marie 163 rue de Saint-Cyr 69009 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle et remplacement des menuiseries et couverture. - Surface créée : 46 m<sup>2</sup> - Terrain : 163 rue de Saint Cyr Lyon 9ème

PC 069 388 19 00235 M02 - Arrêté du 12/05/2021 Modificatif À Snc La Villa D'otto 52 Rue du Colombier 69007 Lyon - Projet : Démolition d'annexes. Réhabilitation d'un bâtiment existant et construction d'un logement et de 2 places de stationnement. - Surface créée : 564 m<sup>2</sup> - Terrain : 79 rue Audibert et Lavirotte Lyon 8ème

PC 069 388 20 00002 - Arrêté du 12/05/2021 à Sci Du 11 Novembre 1918 23 rue de l'Ancienne Prison 73310 Chanaz - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en un logement avec démolition, création de - Surface, création d'une piscine et modifications de façade. - Surface créée : 370 m<sup>2</sup> - Terrain : 18 rue du Président Kruger Lyon 8ème

PC 069 386 20 00272 - Arrêté du 12/05/2021 à Mme Charvet Marie- Caroline 12 Place Puvis de Chavannes 69006 Lyon - Projet : Modification de toiture, aménagement intérieur d'un bâtiment de logements - Surface créée : 116 m<sup>2</sup> - Terrain : 12 Place Puvis de Chavannes Lyon 6ème

PC 069 383 20 00294 - Arrêté du 12/05/2021 À Le Mas 17 rue Crépet 69007 Lyon - Projet : Installation de bâtiments provisoires ou modulaires à usage de logements - Surface créée : 481 m<sup>2</sup> - Terrain : 85 Avenue Rockefeller Lyon 3ème

PC 069 383 20 00305 - Arrêté du 12/05/2021 à SCI URBAN 16 route de Saint Romain 69660 Collonges-Au- Mont-D Or - Projet : Changement de destination de bureau en logement, régularisation d'une extension avec modification de façade. - Surface créée : 119 m<sup>2</sup> - Terrain : 6 impasse Belloeuf Lyon 3ème

PC 069 389 20 00356 - Arrêté du 12/05/2021 À Abc Terre 14 rue Ernest Fabrègue 69009 Lyon - Projet : Démolition d'annexes, construction de 5 maisons individuelles et création de 12 aires de stationnement - Surface créée : 510 m<sup>2</sup> - Terrain : 78 80 chemin des Charbottes Lyon 9ème

PC 069 382 20 00365 - Arrêté du 12/05/2021 à Sas Annouchka 30 quai Claude Bernard 69007 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 20 rue Gasparin Lyon 2ème

PC 069 385 21 00018 - Arrêté du 12/05/2021 À Regie Petitpierre Et Sabatier Ril 17 Quai Joseph Gillet, Immeuble «Le Qg» 69004 Lyon - Projet : Ravalement et modification de façade - Terrain : 7 Rue Saint-Jean Lyon 5ème 16